



**EXAMEN STRATEGIQUE NATIONAL « FAIM ZERO »
AU BENIN A L'HORIZON 2030**

Rapport Final

Septembre 2018

Contributeurs

Prof. Mathurin Coffi NAGO, Facilitateur Principal

Dr. Ir. Augustin AOUDJI, Expert en Socio-économie

Prof. Achille ASSOGBADJO, Expert en Environnement et Ressources Naturelles

Ir. Jean Cokou TOSSA, Expert en Agriculture et Sécurité Alimentaire

Prof. Paulin AZOKPOTA, Expert en Technologies Post-Récoltes

Dr. Ir. Eunice NAGO KOUKOUBOU, Expert en Nutrition et Sécurité Alimentaire

Appui technique

Mme Ella AHOUANDJINOUE DALODE,

Consultante Nationale au Programme Alimentaire Mondial (PAM-Bénin)

Appui financier

Gouvernement Béninois

Programme Alimentaire Mondial - Bénin

Le Mot du Président de la République

En septembre 2015, à l'instar des autres pays de la planète réunis en Assemblée Générale des Nations Unies à New York, le Bénin s'est engagé à atteindre les Objectifs de Développement Durable à l'horizon 2030 dont l'ODD2, « Faim Zéro », qui vise à « Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable ».

Au terme du diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle réalisé par le présent «Examen Stratégique National Faim Zéro au Bénin d'ici 2030», il ressort que malgré les progrès importants accomplis au cours des trois dernières décennies, de nombreux défis restent encore à relever pour répondre présent au rendez-vous de 2030.

En effet, s'il est vrai que les efforts remarquables du Bénin ont été salués et primés par la FAO en 2012 parmi les 12 pays africains ayant sensiblement réduit avant l'échéance de 2015, le taux de leurs populations confronté à la faim, force est de reconnaître qu'en 2017, près de 10% de nos compatriotes vivaient encore en insécurité alimentaire.

La malnutrition aiguë et le retard de croissance des enfants de moins de cinq ans sont aussi en recul au fil des ans, mais demeurent encore au-dessus des seuils critiques fixés par l'OMS.

Il est donc évident que nous ne saurions nous satisfaire de tels résultats

Nous ne pouvons accepter de nous priver de la contribution d'un grand nombre de citoyens béninois à l'effort de construction et de développement de notre pays.

Nous ne pouvons accepter que soit hypothéqué l'avenir de notre nation en cours d'édification parce que le minimum quotidien ne serait pas garanti, notamment aux plus jeunes.

Pour avoir compris cet enjeu, mon gouvernement a décidé, avec l'appui de nos partenaires, de mobiliser des ressources conséquentes pour couvrir 51% des écoles béninoises en cantines scolaires d'ici à 2021, en privilégiant l'approvisionnement à base de productions agricoles locales, faisant ainsi de cette initiative un programme structurant, intégrateur et multisectoriel. L'objectif à terme est de couvrir la totalité des écoles de notre pays.

Nous nourrissons l'ambition légitime d'aller plus loin en nous attelant résolument au règlement des fondamentaux du développement de notre pays en lien avec l'ODD 2 et les autres ODD, en parfaite harmonie avec le Programme d'Actions du Gouvernement.

Aussi nous réjouissons-nous de la mise à disposition de notre pays, des résultats de la présente étude.

Nous lançons donc à toutes les parties prenantes, un appel solennel à se mettre en synergie d'actions pour l'opérationnalisation et la mise en œuvre des recommandations consensuelles et pertinentes découlant des axes stratégiques identifiés et consignés dans la feuille de route de l'Examen Stratégique National « Faim Zéro » au Bénin à l'horizon 2030.

Oui, tous ensemble, en conjuguant nos capacités, nos efforts et notre créativité, nous sommes à même de vaincre la faim et la malnutrition et de viser le meilleur pour chaque Béninoise et chaque Béninois.

Patrice TALON

Président de la République du Bénin

Préface

La communauté internationale a adopté au cours du Sommet Spécial des Nations Unies en Septembre 2015, 17 objectifs de développement durable (ODD) afin de promouvoir le développement, d'améliorer la vie des populations et d'assurer leur mieux être d'ici 2030.

Les autorités béninoises sont activement engagées dans ce processus et ont choisi en particulier, de contribuer à éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable (ODD2). Pour y parvenir, le Gouvernement du Bénin, conjointement avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM) a initié un *Examen Stratégique National «Faim Zéro» à l'horizon 2030* dont les objectifs sont de (i) fournir une compréhension exhaustive de la situation du pays en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et (ii) identifier les domaines d'action dans lesquels le Gouvernement et ses partenaires doivent œuvrer en faveur de la population pour faire des progrès significatifs en vue de la réalisation de l'Objectif « Faim Zéro » d'ici 2030.

Malgré les efforts déployés depuis plusieurs années dans la mise en œuvre des politiques et programmes de développement, l'insécurité alimentaire et nutritionnelle demeure encore à ce jour un défi majeur à relever dans la plupart de nos pays, y compris au Bénin. Pour le Bénin par exemple, l'analyse globale de la vulnérabilité et de la sécurité alimentaire réalisée en 2017 a révélé que près d'un million de béninois (9,6% de la population) sont en insécurité alimentaire dont environ 80 000 personnes (0,7% de la population) sont en insécurité alimentaire sévère.

L'éradication de la faim et de la malnutrition constitue en effet l'un des grands défis dans la région. En plus d'être source de souffrances et de problèmes de santé, une alimentation insuffisante - ou inadéquate - ralentit les progrès dans de nombreux autres domaines du développement comme l'éducation et l'emploi. C'est pour cela que le Programme Alimentaire Mondial salut l'engagement fort du gouvernement du Bénin à mettre en place un vaste Programme National d'Alimentation Scolaire Intégré. Ceci est un exemple à suivre par d'autres pays, si nous voulons nous mettre sur le « chantier » de l'éradication de la faim.

Il reste encore un long chemin à parcourir et beaucoup d'efforts pour parvenir à relever ce défi, et aucune organisation ne peut à elle seule atteindre l'objectif de la « Faim Zéro ». Si nous voulons voir un monde libéré de la faim d'ici 2030, les Gouvernements, les citoyens, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement doivent collaborer pour investir, innover et créer des solutions durables. Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) pour sa part, reste totalement engagé dans cette dynamique.

Les recommandations issues de l'*Examen Stratégique National «Faim Zéro»* réalisé au Bénin ainsi que la feuille de route définie pour la mise en œuvre de l'ODD 2 orienteront l'exécution des priorités nationales. En outre, elles informeront les plans et les programmes des partenaires au développement et des Agences du Système des Nations Unies – y compris le Plan stratégique de pays du PAM au Bénin en cours d'élaboration et devant couvrir la période allant de Juillet 2019 à Décembre 2023 – tout en clarifiant les rôles du secteur privé,

de la société civile et de toutes autres parties prenantes qui accompagneront le Bénin vers l'atteinte de l'Objectif de Développement Durable 2 à l'horizon 2030.

Nous voudrions enfin remercier le Gouvernement Béninois, les Membres des Comités Consultatif et Technique qui ont largement contribué à ce processus ainsi que le Facilitateur Principal, Professeur Mathurin Coffi NAGO et toute l'équipe de recherche, qui ont conduit et réalisé cette étude dans une démarche indépendante, participative et inclusive.

Monsieur Abdou Amy DIENG

*Directeur régional
du Programme Alimentaire Mondial (PAM)
pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre*

Remerciements

L'Examen Stratégique National Faim zéro du Bénin vise principalement à faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation du deuxième Objectif de développement Durable (ODD 2) pour l'élimination de la faim et de la malnutrition. Dans ce cadre, les lacunes au niveau des interventions, des ressources investies et des capacités institutionnelles ont été recensées et analysées, les défis majeurs que doit relever le Bénin pour réduire la faim à zéro d'ici 2030 ont été identifiés, et les domaines d'actions prioritaires dans lesquels toutes les parties prenantes pourraient intervenir pour appuyer le pays vers la réalisation de l'ODD 2 ont été proposés.

Au terme de cette étude, je tiens d'abord à saluer la vision et l'engagement du Président de la République du Bénin, son Excellence Patrice A. G. TALON, et de son Gouvernement à lutter résolument contre la faim et la malnutrition. Je remercie ensuite, au nom de toute l'équipe de recherche et pour tout l'appui technique et financier apporté, le Programme Alimentaire Mondial (PAM), particulièrement Monsieur Abdou DIENG, Directeur Régional pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre, et Monsieur Guy ADOUA, Représentant du PAM au Bénin.

L'Examen Stratégique national Faim zéro a été un processus indépendant, inclusif et multidisciplinaire et a impliqué plusieurs acteurs, aussi bien dans les institutions nationales qu'internationales, les organisations du Système des Nations Unies, de la coopération bilatérale (Belgique, Pays-Bas, Brésil, ...) et multilatérale (Union européenne, Banque mondiale), les organisations non gouvernementales (CARE International, Plan International, Catholic Relief Service, ...), l'Association Nationale des Communes du Bénin, les entreprises privées, et bien d'autres structures. J'adresse mes remerciements à tous, en particulier les hauts responsables de toutes ces institutions et leurs représentants au sein du Comité technique mis en place pour appuyer l'équipe de recherche dans la collecte d'informations et partager leurs points de vue sur les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin.

L'engouement de tous pour cette étude est tout à fait justifié car il est incompréhensible que dans un pays regorgeant d'énormes potentialités naturelles, de nombreux enfants aient leur potentiel physique et intellectuel diminué et soient plus exposés aux maladies à cause de la faim, des pratiques inadaptées d'alimentation, d'hygiène et d'assainissement et des soins insuffisants de santé. Il est aussi incompréhensible que de ce fait, ces enfants aient leur avenir hypothéqué et que le développement socio-économique de la Nation toute entière en soit négativement affecté sur plusieurs générations.

Cet Examen Stratégique National "Faim zéro" que j'ai eu l'honneur de faciliter et d'accompagner a été une expérience, certes pas totalement aisée, mais combien passionnante et enrichissante. Je compte sur l'engagement et la participation soutenue de tous les acteurs à divers niveaux pour que les actions prioritaires retenues au terme de ce processus soient effectivement mises en œuvre afin que l'éradication de la faim et de la malnutrition devienne une réalité concrète au Bénin en 2030.

Le Facilitateur principal

Prof. Mathurin C. NAGO

*Député à l'Assemblée Nationale du Bénin
Ancien Président de l'Assemblée Nationale*

Sigles et acronymes

AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
CAN	Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
CAPOD	Conception et Analyse des Politiques de Développement
CCSC	Communication pour le Changement Social et Comportemental
CNA	Centre de Nutrition Ambulatoire
CNOS	Conseil National d'Orientation et de Suivi
CNT	Centre de Nutrition Thérapeutique
CTSAGSA	Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire
CVA	Chaîne de Valeur Ajoutée
DGFRN	Direction Générale des Forêts et Ressources Naturelles
DPQC	Direction de la Promotion du contrôle de Qualité et du Conditionnement
DSA	Direction de la Statistique Agricole
DSME	Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
FIDA	Fonds International de Développement Agricole
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
IASS	Institute for Advanced Sustainability Studies
IDH	Indice de Développement Humain
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IMF	Institution de Micro Finance
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
LOASAN	Loi d'Orientation Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle

MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Micro finance
MCA	Millenium Challenge Account
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDEF	Ministère du Développement, de l'Economie et des Finances
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MICS	Enquête par grappes à indicateurs multiples
MNT	Maladies Non Transmissibles
MPMEPE	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
MS	Ministère de la Santé
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPA	Organisations Professionnelles Agricoles
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PIB	Produit Intérieur Brut
PMASN	Projet Multisectoriel d'Alimentation, de Santé et de Nutrition
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNIASAN	Plan National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNOPPA	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSDAN	Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition

PSDCC	Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés
PSDSA	Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole
PSRSA	Plan Stratégique pour la Relance du Secteur Agricole
PTAA	Programme des Technologies Agro-alimentaires
PTF	Partenaire Technique et Financier
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SP/ CAN	Secrétariat Permanent du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition
UA	Union Africaine
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Résumé exécutif

Les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont fait de l'élimination de la faim l'un des Objectifs du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 », grâce à l'Objectif de Développement Durable (ODD) n°2. Ainsi, chaque pays est appelé à mettre en place des politiques et stratégies spécifiques, pour l'atteinte de cet objectif à l'horizon 2030. C'est dans ce contexte que le présent Examen stratégique national « Faim Zéro » a été initié conjointement par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) et le Gouvernement du Bénin.

L'objectif principal de cet Examen stratégique est de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, pour l'élimination de la faim et l'amélioration de la nutrition au Bénin. De manière spécifique, il s'agit d'un processus indépendant et participatif pour : (i) réaliser une analyse conjointe, holistique et approfondie de l'état de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle au Bénin, (ii) analyser les progrès atteints à travers les politiques, programmes, capacités institutionnelles et ressources visant l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de même que les lacunes à ces différents niveaux et (iii) identifier les domaines d'actions prioritaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bénin, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre.

La première phase de la méthodologie de l'Examen stratégique a consisté à définir des thématiques sectorielles. A cet effet, cinq thèmes centraux en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été identifiés pour structurer le diagnostic du contexte et des actions visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Autour de ces thèmes ont été créés des groupes thématiques de travail composés de représentants de diverses structures et des experts de l'équipe de recherche, chargée de réaliser l'Examen stratégique. Une recherche bibliographique et une collecte de données ont permis de rassembler des informations secondaires en rapport avec les cinq thématiques centrales de l'Examen stratégique, le cadre programmatique et les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Ces données ont été principalement obtenues sur Internet et auprès de diverses institutions. Des entretiens physiques ont été réalisés avec des personnes-ressources dans les institutions nationales et internationales qui produisent des données ou mènent des actions relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Les données recueillies ont été analysées au niveau national et désagrégées par région/département et commune. Des analyses qualitatives ont été également effectuées au besoin. Enfin, plusieurs ateliers et autres formes de consultations régionales avec les acteurs dans le Nord, le Centre et le Sud du pays ont été organisés.

Le diagnostic a révélé un niveau élevé de disponibilité alimentaire. D'après le rapport national sur le développement humain 2015, le Bénin est globalement autosuffisant au plan alimentaire sur la décennie 2004-2013. Le taux d'autosuffisance alimentaire est égal à 91,7% sur cette période. La production céréalière, la production de racines et tubercules et la production de légumineuses ont enregistré respectivement des taux de croissance de 6,5%, 3,8% et 4,0% supérieurs à celui de la population (3,5%) entre 2003 et 2013. La production de

lait, viande et œufs et la production halieutique sont restées relativement faibles avec des taux de croissance inférieurs à celui de la population. En revanche, le Bénin reste dépendant des importations pour satisfaire la demande intérieure en riz, une culture importante dans l'évaluation de la situation alimentaire du pays. Cependant, les disponibilités énergétiques alimentaires sont supérieures aux besoins de la population au cours des deux dernières décennies.

L'accessibilité physique des ménages aux marchés est satisfaisante pendant une grande partie de l'année. En 2017, le principal marché se situe à 15 minutes de marche des ménages et les deuxième et troisième marchés fréquentés sont à environ 30 minutes de marche. Au niveau régional, l'accessibilité physique des ménages urbains aux marchés est plus aisée. L'analyse de l'indice national des prix des produits alimentaires a montré que le niveau général des prix des produits alimentaires maintient une tendance haussière depuis la crise de 2008. Cette hausse constitue une limite à l'accès économique des ménages les plus vulnérables. Des actions sont mises en œuvre au fil du temps par le Gouvernement Béninois pour maîtriser les effets de la hausse des prix sur les ménages, notamment le programme pilote de filets sociaux dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés.

Malgré l'augmentation croissante de la disponibilité alimentaire dans le temps sur le plan national, il existe des disparités régionales en matière de sécurité alimentaire. En 2017, moins de la moitié des ménages (47,5%) sont en sécurité alimentaire, 42,9% sont en sécurité alimentaire limite et 9,6 % en insécurité alimentaire globale (modérée 8,9% et sévère 0,7%). La situation est particulièrement critique dans les départements de l'Atacora, du Couffo, des Collines et du Zou, avec respectivement 23,6%, 16,2%, 15,3% et 11,7% de ménages affectés par l'insécurité alimentaire.

S'agissant de la situation nutritionnelle, la revue a relevé que la prévalence de la malnutrition aiguë est heureusement en diminution au niveau national. Elle a baissé de 8,4% chez les enfants de moins de cinq ans en 2006 à 4,5% en 2014. Cependant, l'Alibori présente une forte prévalence (10%) correspondant à une situation d'alerte. L'Atacora, le Borgou et le Mono présentent une situation à surveiller avec une prévalence entre 5 et 7 %. Par ailleurs, 34% des enfants de moins de cinq ans au niveau national souffrent de retard de croissance en 2014. Ce chiffre traduit une amélioration par rapport à celui enregistré en 2006 (43,1%). Toutefois, les départements du Borgou et de l'Alibori restent fortement affectés avec une prévalence de plus de 40%.

Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) assure un rôle important dans le cadre institutionnel en place au Bénin pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il constitue une structure interministérielle, multisectorielle et multi-acteurs de coordination des actions spécifiques et sensibles à la nutrition. Outre le CAN, plusieurs institutions, des Ministères, le système de recherche agricole, les collectivités territoriales, la société civile et des

Partenaires Techniques et Financiers, interviennent dans la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

En matière de politiques et stratégies en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la politique agricole au Bénin a pris une nouvelle tournure depuis 2007 avec l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole qui vise à l'horizon 2015, l'amélioration des performances de l'agriculture pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population, et de contribuer au développement économique et social du pays. Il faudra attendre plusieurs années pour connaître l'impact réel de ce Plan sur la croissance agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Sur la période 2016-2025, les orientations du Gouvernement Béninois portent une vision de développement axée sur la promotion de l'économie agricole par des approches filières plus productives et rentables. A cet effet, le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021) ont été adoptés. Le processus d'élaboration du PSDSA et PNIASAN est basé sur la Politique Agricole Régionale adoptée par la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et qui met l'accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la compétitivité, la modernisation et l'adaptabilité des systèmes de production, le développement des marchés intracommunautaires et internationaux, l'accroissement des investissements à destination du secteur agricole. Plusieurs politiques en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été adoptées dans les secteurs de la santé et des affaires sociales.

Un Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition a été élaboré en 2009 et est en cohésion avec les documents de politique des secteurs liés à la nutrition (santé, agriculture, affaires sociales, éducation). Un document de politique à vision plus globale et à plus long terme, une Politique multisectorielle de Nutrition, est en cours d'élaboration.

De nombreux programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle sont menés au Bénin. Leur financement est assuré par des fonds publics et privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des Partenaires Techniques et Financiers. Les fonds privés concernent les investissements directement faits par/ ou à travers les acteurs non étatiques que sont les Organisations Professionnelles Agricoles, les Organisations Non Gouvernementales et le Secteur Privé.

La revue des interventions de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin a relevé plusieurs insuffisances :

- un manque de cohésion, de coordination et de communication entre intervenants, ce qui entraîne la duplication des actions dans certaines localités et l'absence d'actions dans d'autres ;

- la courte durée des interventions avec pour conséquence un manque de perspectives à long terme ;
- la non prise en compte des besoins des communautés à la base dans la conception de certains projets et programmes ;
- la mauvaise compréhension des fonctions organiques du CAN par les divers intervenants et son manque de visibilité ;
- le manque de personnel au CAN ;
- l'insuffisance des connaissances des agents des autres secteurs sur la nutrition, l'insuffisance voire l'absence de contrôle de qualité sanitaire des produits alimentaires en général et l'insuffisance des études relatives aux déterminants du double fardeau nutritionnel, en particulier sur l'obésité et les maladies non transmissibles affectant l'état nutritionnel et sanitaire des populations ;
- le manque d'une dimension intégrée dans la plupart des programmes et projets de gestion des ressources naturelles favorisé par l'absence d'un cadre formel de concertation entre les différentes institutions ;
- l'absence quasi-totale de valorisation des produits forestiers non ligneux pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ;
- l'inexistence de données actualisées sur l'état des ressources naturelles pour guider les décisions pour leur gestion efficiente.

Plusieurs défis sont à relever en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Ces défis sont de divers ordres :

(i) les défis identifiés au niveau du cadre socio-économique et culturel concernent, entre autres, les difficultés d'accès au foncier pour les exploitants agricoles, les difficultés d'accès au marché pour les petits producteurs, les difficultés d'accès au financement dans le secteur agricole, l'accès insuffisant aux services de santé, le faible niveau d'éducation des chefs de ménages et les problèmes liés à l'autonomisation de la femme et à l'emploi des jeunes ;

(ii) en matière de gestion des ressources naturelles, le changement climatique, la faible capacité de résilience des populations vulnérables face aux impacts du changement climatique, la destruction de la biodiversité, la dégradation des sols et du couvert végétal, et la pollution des systèmes écologiques constituent des défis pour la souveraineté alimentaire au Bénin ;

(iii) sur le plan des productions agricoles, les défis identifiés concernent la petite taille des exploitations agricoles, la faible adoption des technologies disponibles, la faible productivité agricole, et la forte dépendance aux importations de denrées alimentaires ;

(iv) concernant la gestion de la production agricole et des activités post-récoltes, le niveau trop élevé des pertes post-récoltes, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en intrants agricoles de qualité répondant aux normes et les besoins non satisfaits en formations et en technologies performantes pour le marché sont entre autres les défis relevés ;

(v) en matière de nutrition et de santé des populations, les défis sont relatifs aux régimes alimentaires inadéquats et pratiques inappropriées d'alimentation et de préparation des aliments, aux mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement et à l'accès insuffisant à l'eau et aux services de santé.

Il existe des opportunités pour faire face à ces défis et contribuer de manière durable à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il s'agit entre autres de : la volonté du Gouvernement d'investir dans le développement du capital humain (Programme National Alimentation Scolaire Intégré); la volonté des Partenaires Technique et Financiers, des Agences du Système des Nations Unies et des Organisations Non Gouvernemental d'accompagner le Gouvernement; le Programme Alimentaire Mondial reconnu par son expertise dans la gestion des programmes de cantines scolaires; l'existence d'un cadre institutionnel adéquat ; la délocalisation progressive des interventions au niveau décentralisé; l'existence du Programme d'Action du Gouvernement et du Programme National d'Investissements Agricoles de deuxième génération; la valorisation du potentiel des produits forestiers non ligneux; et les expériences du passé qui peuvent servir de boussole pour les futures prises de décisions.

Au terme de la revue, 11 axes stratégiques ont été identifiés pour orienter les actions prioritaires susceptibles de contribuer à l'atteinte de l'ODD 2 à l'horizon 2030 au Bénin :

- l'accroissement de la production et de la productivité agricole ;
- le renforcement de la résilience des populations face aux risques /chocs les rendant vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- l'alimentation scolaire intégrée et la promotion du développement local ;
- le développement et la promotion des technologies de stockage / conservation et/ou de transformation des produits alimentaires, appropriées et performantes;
- le renforcement des interventions spécifiques à la nutrition ;
- la promotion des interventions sensibles à la nutrition ;
- le renforcement du dispositif de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- la protection sociale et la prise en compte du genre ;
- l'amélioration de la gouvernance et de la coordination à tous les niveaux dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes ;
- le renforcement de la communication et du plaidoyer pour une bonne nutrition ;
- l'encadrement législatif pour l'atteinte et le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin.

Au total, l'Examen Stratégique national « Faim Zéro » a permis de dresser l'état des lieux, de mettre en évidence les contraintes à lever et de proposer des solutions pour relever le défi à l'horizon 2030.

Les enjeux revêtent la plus haute importance et, à l'instar d'autres pays dans le monde avant lui, le Bénin peut et doit vaincre la faim et améliorer la nutrition, à condition de s'attaquer résolument à leurs racines.

La problématique de la faim et de la malnutrition n'est pas seulement une question d'ordre social mais revêt un caractère éminemment économique, sécuritaire et environnemental, et constitue un déterminant incontournable pour que le Bénin gagne le pari du développement humain.

Selon le PNIASAN 2017-2021, chaque franc investi dans la production végétale, animale et halieutique génère près de 5 francs.

D'après une étude conduite par Mastercard et le PAM en 2018, la valeur ajoutée pour chaque franc investi dans les cantines scolaires est de 5,2 francs au Bénin.

Par ailleurs, il est aujourd'hui mondialement admis que chaque franc investi dans la lutte contre la malnutrition permet un gain de productivité de 16 francs.

Il apparaît évident qu'un homme affamé ne saurait travailler pour contribuer au développement économique de son pays. A contrario, il représente potentiellement un danger pour la sécurité de son voisin et aussi une menace pour la préservation des ressources naturelles.

Cette vérité cardinale devrait peser lourd dans la prise de décision en faveur de l'engagement humain, matériel et financier qui devrait être massif et pérenne en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Régler durablement la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition n'est donc pas facultatif mais impératif.

Au regard des enjeux, il importe que le Bénin réponde présent au rendez-vous de l'ODD 2 « Faim Zéro » à l'horizon 2030... déjà tout proche !

Executive summary

The Heads of States and Governments have made hunger elimination one of the objectives of the "2030 Agenda for Sustainable Development", through Sustainable Development Goal (SDG) 2. Therefore, each country was invited to adopt specific policies and strategies for achieving this goal by 2030. Under this context, the present national zero hunger strategic review was initiated conjointly by the World Food Program (WFP) and the Government of Benin.

The main objective of this strategic review is to facilitate implementation and progress towards achieving SDG 2 for hunger elimination and nutrition promotion in Benin. Specifically, this process was independent and inclusive and consisted to: (i) conduct a joint, holistic and in-depth analysis of the state of food security and the nutrition situation in Benin; (ii) analyze progress in policies, programs, institutional capacities and resources for improving food security and nutrition in Benin; (iii) identify priority areas for action on food and nutrition security in Benin, as well as the conditions for their implementation.

The first step of the methodology for the strategic review involved defining sectorial themes. For this purpose, five central themes related to food and nutrition security were identified as main structure for the diagnosis of the context and actions aimed at food and nutrition security in Benin. Five thematic working groups were then created and were composed of representatives of stakeholder institutions and experts in charge of the strategic review. Data related to the central themes, the programmatic framework and food and nutrition security interventions in Benin were collected mainly from a literature search through Internet, documents and reports from various institutions. Moreover, interviews were conducted with resource persons from national and international institutions that produce data or implement food and nutrition security actions in Benin. The collected data were quantitatively and qualitatively analyzed at national level and disaggregated by region and district. In addition, several workshops and other forms of consultations with actors in the North and the South of the country have been organized.

The diagnosis showed a high level of food availability. According to 2015 National Human Development Report, Benin was globally self-sufficient for food over the 2004-2013 decade at 91.7%. Production levels of cereals, roots and tubers, and legumes grew by 6.5%, 3.8% and 4.0% respectively, compared to the population growth rate of 3.5% between 2003 and 2013. Animal production (milk, meat, eggs and fish) remained relatively low. Benin remains dependent on imports to meet the domestic demand for rice. However, the food energy supply was greater than the population needs in the last two decades.

Physical accessibility of households to the markets is satisfactory much of the year. In 2017, the main market was a 15-minute walk from households and the second and third markets are about 30 minutes walk away. At regional level, physical accessibility of urban households to markets is relatively easier. Analysis of the National Food Price Index has shown the general level of food prices has maintained an upward trend since the 2008 crisis. This increase is a limit to the most vulnerable households' economic access to food. Actions have been implemented over time by the Government of Benin to control the effects of rising

prices on households, especially through the pilot program of social safety nets under the Community-led Decentralized Services Project.

Despite the constant increase in food availability at national level, there are regional disparities in food security. In 2017, less than half of households (47.5%) are food secure, 42.9% are at risk of food insecurity and 9.6% are food insecure (moderately 8.9% and severely 0.7%). The situation is particularly critical in the Atacora, Couffo, Collines and Zou regions, with respectively 23.6%, 16.2%, 15.3% and 11.7% of food insecure households.

Regarding the nutritional situation, the review reported that the prevalence of acute malnutrition is fortunately decreasing at national level, from 8.4% in children under five years in 2006 to 4.5% in 2014. However, the Alibori region is in a situation of high public health concern with a high prevalence (10%), whereas the situation in Atacora, Borgou and Mono must be monitored (prevalence between 5 and 7%). In addition, at national level, 34% of children under five suffer from stunting in 2014, showing some improvement over 2006 (43.1%). Borgou and Alibori remain strongly affected with a prevalence higher than 40%.

The Food and Nutrition Council (CAN) plays an important role in Benin's institutional framework for food and nutrition security. It is an interministerial, multi-sectoral and multi-stakeholder coordinating body for nutrition specific and nutrition sensitive actions. In addition to the CAN, several institutions, ministries, the agricultural research system, local authorities, civil society and technical and financial partners are involved in the implementation of food and nutrition security programs in Benin.

Regarding food and nutrition security policies and strategies, Benin's agricultural policy has taken a new turn since 2007 with the development and implementation of the Strategic Plan for the Revival of the Agricultural Sector which aims at improving the performance of agriculture by 2015 to make it able to ensure sustainable food sovereignty of the population and contribute to the economic and social development of the country. It will take several years to know the real impact of this Plan on agricultural growth and food and nutrition security. Over the 2016-2025 period, the Government of Benin's orientations carry a development vision focused on promoting the agricultural economy through more productive and profitable value chain approaches. To this end, the Strategic Plan for the Development of the Agricultural Sector (PSDSA 2017-2025) and the National Plan for Agricultural Investments and Food and Nutrition Security (PNIASAN 2017-2021) have been adopted. The development process of PSDSA and PNIASAN is based on the Regional Agricultural Policy of the Economic Community of West African States which focuses on food and nutrition security, competitiveness, modernization and adaptability of production systems, development of intra-community and international markets, and increased investments for the agricultural sector. Several food and nutrition security policies have been adopted in the health and social affairs sectors.

A Strategic Plan for Food and Nutrition Development was elaborated in 2009 and is consistent with policy documents of nutrition-related sectors (health, agriculture, social affairs and education). A broader longer-term policy document, the Multi-sectoral Nutrition Policy, is being developed.

Many food and nutrition security programs and projects are implemented in Benin. Funds for these are provided by public and private institutions. Public funds are resources from the national budget and external resources set up with the support of Technical and Financial Partners. Private funds are investments directly made by or through non-state actors such as Professional Agricultural Organizations, Non-Governmental Organizations and the Private Sector.

The review of food and nutrition security interventions in Benin identified several shortcomings:

- a lack of cohesion, coordination and communication between stakeholders, resulting in duplication of actions in some localities and lack of actions in others;
- the short duration of interventions resulting in a lack of long-term prospects;
- failure to take into account the needs of communities on the ground in the design of projects and programs;
- poor understanding of CAN's organic functions by the stakeholders and its lack of visibility;
- lack of staff at CAN;
- insufficient knowledge of staff of nutrition in other sectors;
- insufficiency or even lack of quality control of food products in general, and lack of studies on the determinants of the double nutritional burden, particularly on obesity and non-communicable diseases affecting the nutritional and health status of populations;
- lack of an integrated dimension in most natural resource management programs and projects, due to the absence of a formal framework for consultation between institutions;
- weak level of valorization of non-timber forest products for better food and nutrition security of populations;
- the lack of up-to-date information on the state of natural resources to guide decisions for their efficient management.

There are several challenges to food and nutrition security in Benin:

(i) in the socio-economic and cultural framework, challenges are difficulties of access to land for farmers, difficulties of access to the market for small producers, difficulties of access to financing in the agricultural sector, lack of access to health services, low level of education of household heads and issues related to women's empowerment and youth employment;

(ii) in the management of natural resources, climate change, the low resilience of vulnerable populations to the impacts of climate change, loss of biodiversity, land and vegetation degradation and pollution of ecological systems are challenges to food sovereignty in Benin;

(iii) in terms of agricultural production, the challenges identified relate to the small size of farms, low adoption of available technologies, low agricultural productivity, and high dependence on food imports;

(iv) concerning the management of agricultural production and post-harvest activities, the high level of post-harvest losses, difficulties in supplying quality raw materials and agricultural inputs that meet standards, and unmet needs in training and successful technologies for the market are among the challenges identified;

(v) with regards to the nutrition and population health, challenges relate to inadequate diets and improper feeding and food preparation practices, poor hygiene and sanitation practices and inadequate access to water and health services.

Opportunities exist to address these challenges and contribute sustainably to achieving food and nutrition security. These include: the Government's willingness to invest in human capital development; the willingness of TFPs, UN agencies and NGOs to support the Government; recognition of the WFP for its expertise in the management of school feeding programs; existence of an adequate institutional framework (including CAN); the gradual relocation of interventions at the decentralized level; existence of the Government's Action Program (PAG) and the second-generation National Agricultural Investment Program; valorization of the potential of non-timber forest products; and past experiences that can serve as a compass for future decision-making.

At the end of the review, 11 strategic axes were identified to guide the priority actions likely to contribute to the achievement of SDG 2 by 2030 in Benin:

- increased production and agricultural productivity;
- strengthening the resilience of populations to risks/shocks making them vulnerable to food and nutrition insecurity;
- integrated school feeding and promotion of local development;
- development and promotion of appropriate and efficient storage/ preservation and/or food processing technologies;
- strengthening nutrition specific interventions;
- promotion of nutrition sensitive interventions;
- strengthening of the quality control and food safety system;
- social protection and gender mainstreaming in interventions;
- improvement of governance and coordination at all levels in the implementation of all projects and programs;
- strengthening communication and advocacy for good nutrition;
- the legislative framework for achieving and maintaining food and nutrition security in Benin.

Globally, the "Zero Hunger" National Strategic Review allowed to point out the current situation of Nutrition and Food Security in Benin, to bring to the fore the constraints to be raised and propose solutions to meet the challenge by 2030.

The issues are of highly importance. But as in other countries, Benin can overcome hunger and improve nutrition. For that, he must resolutely bring action against their causes.

Hunger and malnutrition is not only a social issue but it is also economic, security and environmental. This is an essential parameter for Benin to win the challenge of human development.

According to PNIASAN projection in 4 years, each franc invested in vegetable and animal production could generated about 5 francs.

According to a study performed by MasterCard and WFP in 2018, the added value for every franc invested in school canteens in Benin is near 5.2 francs.

Moreover, it is now universally accepted that every franc invested in the fight against malnutrition allows a productivity gain of 16 francs.

Overall, a hungry man can't work to contribute to the development of his country. In contrast, he is a potential threat, not only to the security of its neighbor but also to the natural resources preservation.

This cardinal truth should heavily lead to the decision-making in favor of the human, material and financial engagement that should be sustainable for food security and nutrition.

Sustainable adjustment of food security and nutrition is therefore not optional but imperative.

With regard to these issues, it is important for Benin to respond to the rendezvous of SDG 2 "Zero Hunger" by 2030 ... already so close!

Table des matières

Le Mot du Président de la République	i
Préface.....	iii
Remerciements.....	v
Sigles et acronymes	vi
Résumé exécutif	ix
Executive summary.....	xv
Liste des tableaux	xxiv
Liste des figures	xxv
Liste des annexes.....	xxvii
Chapitre 1 : Introduction générale	1
1.1. Contexte et justification	1
1.2. Objectifs.....	2
1.3. Approche méthodologique	2
1.3.1. Identification des thématiques de rapports sectoriels.....	3
1.3.2. Recherche bibliographique et collecte de données secondaires.....	4
1.3.3. Entretiens avec des personnes-ressources	4
1.3.4. Synthèse et analyse des données collectées.....	5
1.3.5. Organisation d’ateliers	5
1.4. Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	5
1.5. Présentation de l’ODD 2 et de ses cibles.....	7
Chapitre 2. Situation géographique, politico-administrative et socio-économique.....	9
2.1. Situation géographique et politico-administrative	9
2.2. Données démographiques.....	9
2.3. Situation socio-économique.....	10
2.3.1. Indice de Développement Humain au niveau national et dans les départements	10
2.3.2. Origine et croissance du PIB	11
2.3.3. Principales sources de revenus des ménages	13
2.3.4. Inflation et dépenses mensuelles des ménages.....	14
2.3.5. Cartographie de la pauvreté et son évolution dans le temps.....	15
Chapitre 3 : Niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	17
3.1. Disponibilité alimentaire au Bénin	17
3.2. Accès à l’alimentation au Bénin	21
3.2.1. Accès physique	21

3.2.2. Accès économique.....	22
3.3. Utilisation.....	26
3.4. Stabilité.....	27
3.5. Cartographie de l’insécurité alimentaire.....	28
3.6. Situation nutritionnelle nationale et dans les régions du pays.....	33
3.6.1. Malnutrition par carence.....	33
3.6.2. Malnutrition par excès	34
Chapitre 4 : Revue des politiques et cadres programmatiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	35
4.1. Cadre institutionnel	35
4.1.1. Conseil de l’Alimentation et de la Nutrition.....	35
4.1.2. Ministères en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	35
4.1.3. Autres institutions publiques en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	37
4.1.4. Acteurs privés	39
4.1.5. Partenaires Techniques et Financiers.....	40
4.2. Politiques et stratégies en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	40
4.2.1. Politiques du secteur agricole	40
4.2.3. Politiques du secteur de la santé	44
4.2.3. Politiques du secteur des affaires sociales	45
4.2.4. Politiques multisectorielles	47
4.3. Programmes et projets en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	48
4.3.1. Programmes et projets relatifs à la disponibilité et à l’accessibilité alimentaires.....	48
4.3.2. Programmes et projets relatifs à la sécurité sanitaire des aliments.....	50
4.3.3. Programmes et projets relatifs aux actions de nutrition et santé	52
4.3.4. Programmes et projets relatifs à la recherche en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	54
4.3.5. Programmes et projets relatifs aux systèmes post-récoltes.....	56
4.3.6. Programmes et projets relatifs aux ressources naturelles en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle	58

4.4. Mécanisme de coordination du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ..	61
4.5. Mécanisme de suivi-évaluation	61
4.6. Financement des programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin .	62
4.7. Analyse des insuffisances dans les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	63
4.7.1. Au niveau du cadre institutionnel	63
4.7.2. Au niveau de la gouvernance des interventions	63
4.7.3. Insuffisances liées au genre	64
4.7.4. Insuffisances relatives à la gestion des ressources naturelles	64
4.7.5. Autres insuffisances relevées	65
Chapitre 5 : Défis à relever en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin et opportunités existantes.....	66
5.1. Principaux défis et recommandations.....	66
5.1.1. Cadre socio-économique et culturel	66
5.1.2. Gestion des ressources naturelles.....	69
5.1.3. Productions agricoles	74
5.1.4. Gestion de la production agricole et des activités post-récolte	77
5.1.5. Nutrition et santé des populations.....	79
5.2. Point des opportunités	81
5.2.1. Existence d'un cadre institutionnel adéquat.....	81
5.2.2. Capitalisation des expériences du passé	82
5.2.3. Délocalisation des interventions au niveau décentralisé.....	83
5.2.4. Valorisation du potentiel des produits forestiers non ligneux.....	83
5.2.5. Existence du Programme National d'Investissements Agricoles de deuxième génération	84
5.2.6. Opportunités pour améliorer la conception, la mise en œuvre, le financement et la gouvernance des plans et programmes	84
5.2.7. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire	85
5.2.8. Volonté de nombreux partenaires d'accompagner le Gouvernement.....	85
5.2.9. Expertise du PAM dans la gestion des cantines scolaires	85
Chapitre 6 : Axes stratégiques et actions prioritaires en vue de l'atteinte de l'objectif « faim zéro » à l'horizon 2030 au Bénin	87
6.1. Axes stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	87

6.2. Feuille de route « Faim zéro » Bénin 2030 : Actions prioritaires.....	88
Chapitre 7 : Conclusion générale et recommandations.....	111
Références bibliographiques	115
Annexes	123

Liste des tableaux

Tableau 1 : Part des dépenses des ménages consacrées à l'alimentation par département.....	24
Tableau 2 : Structure du PNIASAN du Bénin	42
Tableau 3: Axes stratégiques en lien avec les trois cibles prioritaires de l'ODD 2 pour le Bénin	88
Tableau 4: Feuille de route « Faim Zéro » au Bénin à l'horizon 2030.....	89

Liste des figures

Figure 1: Intégration des thèmes sectoriels de l'examen et leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	4
Figure 2 : Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	6
Figure 3: Contribution des secteurs d'activités au PIB du Bénin	11
Figure 4: Croissance économique réelle entre 1991 et 2016 au Bénin	13
Figure 5: Distribution des principales sources de revenus des ménages par département en 2017	14
Figure 6: Tendances de la pauvreté par département au Bénin.....	16
Figure 7: Evolution de la production céréalière et de ses principales composantes (maïs et riz) en tonnes de 1990 à 2016	17
Figure 8: Evolution de la production du mil, sorgho et fonio en tonnes de 1990 à 2015	18
Figure 9: Evolution de la production des racines et tubercules et de ses principales composantes (manioc et igname) en tonnes de 1990 à 2016	18
Figure 10: Niveau moyen d'autosuffisance et d'indépendance des importations par spéculation entre 2004 et 2013	20
Figure 11: Suffisance des apports énergétiques alimentaires moyens (%) de 2001 à 2016 au Bénin.....	21
Figure 12: Evolution des prix à la production des principales cultures de base au Bénin	23
Figure 13: Indice national des prix des produits alimentaires	23
Figure 14: Groupes de ménages selon les dépenses consacrées à l'alimentation par département en 2017.....	25
Figure 15: Structure des dépenses alimentaires des ménages en 2017.....	26
Figure 16: Utilisation de l'alimentation au Bénin de 1990 à 2012	27
Figure 17: Stabilité de l'alimentation au Bénin de 1990 à 2013	28
Figure 18: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par département en 2013 et 2017	30
Figure 19: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par commune en 2013	31
Figure 20: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par commune en 2017	32
Figure 21: Répartition des actions de disponibilité et d'accessibilité des aliments par département.....	49
Figure 22: Répartition spatiale des interventions liées aux actions en faveur de la disponibilité et de l'accessibilité des aliments	50

Figure 23: Répartition des actions de sécurité sanitaire des aliments par département.....	51
Figure 24: Répartition spatiale des interventions liées à la sécurité sanitaire des aliments ...	52
Figure 25: Distribution des projets et programmes de nutrition et santé mis en œuvre entre 1989 et 2017 dans les communes du Bénin.....	53
Figure 26: Répartition des actions relevant de la recherche en faveur de la recherche par département.....	55
Figure 27: Répartition spatiale des interventions liées à la recherche.....	56
Figure 28: Cartographie des programmes et projets post-récoltes exécutés par le MAEP en collaboration avec certains ministères sectoriels ces 20 dernières années.....	57
Figure 29: Répartition géographique des interventions relatives à la gestion des ressources naturelles au Bénin.....	59
Figure 30: Répartition des interventions par domaine au niveau communal.....	60
Figure 31: Tendances de la dégradation des terres au Bénin entre 1982 et 2003 superposées avec les communes aux sols fortement dégradés.....	71
Figure 32: Distribution géographique des bowé au Bénin.....	72
Figure 33: Champ de niébé sur bowé.....	72

Liste des annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des actions par secteur	123
Annexe 2 : Récapitulatif des actions par groupes d'acteurs	135
Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'examen stratégique national faim zéro au Bénin	147
Annexe 4 : Composition des Groupes Thématiques de Travail	154
Annexe 5: Liste des participants à l'atelier de validation du rapport final.....	159
Annexe 6 : Quelques photos illustrant le déroulement de l'étude.....	161

Chapitre 1 : Introduction générale

1.1. Contexte et justification

Lors du Sommet des Nations Unies sur le développement durable en septembre 2015 à New York, les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont adopté le « Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». Ce programme comprend un ensemble de 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) à atteindre d'ici 2030, afin d'éradiquer la pauvreté, protéger la planète et assurer la prospérité de tous (Nations Unies, 2016). Les ODD et les objectifs associés ont été définis sur la base des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont arrivés à échéance en 2015. Ces ODD devraient guider les actions en matière de développement dans le monde d'ici 2030.

Le deuxième ODD (ODD 2) a pour but « **d'éliminer la faim, d'assurer la sécurité alimentaire, d'améliorer la nutrition et de promouvoir l'agriculture durable** »¹. Selon de récentes estimations, plus de 795 millions de personnes ont souffert de la faim au cours de la période 2014-2016 (Nations Unies, 2016). La grande majorité d'entre elles vivent dans les pays en développement (Guillou et Matheron, 2011), qui comptaient 780 millions de personnes souffrant de la faim au cours de la même période (Nations Unies, 2016). Chaque pays est appelé à mettre en place des politiques et stratégies nationales spécifiques, pour l'atteinte de cet objectif à l'horizon 2030.

Le Bénin est aussi concerné par les défis de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ceux-ci étant étroitement liés aux questions de pauvreté et de moyens d'existence des populations. En 2014, 34,0 % des enfants de moins de 5 ans étaient affectés par la malnutrition chronique, avec 12,1 % de forme sévère (INSAE, 2015a). La proportion de la population vivant en insécurité alimentaire est estimée à 9,6 % en 2017, correspondant toujours à plus de 1 000 000 de personnes comme en 2013 (PAM 2014a, 2017). Le Bénin, est classé 82^{ème} sur 118 pays selon l'Indice de la Faim dans le Monde qui traduit le degré de persistance et de sévérité de la faim (IFPRI, 2016). Pourtant depuis plusieurs décennies, une diversité d'acteurs met en œuvre dans le pays une multitude de politiques et stratégies, ainsi que des programmes et projets.

La marche vers l'atteinte de l'ODD 2 implique une revue des actions passées afin d'en tirer les leçons pour l'avenir. Ainsi, les réponses aux questions suivantes sont d'un grand intérêt pour les décideurs : (i) Quelle est la cartographie spatio-temporelle de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ? (ii) Quels facteurs permettent d'expliquer les dynamiques observées pour l'insécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ? (iii) Pourquoi les politiques/projets et programmes mis en œuvre depuis des décennies en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ne semblent pas produire des effets positifs significatifs ? (iv) Quelles sont les bonnes pratiques qui, dans l'histoire, ont permis d'améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle au Bénin ? (v) Quelles actions sont

¹ SDG 2: End Hunger, achieves food security and improved nutrition, and promote sustainable agriculture (2016). Disponible sur <https://sustainabledevelopment.un.org/?page=view&nr=164&type=230&menu=2059>.

requises pour engendrer un cycle vertueux et durable de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bénin ?

Cette revue stratégique, intitulée Examen stratégique national Faim Zéro, est initiée conjointement par le Programme Alimentaire Mondial (PAM), à travers sa représentation au Bénin, et le Gouvernement du Bénin. Il s'agit d'un processus indépendant et participatif pour recenser les lacunes au niveau des interventions, des ressources investies et des capacités institutionnelles, identifier les défis majeurs que doit surmonter le Bénin pour réduire la faim à zéro, et proposer des domaines d'actions prioritaires dans lesquels toutes les parties prenantes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pourraient intervenir pour appuyer le pays vers la réalisation de l'ODD 2.

Le présent rapport de l'Examen stratégique national Faim zéro est structuré en sept chapitres. La suite de ce chapitre introductif présente les objectifs poursuivis par l'Examen Stratégique Faim zéro, la méthodologie suivie, le cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (SAN) et l'ODD 2 et ses cibles. Le chapitre 2 récapitule les traits géographiques, politico-administratifs et socio-économiques du Bénin. La situation alimentaire et nutritionnelle du Bénin et le cadre programmatique du pays en matière de SAN sont analysés respectivement dans les chapitre 3 et 4. Les défis à relever sont présentés dans le chapitre 5 ; les axes stratégiques et actions pour atteindre l'objectif Faim zéro au Bénin à l'horizon 2030 figurent au chapitre 6. Le dernier chapitre (Chapitre 7) est consacré à la conclusion et aux recommandations.

1.2. Objectifs

L'objectif général de l'Examen stratégique national « Faim zéro » est de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, pour l'élimination de la faim, l'assurance de la sécurité alimentaire, l'amélioration de la nutrition et la promotion d'une agriculture durable à l'horizon 2030 au Bénin. A cet objectif général sont associés les objectifs spécifiques ci-après :

- réaliser une analyse conjointe, holistique et approfondie de l'état de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle au Bénin ;
- analyser les capacités institutionnelles et les ressources visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, les progrès atteints à travers les politiques et programmes, de même que les lacunes à ces différents niveaux ;
- identifier les domaines d'actions prioritaires en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle pour le Bénin, et les modalités de leur mise en œuvre.

1.3. Approche méthodologique

La méthodologie suivie comporte cinq phases : (i) l'identification des thématiques de rapports sectoriels, (ii) une recherche bibliographique et la collecte de données secondaires, (iii) des entretiens avec des personnes ressources, (iv) la synthèse et l'analyse des données collectées, et (v) l'organisation d'ateliers et autres formes de consultation avec les acteurs.

1.3.1. Identification des thématiques de rapports sectoriels

Après le choix du Facilitateur Principal, la revue a débuté par l'identification de cinq thématiques centrales pour réaliser le diagnostic :

- Cadre socio-économique et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ;
- Gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ;
- Politiques et programmes de production agricole et sécurité alimentaire au Bénin ;
- Systèmes post-récoltes et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ;
- Politiques et programmes de nutrition et santé au Bénin.

Le choix de ces thématiques s'explique par leur lien avec le concept de sécurité alimentaire et nutritionnelle (Figure 1). Une équipe de recherche composée de cinq experts, aux profils correspondant aux thématiques susmentionnées, a été mise en place. Deux comités ont également été formés : un Comité Consultatif composé des responsables au plus haut niveau des Ministères et autres structures intervenant dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Ministres, Représentants résidents des organisations du Système des Nations Unies et autres organisations internationales, Ambassadeurs) ; un Comité Technique composé de cadres techniques (points focaux) des structures représentées dans le Comité Consultatif.

Cinq groupes thématiques de travail ont également été créés. Ces groupes sont composés de représentants de diverses structures (y compris les membres du Comité Technique), et ont eu pour mission d'accompagner les experts de l'équipe de recherche et d'enrichir le travail de base préparé par ces derniers. Une Consultante nationale a été recrutée dans le but d'assister le Facilitateur Principal dans l'organisation de l'ensemble du processus et d'assurer la liaison entre le PAM et l'équipe de recherche.

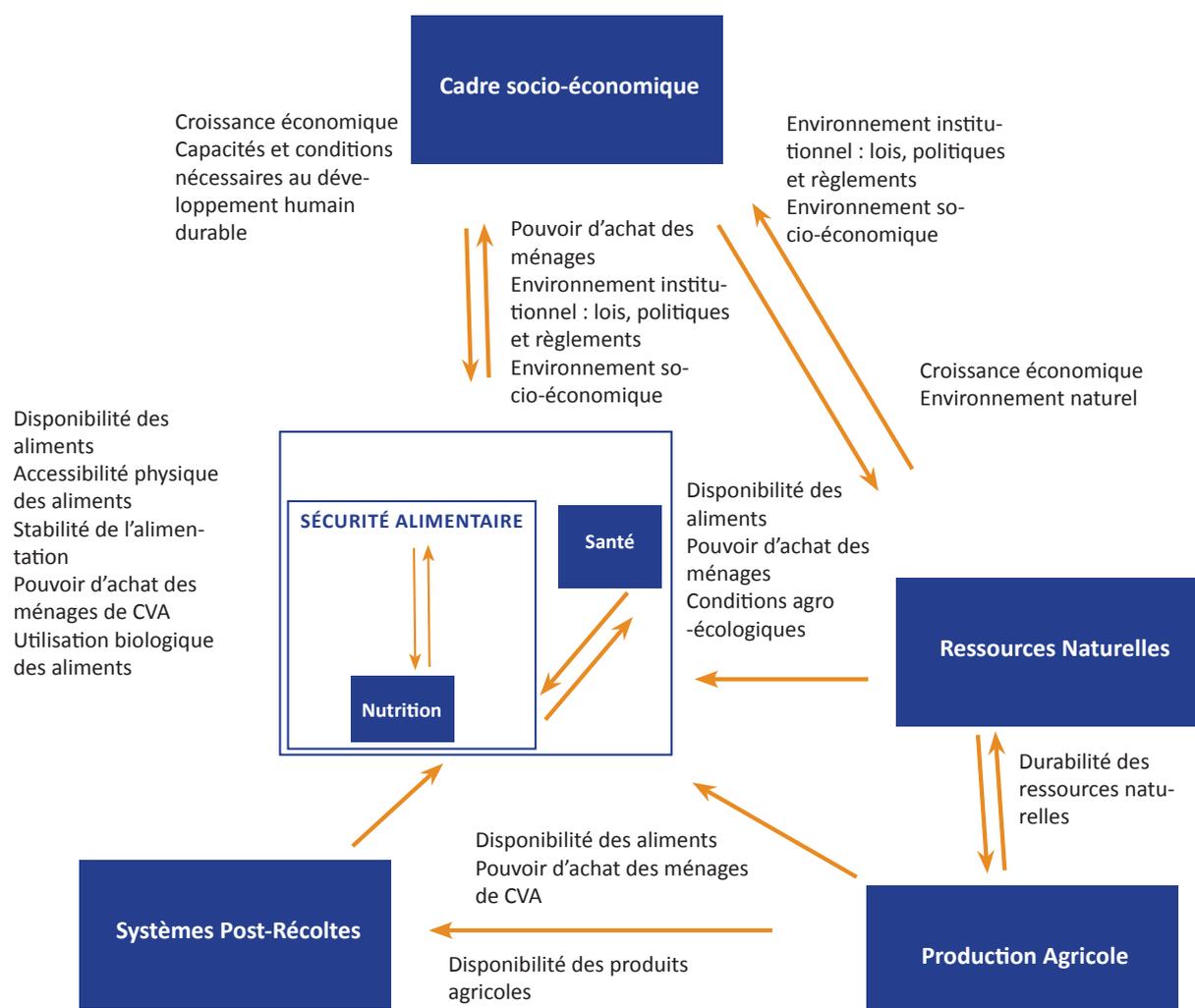


Figure 1: Intégration des thèmes sectoriels de l'examen et leur contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

CVA : Chaîne de valeur agricole

1.3.2. Recherche bibliographique et collecte de données secondaires

La recherche bibliographique et la collecte de données secondaires se sont déroulées durant toute la période de préparation du rapport, sur Internet et auprès de diverses institutions. Des données secondaires en rapport avec les cinq thématiques de la revue ont été collectées. Des données sur le cadre programmatique et les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ont aussi été mobilisées.

1.3.3. Entretiens avec des personnes-ressources

Des entretiens physiques ont été menés avec des personnes-ressources. Ces acteurs-clés sont des cadres à divers niveaux dans les ministères, les organismes publics ou privés intervenant dans la chaîne de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin et les institutions internationales.

1.3.4. Synthèse et analyse des données collectées

Des analyses de données quantitatives ont été effectuées au niveau national avec des désagréments par région/département (statistique descriptive). Des analyses qualitatives ont été également effectuées au besoin. Pour chaque type de données, l'effort analytique a consisté à établir, dans la mesure du possible, la relation avec la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays.

1.3.5. Organisation d'ateliers

Plusieurs ateliers et autres formes de consultations ont été organisés :

- un atelier d'installation des comités consultatif et technique ;
- un séminaire national sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour la présentation des résultats préliminaires et la tenue des travaux des groupes thématiques ;
- deux ateliers régionaux de proximité avec les partenaires à l'intérieur du pays, respectivement au Nord (ville de Natitingou) et au Sud du pays (ville de Bohicon) ; ils s'inscrivent dans une démarche inclusive et participative et avaient pour but de recueillir les spécificités régionales qui pouvaient ne pas transparaître au niveau national ;
- un atelier de pré-validation du rapport de l'Examen stratégique national au sein du Comité Technique élargi aux personnes-ressources identifiées lors des différents ateliers ;
- un atelier de validation du rapport de l'Examen stratégique national au sein du Comité Consultatif ;
- la remise officielle du rapport final au Président de la République et le lancement de l'Examen stratégique national « Faim Zéro » au Bénin à l'horizon 2030.

1.4. Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle d'un ménage ou d'une personne est généralement le résultat de l'interaction entre divers facteurs agronomiques, environnementaux, socio-économiques et biologiques (Figure 2). La sécurité alimentaire et nutritionnelle existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive, leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active (FAO, 1996).

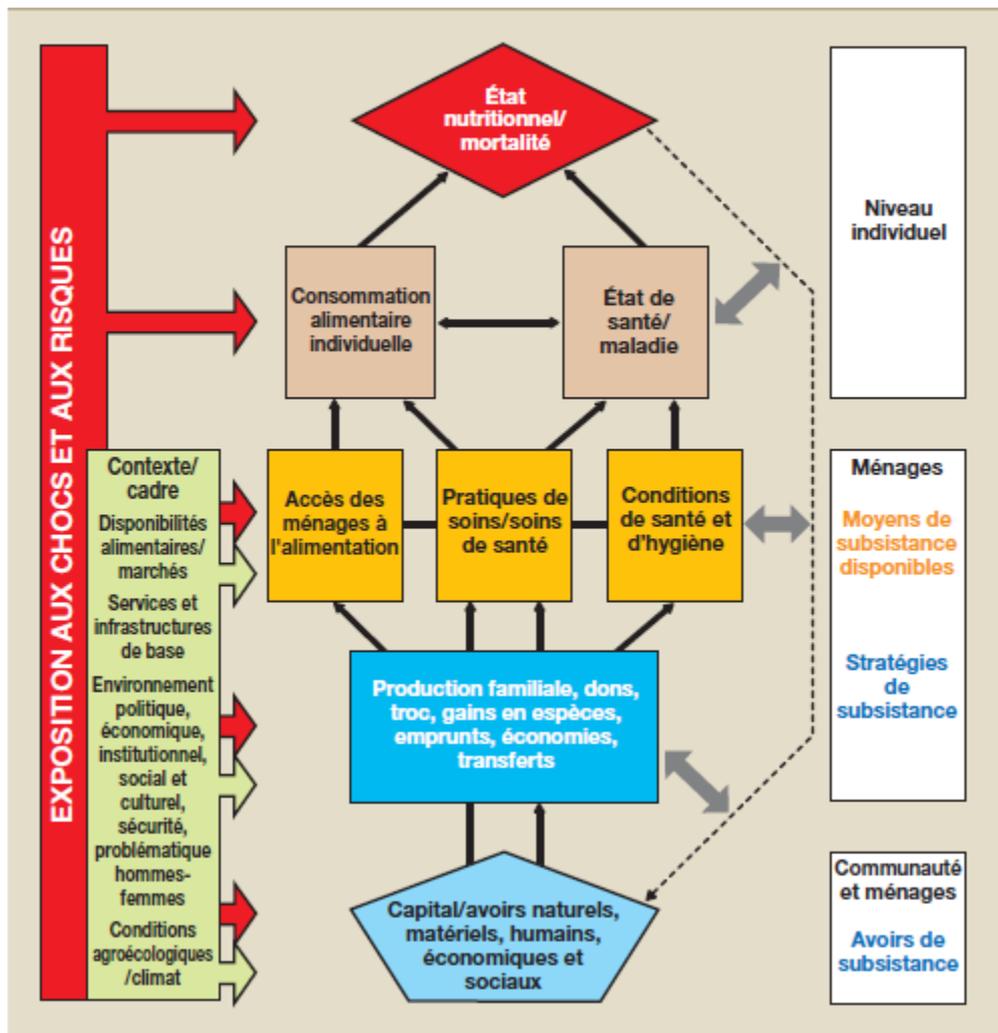


Figure 2 : Cadre conceptuel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Source : PAM (2017)

Il n'existe pas de mesure universelle et directe de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Son analyse repose sur de multiples indicateurs relatifs à quatre concepts fondamentaux ou piliers : la disponibilité, l'accessibilité, l'utilisation et la stabilité. La disponibilité alimentaire représente la quantité de nourriture disponible dans un pays ou une zone, en tenant compte de toutes les formes de production domestique et industrielle, ainsi que de la balance des importations et exportations, de l'aide alimentaire et des stocks. L'accessibilité traduit la possibilité, pour tout ménage, de pouvoir régulièrement acquérir la quantité nécessaire de nourriture, grâce à la combinaison de sources telles que sa propre réserve et la production, l'achat, le troc, le don, l'emprunt ou l'aide alimentaire. L'accessibilité est assurée lorsque chaque ménage et chaque individu peut se procurer les aliments nécessaires à un régime équilibré. L'utilisation se réfère à l'utilisation de la nourriture au sein du ménage et à la satisfaction des besoins en macro- et micronutriments des individus. L'utilisation de la nourriture tient compte des éléments tels que le stockage, la transformation, la préparation de la nourriture, la situation sanitaire, l'hygiène, la variété de la diète, la prise en compte des besoins nutritionnels spécifiques, comme ceux des nourrissons, des femmes enceintes ou

allaitantes, des jeunes enfants, les personnes âgées, etc. La stabilité a trait à la permanence dans le temps des trois premiers piliers que sont la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation de la nourriture. Elle peut être affectée par des conditions climatiques défavorables (sécheresse, inondation et autres catastrophes naturelles) ou par des facteurs socio-politiques ou économiques.

1.5. Présentation de l'ODD 2 et de ses cibles

L'ODD 2 cherche à éradiquer la faim et toutes les formes de malnutrition, et à réaliser une production alimentaire durable d'ici 2030. Il part du principe que toute personne devrait avoir accès à une alimentation suffisante et nutritive, ce qui nécessitera de promouvoir à grande échelle l'agriculture durable, de doubler la productivité agricole, d'augmenter les investissements et de permettre un bon fonctionnement des marchés alimentaires. Il vise cinq cibles, à savoir :

Cible (2.1) D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

Cible (2.2) D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Cible (2.3) D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

Cible (2.4) D'ici 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

Cible (2.5) D'ici 2030 préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale.

L'ODD 2 a trois cibles supplémentaires.

(2.a) Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés.

(2.b) Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha.

(2.c) Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires.

Le Bénin a récemment procédé à la priorisation des cibles des ODD. Trois cibles (2.1, 2.2 et 2.3) ont été ainsi retenues comme prioritaires pour le pays pour l'atteinte de l'ODD 2 ; et les indicateurs pour leur suivi ont été définis (DGCS-ODD, 2017).

Chapitre 2. Situation géographique, politico-administrative et socio-économique

2.1. Situation géographique et politico-administrative

Le Bénin est situé en Afrique de l'Ouest, dans la zone intertropicale. Il couvre une superficie de 114 763 km². Environ 60% (7 050 000 ha) de la superficie du territoire sont cultivables (MAEP, 2011). Le pays dispose d'environ 320 000 ha de terres irrigables, principalement dans les vallées du Niger (Malanville et Karimama), de l'Ouémé et du Mono, dont 205 000 ha de bas-fonds aptes à la culture du riz (Soulé, 2003). En somme, les traits agro-écologiques montrent que le potentiel agricole du pays est considérable et devrait, si exploité judicieusement, lui garantir une sécurité alimentaire et nutritionnelle confortable. Toutefois, ce potentiel reste sous-exploité. Par exemple, seule une partie (moins de la moitié) des superficies cultivables est exploitée chaque année (Soulé, 2003). L'application effective de la nouvelle législation sur le foncier (Loi N°2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en République du Bénin) devrait favoriser la mise en valeur des terres agricoles.

Le Bénin est un Etat unitaire avec un régime politique de type présidentiel. Il compte 12 départements subdivisés en 77 communes. Ces communes sont subdivisées en 546 arrondissements comportant des villages et des quartiers de ville (INSAE, 2010). Les états généraux de l'administration territoriale tenus en 1993 ont recommandé une décentralisation progressive de l'administration territoriale, avec un transfert graduel des compétences dans plusieurs domaines. Dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, les collectivités locales reçoivent des compétences et des ressources dans l'élaboration et l'exécution des plans de développement local qui ont, entre autres, pour objectifs l'amélioration de la production agropastorale et halieutique. En ce qui concerne le domaine de la santé, le transfert des compétences et des ressources aux communes concerne principalement la réalisation, l'équipement, les réparations et l'entretien des bâtiments des établissements de santé jusqu'au niveau des arrondissements. L'environnement, l'hygiène et la salubrité font également partie des domaines de répartition de compétences entre l'Etat central et les collectivités locales.

2.2. Données démographiques

Le quatrième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH4) a dénombré 10 008 749 habitants au Bénin en 2013 (INSAE, 2015b). Sur la période 2002-2013, le Bénin a enregistré un taux annuel d'accroissement de 3,5 %, légèrement supérieur à celui obtenu entre 1992-2002, soit 3,25% (INSAE, 2015b). Par ailleurs, la proportion de femmes au sein de la population béninoise reste pratiquement stable avec 51,2 % en 2013 contre 51,5 % en 2002. A l'horizon 2030, les projections indiquent une population de 15,5 millions d'habitants (INSAE, 2014). Selon les projections, la population du pays devrait plus que doubler d'ici 2050, avec une proportion de jeunes estimée à 47% (PNUD, 2015). Ces tendances constituent une menace pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin ; d'où la

nécessité de mettre en place une politique de développement permettant d'accroître la production alimentaire de façon durable. Au cours des dernières années, des efforts ont été entrepris dans le domaine de la planification familiale. L'appropriation de la planification familiale dans les ménages devrait avoir un effet positif sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers une meilleure adéquation entre la taille des ménages et les ressources dont ils disposent. La jeunesse de la population peut cependant être vue comme une ressource sur laquelle le pays peut compter. Pour ce faire, des investissements adaptés sont nécessaires pour accompagner la formation du capital humain.

Le secteur agricole emploie plus de 47% de la population active, âgée de 15 à 64 ans (INSAE, 2016), en majorité dans des exploitations de type familial, orientées vers la polyculture, souvent associée au petit élevage de volailles, petits ruminants ou porcins (MAEP, 2011). En 2010, le Bénin comptait environ 550 000 exploitations agricoles (MAEP et MEF, 2010).

Entre 2008 et 2017, le pourcentage de ménages pratiquant l'agriculture vivrière ou le jardinage a considérablement baissé, passant de 53 % à 37 % (PAM, 2014a, 2017). Plusieurs facteurs pourraient expliquer ce déclin. De nombreux jeunes ruraux, en raison du développement du secteur informel dans les centres urbains migrent vers ces centres en abandonnant les moyens d'existence liés à l'agriculture (Berti et Lebailly, 2009 ; Chaléard, 2010). Ainsi, le transfert de main-d'œuvre du secteur agricole vers les autres secteurs économiques découle de sa moindre attractivité par rapport aux autres secteurs, notamment le tertiaire. La baisse de la population active dans le secteur agricole demande des efforts d'amélioration de la productivité pour maintenir le niveau de satisfaction des besoins alimentaires du pays à partir de la production nationale.

2.3. Situation socio-économique

2.3.1. Indice de Développement Humain au niveau national et dans les départements

L'indice de développement humain (IDH) est un indice composite, créé par le Programme des Nations Unies pour le Développement pour évaluer le taux de développement humain des pays du monde (PNUD, 1990). Il tient compte de trois dimensions du développement humain : le revenu par habitant et les données agrégées sur la santé et l'éducation. Il existe des liens entre la sécurité alimentaire et le développement humain. La sécurité alimentaire dans son rôle de préservation des méfaits liés à la faim, favorise le développement des capacités et les conditions nécessaires au développement humain durable. Les personnes bien nourries et bien alimentées sont plus susceptibles d'être instruites, de participer à la vie de la société et de réaliser leur potentiel productif et humain. D'une manière réciproque, un développement humain accru contribue à une meilleure sécurité alimentaire (PNUD, 2012).

Le Bénin a enregistré un accroissement moyen annuel de 1,5 % de la valeur de l'IDH entre 1980 et 2014, passant de 0,287 à 0,48 (PNUD, 2015). Malgré cette évolution, le niveau de développement humain au Bénin demeure faible. Les progrès réalisés dans les domaines de la santé et de l'éducation sont les principales causes de l'amélioration constante de l'IDH au Bénin (PNUD, 2015). Toutefois, les profits liés à la croissance économique entrent aussi en ligne de compte. Entre 1980 et 2014, l'espérance de vie au Bénin s'est accrue de 12,3 ans,

situant l'espérance de vie à la naissance au Bénin à 59,6 ans en 2014 (PNUD, 2015). Cet accroissement est lié à la baisse de la mortalité et l'amélioration des conditions de vie. Par ailleurs, la durée moyenne de scolarisation s'est allongée de 2,7 années et la durée probable de scolarisation a progressé de 6,7 ans (PNUD, 2015). En ce qui concerne le revenu moyen par habitant², il s'est renforcé à un rythme moyen annuel de 0,8 % (PNUD, 2015).

Entre 2011 et 2014, l'IDH s'est amélioré au niveau national dans les départements. L'Alibori demeure le département ayant le niveau de développement humain. L'Atacora, le Couffo et la Donga sont également dans la catégorie des « départements à IDH faible » malgré les améliorations observées, avec une valeur de l'IDH entre 0,355 et 0,400 en 2014. Quant au département du Zou, il a enregistré un IDH supérieur à 0,400 en 2014, et s'est hissé ainsi dans la catégorie des « départements à IDH moyennement faible » ($0,400 < \text{IDH} \leq 0,442$) avec les départements du Borgou, des Collines, du Mono et du Plateau. Entre 2011 et 2014, l'Atlantique et l'Ouémé ont enregistré un niveau d'IDH qui les classe dans la catégorie des départements à « IDH moyen ». Par ailleurs, le Littoral demeure le seul département à « IDH élevé » au cours de la même période (PNUD, 2015).

Les communes ont également connu une amélioration de leur niveau de développement humain entre 2011 et 2014. Les gains varient entre 2,8 % (Cotonou) et 5,3 % (Karimama) (PNUD, 2015). Les communes de Cotonou, Porto-Novo et Abomey-Calavi sont les communes où le niveau de développement humain était le plus élevé au Bénin entre 2011 et 2014 (PNUD, 2015).

2.3.2. Origine et croissance du PIB

Entre 1990 et 2012, le secteur tertiaire apparaît comme étant le secteur prépondérant dans la constitution du PIB (Figure 3), avec une contribution d'environ 36 %. Les activités de ce secteur reposent essentiellement sur le commerce.

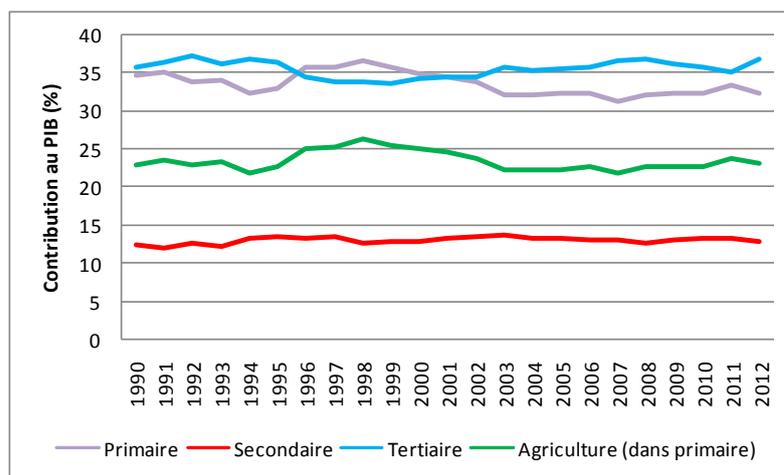


Figure 3: Contribution des secteurs d'activités au PIB du Bénin

Source : INSAE (2017)

² Mesuré par le revenu national brut en parité de pouvoir d'achat 2011.

Le secteur primaire vient après le secteur tertiaire dans la formation de la richesse nationale. Dans ce secteur, l'agriculture est prépondérante et joue un rôle important dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, en raison de ses interrelations avec l'alimentation, l'augmentation du revenu, l'éducation, la santé et la nutrition. L'agriculture contribue en moyenne à 23 % au PIB et alimente également une importante partie des activités des secteurs tertiaire et secondaire (PNUD, 2015).

Le secteur secondaire (environ 13 % du PIB) se classe en dernière position et reste dominé par l'égrenage du coton et la transformation artisanale de produits agricoles, avec une forte composante informelle. Les unités de transformation artisanale fournissent des aliments largement accessibles au plus grand nombre, correspondant aux contraintes du mode de vie des consommateurs ruraux et urbains (Broutin et Bricas, 2006).

Le Bénin s'est engagé dans un processus de restructuration de l'économie après la crise économique et sociale des années 80 (MDEF, 2006). Une réforme du système économique a été entreprise à partir de 1990. Six périodes peuvent être considérées sur la base des cycles de croissance économique, à savoir : 1990 à 1994 ; 1995 à 1999 ; 2000 à 2004 ; 2005 à 2009 ; 2010 à 2014 et 2015 à nos jours (Figure 4). Le taux de croissance du PIB a atteint 5,0 % en moyenne par an sur la période 1995-1999, contre 3,6 % sur la période 1990-1994 et 2,0 % durant la décennie 1980 (MDEF, 2006). Sur la période 2000-2004, le taux de croissance économique réelle avoisinait les 4,5 % en moyenne par an. En 2005, ce taux a connu une tendance baissière pour s'établir à 2,9 %. Ce recul découle de la baisse de la valeur ajoutée du secteur tertiaire dans la formation du PIB – à la suite des restrictions commerciales imposées par le Nigeria sur les réexportations, de la crise dans la filière coton (principale culture d'exportation), de l'appréciation de l'euro par rapport au dollar des Etats-Unis et du renchérissement continu du coût du pétrole (MDEF, 2006).

De 2006 à 2009, il y a eu une reprise de la croissance avec une décélération observée à partir de 2008. Cette dernière tendance baissière pourrait s'expliquer notamment par les crises internationales successives, énergétiques, alimentaires, économiques et financières (CAPOD, 2010). Le taux de croissance a été, dans une tendance globale, à la hausse entre 2010 et 2014 (MEFPD, 2016). Cette situation serait due, essentiellement, aux évolutions constatées dans les différents secteurs de l'économie béninoise au cours de cette période, malgré un environnement sous régional peu favorable (MEFPD, 2016).

En 2016, la croissance économique est estimée à 4,0 % contre 5,2 % en 2015 et 6,5 % en 2014 (BAD/OCDE/PNUD, 2017). Le ralentissement de la croissance au cours des dernières années s'explique par les délestages électriques et la baisse de l'activité économique au Nigeria voisin.

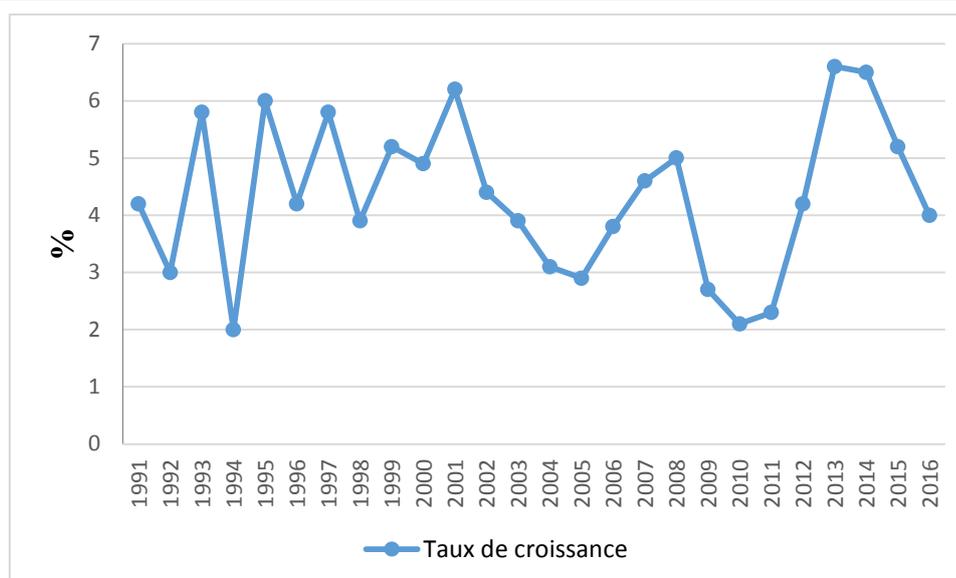


Figure 4: Croissance économique réelle entre 1991 et 2016 au Bénin

Source: A partir des données de MDEF (2006) et INSAE (2017)

La croissance économique permet de créer la richesse grâce aux activités productives. Une fois que la richesse est créée, une bonne politique peut permettre que la croissance économique se traduise en une amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le pays (Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, 2012). Dans un autre sens, la sécurité alimentaire est la source de la croissance économique (Torero, 2014).

2.3.3. Principales sources de revenus des ménages

L'Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire au Bénin (AGVSA) 2017 révèle que 33 % des ménages au niveau national dépendent de l'agriculture (vivrière et de rente) comme principale source de revenus (PAM, 2017). Par rapport aux tendances de 2008 et 2013 relevées par l'Analyse Globale de la Vulnérabilité de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) de 2008 et l'AGVSA 2013, la proportion des ménages dépendant de l'agriculture comme principale source de revenus est restée stable autour de 30% au cours des dix dernières années (PAM, 2009, 2014a). Le petit commerce/commerce informel vient en seconde position et occupe 14% des ménages ; cette proportion est restée plus ou moins stable au cours des dix dernières années. Les autres sources de revenus des ménages peuvent être regroupées en quatre groupes d'activités : (i) le travail spécialisé (mécanicien, maçon, tailleur, coiffeur, etc.) avec 12% des ménages, (ii) les fonctionnaires/ salariés/ contractuels/ consultants avec 9% des ménages, (iii) la pêche, le commerce de produits vivriers et l'élevage, avec 9 % des ménages et (iv) le transport, y compris le taxi-moto avec 5% des ménages.

La distribution des principales sources de revenus par département et milieu de résidence au cours des dix dernières années n'est pas uniforme et les tendances présentent des similarités au fil des années (PAM, 2009, 2014a, 2017). En 2017, l'agriculture domine dans les départements de l'Atacora, du Borgou et de l'Alibori (Figure 5). L'aide et le don

alimentaire dominant dans les départements comme le Littoral, l'Atlantique et le Plateau (Figure 5). Le transport, y compris le taxi-moto, prédomine dans l'Ouémé, le Littoral et l'Atlantique (Figure 5). Le niveau relativement élevé de transfert et d'aide alimentaire, quel que soit le département, traduit une situation de vulnérabilité des ménages à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. L'importance des transferts d'argent et autres formes d'aide s'explique par le non accès de la majorité des populations à un système formel et fonctionnel de sécurité sociale et de prise en charge des personnes défavorisées.

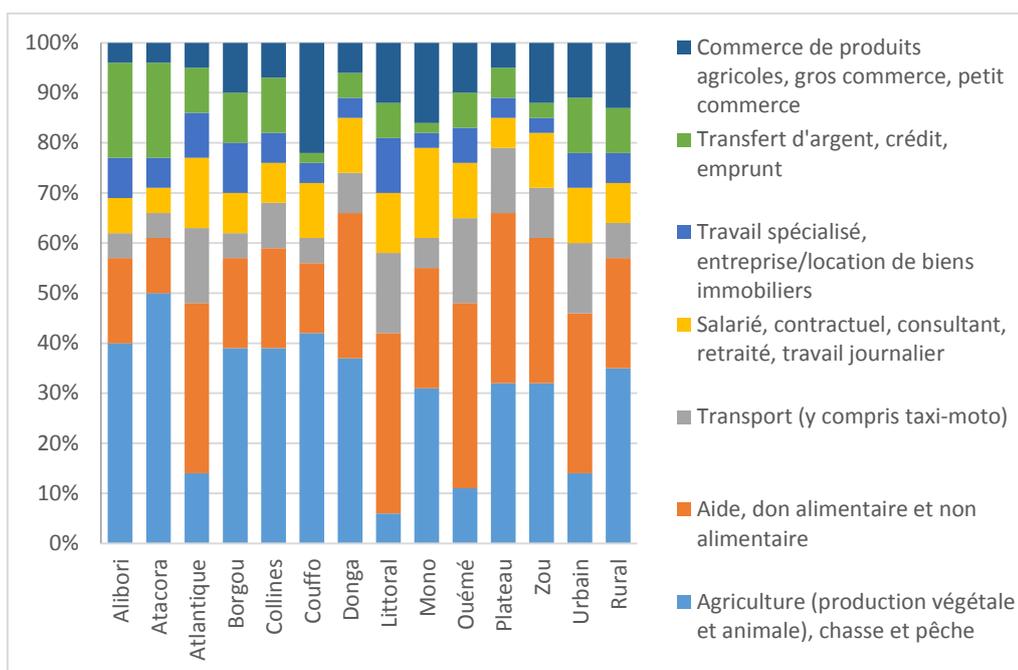


Figure 5: Distribution des principales sources de revenus des ménages par département en 2017

Source : PAM (2017)

2.3.4. Inflation et dépenses mensuelles des ménages

Depuis la dévaluation du franc CFA en 1994 qui avait entraîné une augmentation des prix de l'ordre de 38,5% (CAPOD, 2010), l'inflation a été relativement maîtrisée. En effet, d'une manière générale, le taux d'inflation sur la période 2000 à 2016 est resté sous la limite des 3%, seuil défini dans le cadre de la surveillance multilatérale au sein de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Pour les années récentes, l'analyse du taux d'inflation en 2016 permet de situer l'évolution des prix à -0,8%, contre 0,3% en 2015, ce qui reste en-dessous du seuil de 3% (INSAE, 2017). Ce faible niveau s'expliquerait par la hausse de l'offre de produits alimentaires combinée à la diminution des prix des produits pétroliers sur les marchés internationaux. De plus, l'économie béninoise bénéficie de l'effet de la dépréciation du Naira sur les importations des produits pétroliers en provenance du Nigéria, vendus en vrac sur le marché informel.

La maîtrise de l'inflation est propice à la sécurité alimentaire car elle favorise l'accès à la nourriture. Au contraire, une inflation élevée est défavorable à la sécurité alimentaire ; car elle traduit un appauvrissement implicite de la population.

Entre 2008 et 2013, les dépenses mensuelles par membre des ménages avaient augmenté au niveau national de plus de 36 %, passant de 9 840 FCFA à 13 640 FCFA (PAM, 2009, 2014a). Entre 2013 et 2017, pour la moitié des ménages, ces dépenses mensuelles sont passées de 13 460 FCFA à 12 472 FCFA (PAM, 2014a, 2017), soit une baisse de plus de 6%. Ce recul des dépenses mensuelles par membre des ménages au cours des quatre dernières années pourrait s'expliquer par l'accroissement de la pauvreté monétaire dans certaines couches de la population. Cela ne serait pas sans conséquence sur la qualité et la quantité des produits alimentaires que les ménages peuvent acquérir.

2.3.5. Cartographie de la pauvreté et son évolution dans le temps

Il existe un lien étroit entre pauvreté et sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les ménages ayant un faible niveau de revenus sont souvent les plus vulnérables en raison de leur difficulté d'accès économique aux denrées alimentaires. Selon les Enquêtes Modulaires Intégrées sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) 2011 et 2015, 40,1 % des ménages étaient pauvres en 2015 contre 36,2 % en 2011 (INSAE, 2015c), soit une augmentation de la pauvreté de 3,9 points en quatre ans. La même tendance a été observée pour la profondeur de la pauvreté qui a connu une aggravation, passant respectivement de 0,098 en 2011 à 0,18 en 2015. Quant aux inégalités parmi les pauvres, elles se sont également accentuées, passant de 0,039 en 2011 à 0,12 en 2015 (INSAE, 2015c).

En 2015, la pauvreté touchait 43,6 % des ménages en milieu rural et 35,8 % des ménages en milieu urbain contre respectivement 39,7 % et 31,4% en 2011 (INSAE, 2015c). La pauvreté est donc plus prépondérante en milieu rural, bien que l'augmentation de la proportion de ménages pauvres soit plus prononcée en milieu urbain (4,4 % contre 3,9 %). La prépondérance de la pauvreté en milieu rural pourrait s'expliquer par une baisse de revenus des ménages ruraux, l'agriculture étant la principale source de revenus de ces derniers. L'existence d'opportunités de revenus extra-agricoles dans les zones urbaines pourrait expliquer la faible prévalence de la pauvreté dans ces milieux, comparativement aux zones rurales. Les efforts d'intervention en milieu rural devraient donc aller au-delà de l'amélioration de la productivité et inclure l'accès au marché qui est vu comme un moyen efficace d'amélioration des revenus et de lutte contre la pauvreté en milieu rural.

L'analyse des incidences de la pauvreté dans les départements en 2015 montre de fortes disparités entre eux. Sept départements sur douze ont eu une incidence de la pauvreté supérieure à la moyenne nationale (INSAE, 2015c) : les départements de l'Atacora (42,3 %), de l'Atlantique (41,3 %), des Collines (47,2 %), du Couffo (49,3 %), de la Donga (42,5 %), du Mono (46,8 %) et du Zou (42,8 %). Par rapport à 2011, la proportion de ménages pauvres a augmenté dans presque tous les départements en 2015, sauf celui du Littoral où l'incidence de la pauvreté a connu un léger repli (-0,15 %). Ce repli pourrait être dû aux aspects positifs

du secteur informel qui constitue l'unique option de travail pour de nombreuses personnes en milieu urbain (Brilleau *et al.*, 2004). En effet, les activités du secteur informel assurent la survie et réduisent la pauvreté engendrée par l'incapacité du secteur formel à créer des emplois. En outre, les femmes ont un accès facile au secteur informel et surtout, lorsqu'elles sont chefs de ménage, les activités de ce secteur assurent leur survie et celle de leurs ménages (Broutin et Bricas, 2006).

La Figure 6 présente les tendances de la pauvreté par département au Bénin. La persistance de nombreuses poches de pauvreté traduit des menaces sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

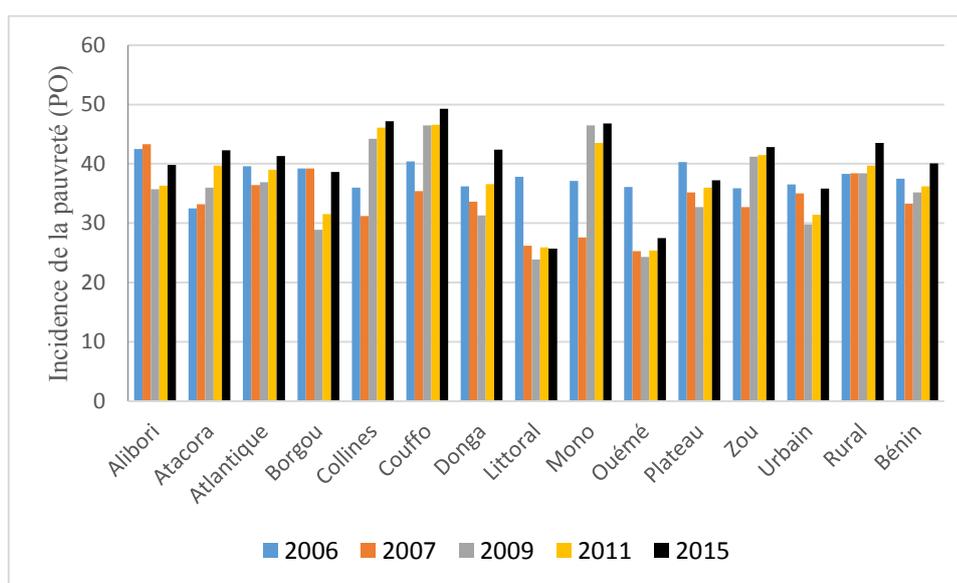


Figure 6: Tendances de la pauvreté par département au Bénin

Source : INSAE (2017)

Chapitre 3 : Niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

3.1. Disponibilité alimentaire au Bénin

Au Bénin, le régime alimentaire est basé sur les céréales (maïs, riz, mil, sorgho), les racines et tubercules (manioc, igname) et les légumineuses (arachide, niébé, soja,). La disponibilité de ces denrées dépend de leur offre au niveau national (production nationale et importation). Les céréales sont les principales spéculations de la production vivrière et occupent la plus grande superficie cultivée. Au cours de la période 2003-2013, elles couvraient 49,5 % des superficies emblavées. Les racines et tubercules, les légumineuses, les cultures industrielles et les cultures maraîchères viennent respectivement avec 20,3 %, 15,5 %, 11,5 % et 3,2 % des superficies cultivées (PNUD, 2015).

Selon des données récentes, la production agricole dans son ensemble a connu un accroissement de 13,20 % au cours de la campagne 2016-2017 par rapport à celle de 2015-2016 (MAEP, 2017b). Cette augmentation est due aux mesures incitatives prises par le Gouvernement en faveur des producteurs en vue de l'autosuffisance alimentaire et aux conditions pluviométriques favorables (fourniture de semences de maïs et de riz et d'engrais NPK, etc.). Au cours de la campagne agricole 2016-2017, la production totale de céréales s'élevait à 1 814 289 tonnes contre 1 643 227 tonnes pour la campagne 2015-2016 (MAEP, 2017a), soit un accroissement de 10,44 % (Figure 7). Cette tendance de la production céréalière est principalement liée à la culture du maïs, principal aliment de base des populations béninoises, et à celle du riz (Figure 7). A l'inverse des autres céréales, le mil, le sorgho, le fonio présentent des tendances baissières (Figure 8). Cette tendance baissière pourrait s'expliquer par la moindre attention que reçoivent ces cultures, comparativement au maïs.

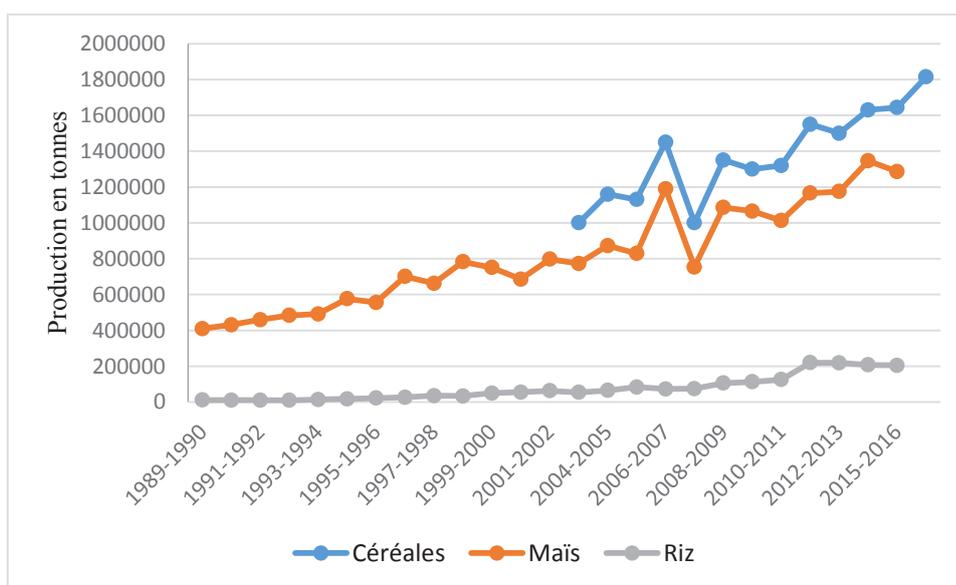


Figure 7: Evolution de la production céréalière et de ses principales composantes (maïs et riz) en tonnes de 1990 à 2016

Source : PNUD (2015) et MAEP (2017a)

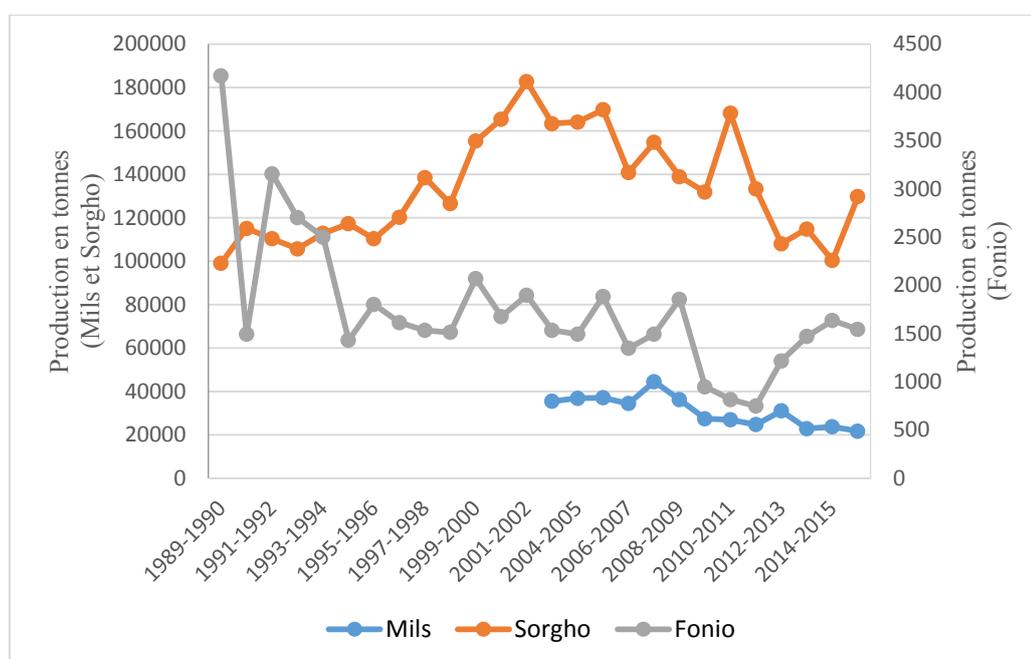


Figure 8: Evolution de la production du mil, sorgho et fonio en tonnes de 1990 à 2015

Source : PNUD (2015) et MAEP (2017a)

Entre 2003 et 2013, la production des racines et tubercules a enregistré un taux d'accroissement moyen de 3,8%, légèrement supérieur à celui de la population qui est de 3,5% (PNUD, 2015) (Figure 9). Plus récemment, elle s'est accrue de 14,14 %, passant de 6 128 288 tonnes en 2015 à 6 994 622 tonnes en 2016 (MAEP, 2017a) (Figure 9). Cet accroissement a été essentiellement porté par le manioc et l'igname. Les autres racines et tubercules, comme la patate douce et le taro, ont enregistré des tendances baissières, notamment après la crise de 2008.

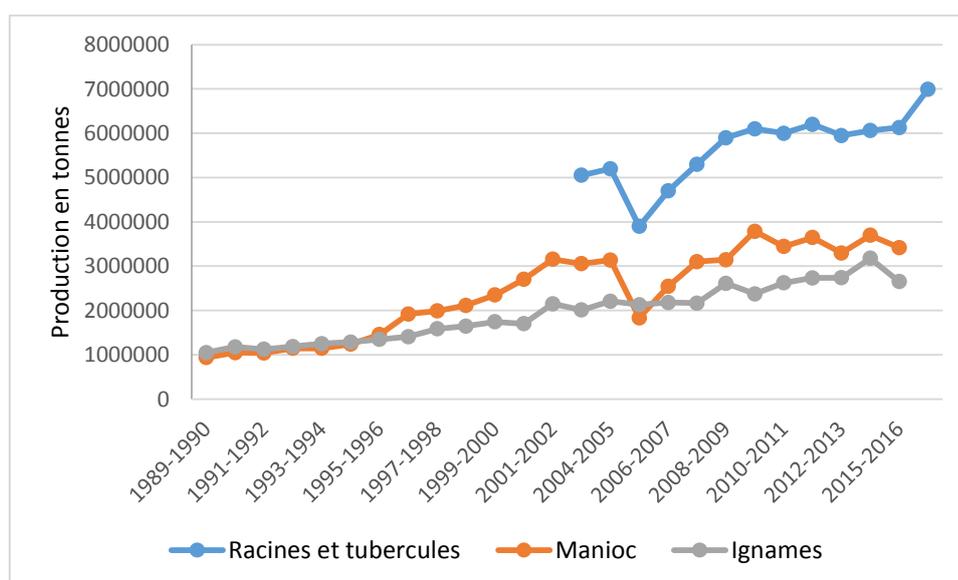


Figure 9: Evolution de la production des racines et tubercules et de ses principales composantes (manioc et igname) en tonnes de 1990 à 2016

Source : PNUD (2015) et MAEP (2017a)

De façon générale, la production de légumineuses a enregistré un accroissement annuel moyen de 4,0 % entre 2003 et 2013, passant de 252 987 tonnes à 351 063 tonnes (PNUD, 2015), avec l'arachide, le niébé et le soja comme principales spéculations. La production des autres légumineuses (voandzou, pois d'angole, etc.) a affiché des tendances baissières au cours de cette même période. Cependant, la production des légumineuses est passée de 393 363 tonnes en 2015 à 420 148 tonnes en 2016, soit un accroissement de 6,8 %, avec une évolution croissante de la production du soja.

La production animale, constituée de lait, viande (bovins, ovins, caprins, porc, volaille, lapin, etc.) et œufs a connu un faible accroissement entre 2003 et 2013. Au cours de cette période, la production de viande a augmenté en moyenne de 2,2 %, passant de 53 731 à 64 968 tonnes, notamment du fait de l'accroissement de la production de viande bovine et de viande de volaille. Entre 2015 et 2016, elle est passée de 68 490 tonnes à 70 327 tonnes, soit un accroissement de 2,7 % (MAEP, 2017a). Au niveau de la production des œufs de poules et autres volailles, il y a eu une baisse de 8,8 % en moyenne chaque année au cours de la période 2003-2013 (CountrySTAT Bénin, 2017) du fait de plusieurs facteurs : contraintes de financement, émergence et persistance des épizooties, faibles compétences techniques, problèmes liés au foncier surtout en milieu périurbain, nécessité de déplacement régulier augmentant le coût des aviculteurs, etc. (Fanou, 2006 ; Guezodje, 2009). Entre 2015 et 2016, elle s'est accrue de 14 740 tonnes à 15 494 tonnes, soit un accroissement de 5,12 % (MAEP, 2017a). La production de lait (lait de vache entier frais) a connu un accroissement annuel moyen de 2,6% sur la période 2003-2013, passant de 83 034 tonnes à 107 310 tonnes (CountrySTAT Bénin, 2017). Ce taux est inférieur au taux de croissance de la population au cours de cette même période et ne favorise pas l'amélioration du niveau de consommation des populations. Cela met le Bénin dans une position d'importateur de lait et produits laitiers. Par ailleurs, la production laitière est saisonnière et inégalement répartie sur le territoire national, avec une forte concentration dans les régions du Nord³. Entre 2015 et 2016, la production de lait est passée de 112 950 tonnes à 113 816 tonnes, soit un accroissement de 0,77 % (MAEP, 2017a).

En ce qui concerne les filières halieutiques, elles sont confrontées à des difficultés dont les plus importantes sont la dégradation des écosystèmes aquatiques, la pollution des plans d'eau par les déchets ménagers et industriels et l'utilisation généralisée de méthodes et engins de pêche non réglementaires (PNUD, 2015). Ainsi, la production halieutique est restée faible entre 2003 et 2013, malgré le potentiel hydrographique du pays. Elle a enregistré un accroissement moyen annuel de 1,5 %, passant de 41 618 tonnes en 2003 à 45 387 tonnes en 2013 (PNUD, 2015). Au cours de cette période, la production halieutique a été dominée par la pêche continentale (74,1 %) et la pêche maritime artisanale (23 %). La pêche maritime industrielle (1,8 %) et l'aquaculture (1,1 %) restent loin derrière. Contrairement aux autres sous-filières, l'aquaculture enregistre une production croissante.

³ <http://news.acotonou.com/h/357.html> (accès le 15/08/2018)

D'après le Rapport national sur le développement humain 2015, le Bénin est globalement autosuffisant au plan alimentaire (taux d'autosuffisance alimentaire égal à 91,7 %) sur la décennie 2004-2013. Etant donné que ce taux est beaucoup plus élevé que la limite maximale de l'autosuffisance alimentaire (50%) selon les critères de FAO, le Bénin jouit d'une disponibilité alimentaire satisfaisante. L'analyse chronologique du Taux d'Autosuffisance Alimentaire (TAS) sur la même période montre l'importance de la culture du riz dans la situation alimentaire au Bénin. Le pays reste toujours dépendant des importations pour satisfaire sa demande intérieure totale. En effet, le Taux de Dépendance des Importations (TDI) se situe autour de 9,6 % sur la période 2004-2013. Ce taux a été essentiellement déterminé par l'importation de riz et de la pomme de terre⁴ (PNUD, 2015).

L'analyse⁵ croisée du TAS et du TDI de chaque spéculation révèle que sur la période 2004-2013, le Bénin est autosuffisant ou quasi-autosuffisant pour plusieurs denrées alimentaires, à savoir, le maïs, le manioc, l'igname, le niébé, le soja, l'arachide, le piment, la patate douce, le mil et le sorgho (Figure 10). En revanche, une forte dépendance du pays aux importations est notée pour des produits tels que le riz, la pomme de terre, le lait, les viandes en général et les produits de pêche (Figure 10).

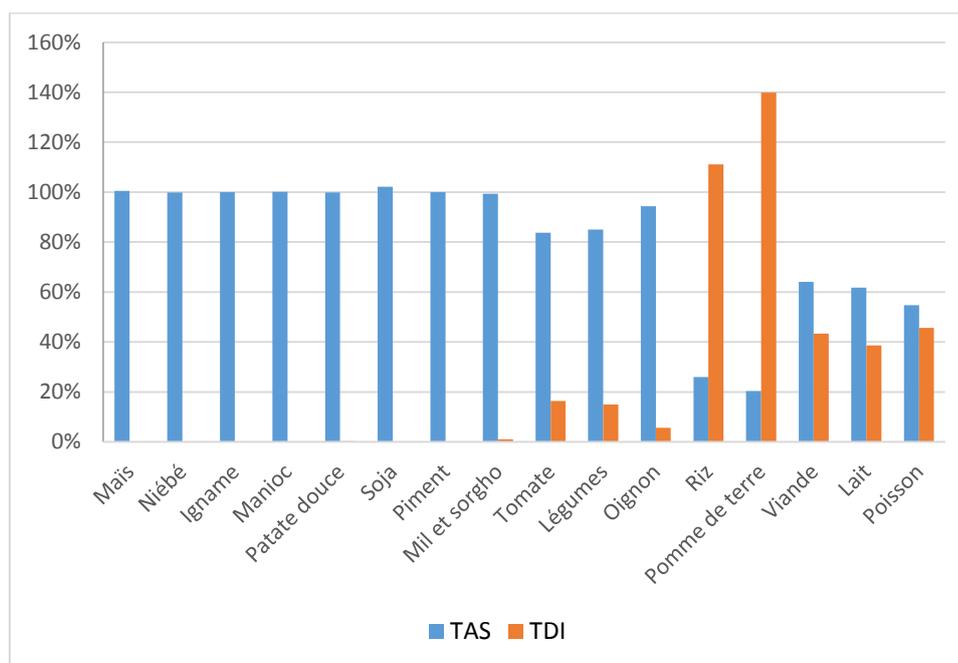


Figure 10: Niveau moyen d'autosuffisance et d'indépendance des importations par spéculation entre 2004 et 2013

Source : DSA/MAEP et INSAE (2004-2013)

⁴ La production locale de la pomme de terre est très faible (545,544 tonnes en moyenne sur la période 2003-2015) (CountrySTAT Bénin, 2017).

⁵ Analyse à partir des données de production de la DSA/MAEP et des données du commerce extérieur produites par l'INSAE (2004-2013).

L'analyse de l'évolution de l'adéquation des disponibilités énergétiques alimentaires (Figure 11) montre que les disponibilités énergétiques alimentaires au Bénin sont supérieures aux besoins de la population au cours des deux dernières décennies. La part des denrées alimentaires pour lesquelles le Bénin est relativement autosuffisant dans les disponibilités énergétiques alimentaires s'est aussi régulièrement située au-dessus de 70 % au cours de la même période (PNUD, 2015). D'après la même source, cette proportion est au-dessus du niveau moyen observé dans la sous-région ouest-africaine (66 %).

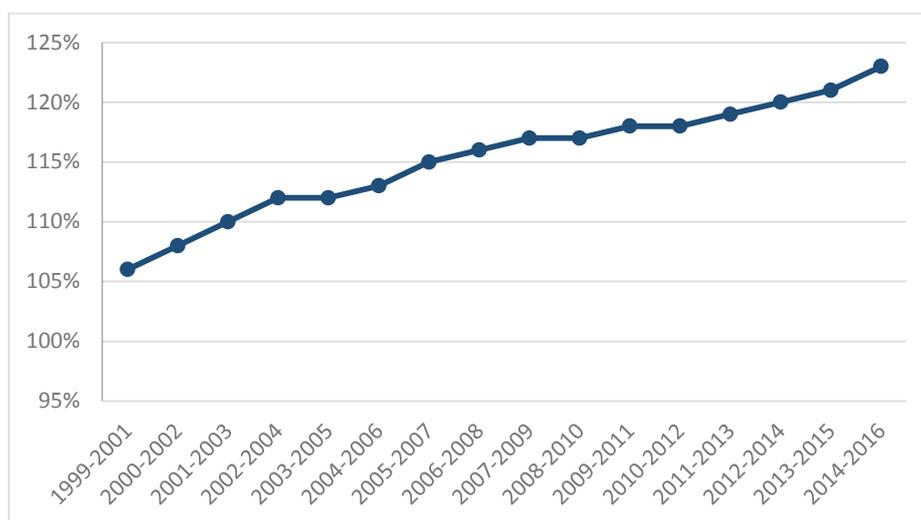


Figure 11: Suffisance des apports énergétiques alimentaires moyens (%) de 2001 à 2016 au Bénin

Source: FAOSTAT (2017)

3.2. Accès à l'alimentation au Bénin

L'accès aux denrées alimentaires pour un ménage correspond à ses capacités en termes de production et d'échanges (Ouedraogo *et al.*, 2007). Il existe une distinction entre l'accès physique et l'accès économique.

3.2.1. Accès physique

Le marché représente la principale source d'approvisionnement en produits alimentaires des ménages au Bénin. En 2013, pour environ 85% des ménages, le marché représente la source principale d'approvisionnement en aliments (PAM, 2014a). En 2017, cette dépendance au marché a un peu régressé. En effet, selon l'AGVSA 2017, environ 80% des ménages s'approvisionnaient en aliments principalement au marché (PAM, 2017). L'autoproduction arrive en deuxième position parmi les sources d'approvisionnement en aliments des ménages au Bénin. En 2017, 14 % des ménages s'approvisionnent en aliments à partir de l'autoproduction, contre 13 % quatre années plus tôt, soit une augmentation de 1 % (PAM, 2014a, 2017). D'après l'AGVSA 2017, la dépendance des ménages aux marchés est élevée même en milieu rural, soit 82% contre 88% en milieu urbain. D'après la même enquête, la

consommation des propres productions est plus rare dans les villes (4%) ; mais il y a dans ces zones davantage d'emprunts d'aliments (5%), essentiellement des fruits (PAM, 2017).

La forte dépendance des ménages aux marchés pour l'approvisionnement en aliments (surtout en milieu urbain) les rend vulnérables à la hausse des prix et met ainsi en évidence la question du niveau d'approvisionnement des marchés en denrées alimentaires. Les ménages vulnérables doivent être ciblés par les politiques de stabilisation des prix à la consommation des denrées alimentaires (PAM, 2009, 2014a).

L'accessibilité physique des ménages aux marchés est satisfaisante une grande partie de l'année au Bénin. Globalement en 2017, le principal marché se situe à 15 minutes de marche des ménages et les deuxième et troisième marchés sont à environ 30 minutes de marche (PAM, 2017). Toujours en 2017, la moitié des principaux marchés principalement fréquentés à travers tout le pays est accessible toute l'année. En 2013, plus de la moitié (51 %) des villages ou quartiers de villes sont à environ 30 minutes de marche du marché le plus proche. Cinq années plus tôt, cette proportion était sensiblement moins (49 %) (PAM, 2009, 2014a). Au niveau régional, cette accessibilité présente des disparités. En milieu rural, 35 % des ménages vivent en moyenne à au moins 30 minutes de marche du marché, contre 67 % en milieu urbain et 92 % dans la ville de Cotonou (PAM, 2014a). En période de pluies, l'accès physique des ménages aux marchés est plus difficile, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain (Hibon *et al.*, 2011). En 2013, 28 à 46 % des ménages ruraux, selon les régions, ont des difficultés à accéder au marché entre juin et octobre, à cause des inondations (PAM, 2014a). Les marchés dans les départements du Littoral, de l'Ouémé et du Borgou sont généralement accessibles toute l'année. Ceux de l'Alibori, l'Atacora, et la Donga ont deux mois d'inaccessibilité. La période d'inaccessibilité est plus étendue (mai à octobre) dans l'Atlantique, le Couffo et le Mono.

3.2.2. Accès économique

La figure 12 présente l'évolution des prix à la production des principales cultures de base au Bénin. Les fluctuations des prix à la production ont des répercussions sur les prix aux consommateurs. Le niveau des prix a atteint un pic en 2008 pour tous les produits (niébé, igname, maïs, sorgho, mil, et riz paddy), avec la crise alimentaire. Ensuite, il y a une baisse générale entre 2009 et 2016 sans que les prix ne retrouvent leur niveau de 2007. A partir de 2010, les prix sont repartis à la hausse avec une tendance moins marquée pour le maïs et les ignames.

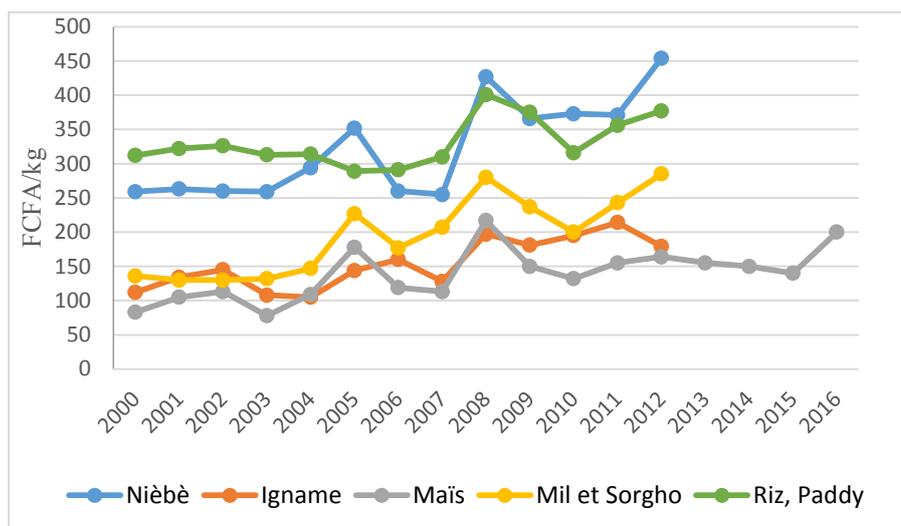


Figure 12: Evolution des prix à la production des principales cultures de base au Bénin

Source : FAOSTAT (2017)

L'analyse de l'indice national des prix des produits alimentaires (Figure 13) montre que le niveau général des prix des produits alimentaires maintient une tendance haussière depuis la crise de 2008 (FAO, 2015). La baisse des prix à partir de 2009 découle de l'augmentation de l'offre de produits alimentaires suite aux investissements d'urgence dans le secteur agricole (PNUD, 2015). Si la baisse des prix est favorable aux consommateurs urbains, un niveau satisfaisant des prix est requis pour sécuriser les revenus des agriculteurs. Les actions efficaces (accès aux intrants, accès au crédit) qui ont permis l'amélioration de la disponibilité alimentaire pourraient inspirer les futures politiques d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations.

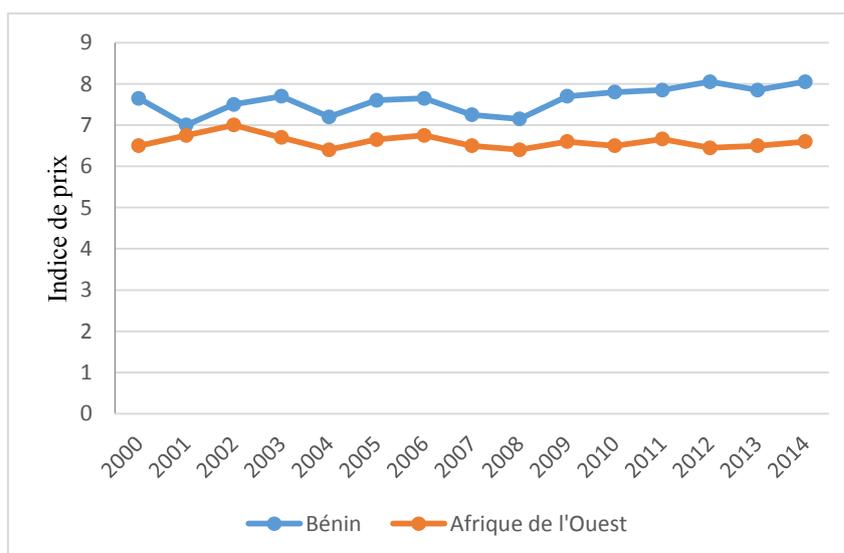


Figure 13: Indice national des prix des produits alimentaires

Source : PNUD (2015)

Au niveau national, les ménages consacrent 46 % de leurs dépenses à l'alimentation en 2013 contre 44 % en 2017, soit une régression de 2 % en quatre ans (PAM, 2017). Au niveau régional, elle présente quelques variations. Ainsi, entre 2013 et 2017, elle a légèrement augmenté dans quatre départements (+1 à +3%), diminué dans sept départements (-2 à -16%) et est restée constante dans le Mono (47%) (Tableau 1). Au cours de cette période, la part du budget consacré à l'alimentation par les ménages en milieu rural a diminué, passant de 51 à 47% (Tableau 1). En milieu urbain, elle a diminué de 43 % en 2013 à 41 % en 2017 (PAM, 2017). La baisse de la part de l'alimentation dans les dépenses des ménages pourrait être vue comme une évolution positive parce que traduisant une amélioration des conditions économiques des ménages.

Tableau 1 : Part des dépenses des ménages consacrées à l'alimentation par département.

Département et zone de résidence	Part des dépenses alimentaires (2013) (%)	Part des dépenses alimentaires (2017) (%)	Variation de part des dépenses alimentaires (2013-2017) (%)
Départements			
Alibori	68	52	-16
Atacora	59	49	-10
Atlantique	42	45	+3
Borgou	48	49	+1
Collines	44	40	-4
Couffo	50	39	-11
Donga	50	52	+2
Littoral	37	35	-2
Mono	47	47	0
Ouémé	41	42	+1
Plateau	52	47	-5
Zou	46	43	-3
Zones de résidence			
Urbain	43	41	-2
Rural	51	47	-4
Bénin	46	44	-2

Source : PAM (2014a, 2017)

Le Programme Alimentaire Mondial (PAM) classe les ménages en fonction de leur niveau de dépenses (PAM, 2014b) : (i) très élevé (> 75% du total des dépenses consacrées à l'alimentation), (ii) élevé (65-75% du total des dépenses consacrées à l'alimentation), (iii) modéré (50-65% du total des dépenses consacrées à l'alimentation), et (iv) normal (<50 % du total des dépenses consacrées à l'alimentation). Pour 15% des ménages au niveau national, les dépenses alimentaires dépassent 65 % du budget familial (Figure 14) ; ces ménages sont à risque d'insécurité alimentaire. Dans le département de la Donga, 15 % des ménages ont des dépenses alimentaires représentant plus de 75 % de leur budget (Figure 14). Dans

l'Alibori et la Donga, plus de 50 % des ménages dépensent plus de 50 % de leur budget dans l'alimentation (Figure 14). Le pourcentage de ménages dont les dépenses alimentaires constituent une part élevée du budget est plus élevé en milieu rural (19 %) qu'en milieu urbain (11 %) (PAM, 2017).

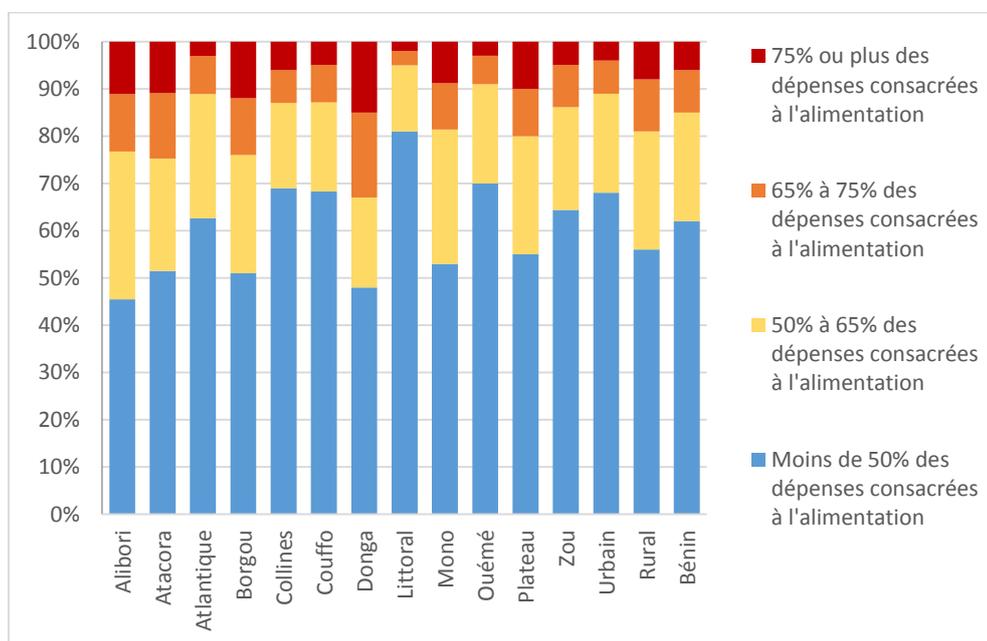


Figure 14: Groupes de ménages selon les dépenses consacrées à l'alimentation par département en 2017

Source : PAM (2017)

Selon l'AGVSA 2017, près de 2/5 des dépenses alimentaires des ménages au niveau national sont affectés à l'achat des féculents (pain, pâtes, céréales, etc.), un peu moins du tiers est affecté à l'achat de la viande et des produits animaux (PAM, 2017). Les repas pris hors de la maison occupent une proportion non négligeable dans les dépenses alimentaires des ménages (10 %) (Figure 15). Ainsi, pour mieux gérer la question de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, des actions doivent être entreprises vers le secteur de la restauration de rue, en matière de méthodes culinaires préservant la qualité des aliments, mais aussi leur qualité sanitaire. Cela peut impliquer des actions préventives de sensibilisation, mais aussi des actions de contrôle, pour l'application effective de la législation en vigueur.

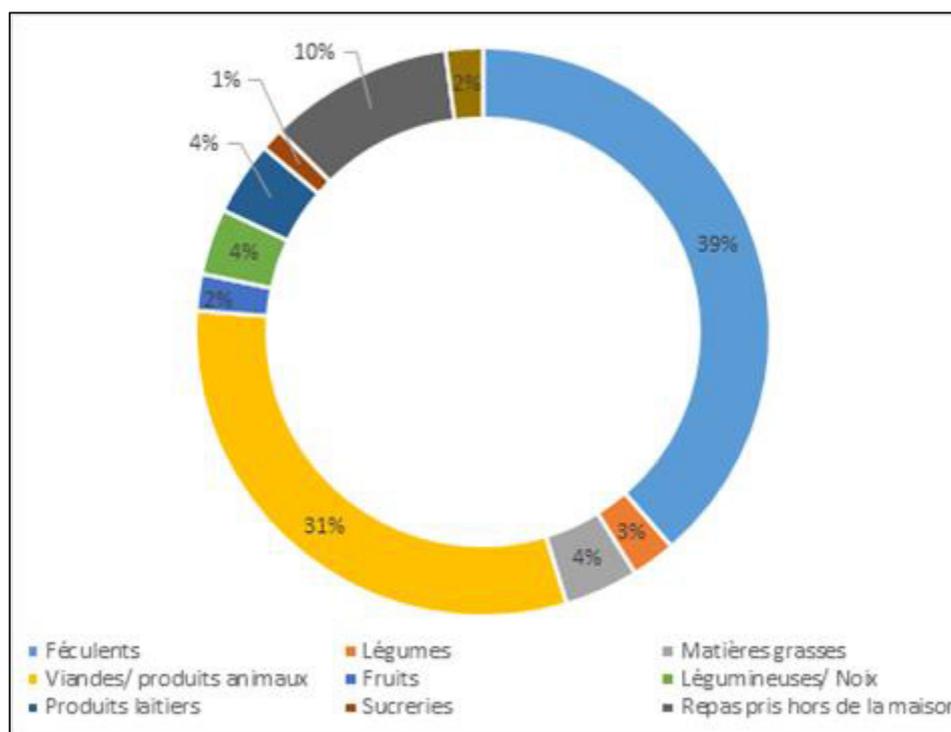


Figure 15: Structure des dépenses alimentaires des ménages en 2017

Source : PAM (2017)

3.3. Utilisation

De nombreuses insuffisances s'observent quant à l'utilisation des aliments au Bénin (Figure 16). Bien que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement se soient globalement améliorés au cours des dernières décennies, près du quart de la population utilise encore de l'eau non-potable. En outre, l'accès à des installations d'assainissement améliorées reste encore limité, car il ne concerne que 14,3% de la population en 2012.

Par ailleurs, la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes (63,1%) et les enfants de moins de 5 ans (65,4%) demeure élevée, s'établissant au-dessus du seuil de 40% défini par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour considérer l'anémie comme un problème de santé publique de niveau sévère. Cette situation traduit une alimentation pauvre en fer et probablement une forte incidence des maladies parasitaires, en particulier le paludisme.

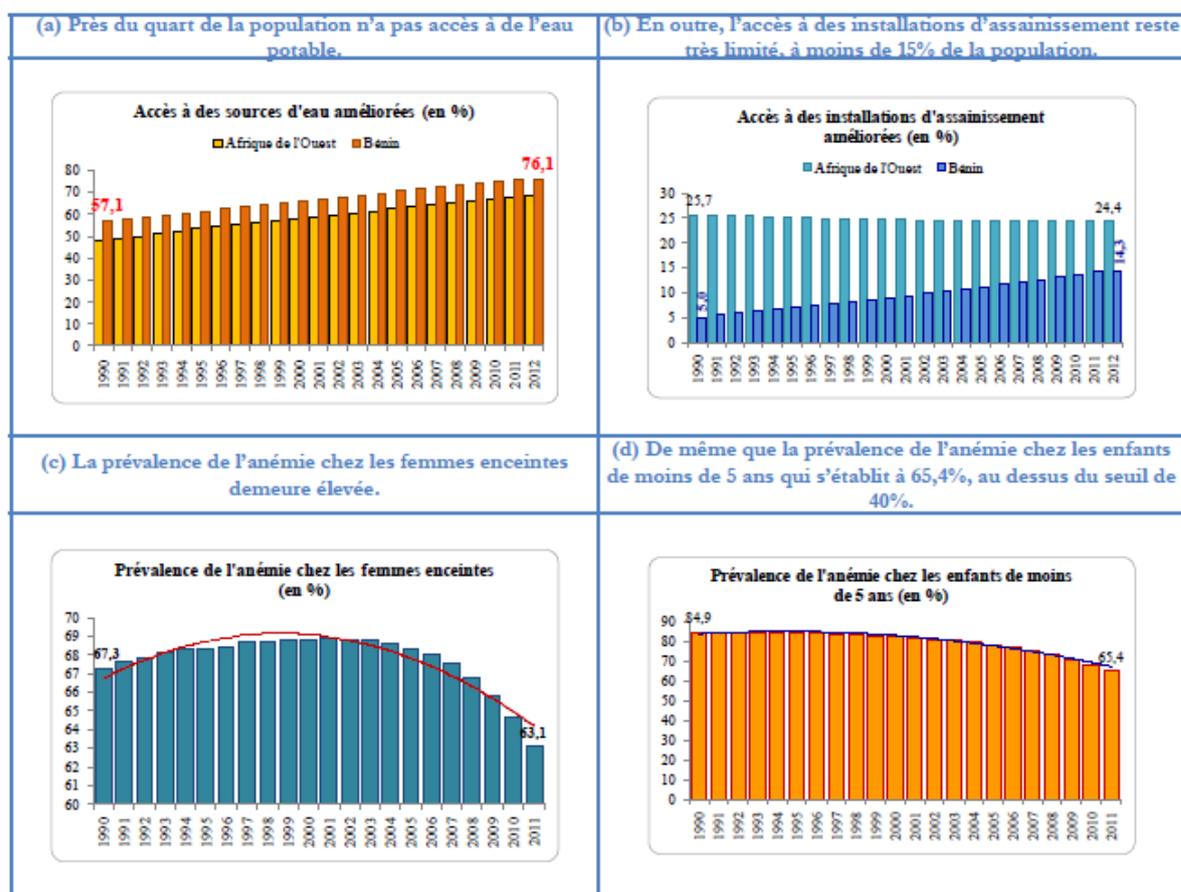


Figure 16: Utilisation de l'alimentation au Bénin de 1990 à 2012

Source : FAOSTAT 2015

3.4. Stabilité

La stabilité de l'alimentation n'est pas encore assurée, malgré les efforts accomplis pour réduire la dépendance des importations de produits. En effet, le pays reste fortement vulnérable aux chocs économiques et climatiques. Ainsi, les efforts visant la baisse de la dépendance des importations de produits céréaliers ont été constamment annihilés par les inondations cycliques auxquelles s'ajoutent les chocs économiques à l'échelle internationale. En particulier, les perturbations climatiques se sont accrues au cours des dernières années. Avant les graves inondations de 2010, plus d'une dizaine de catastrophes majeures, en majorité des inondations, consécutives aux crues des fleuves et rivières (Niger, Ouémé, Alibori, Sota, Mékrou, Mono, etc.), ont été enregistrées au Bénin (AGVSAN 2008). La figure 17 présente la stabilité de l'alimentation au Bénin de 1990 à 2013.

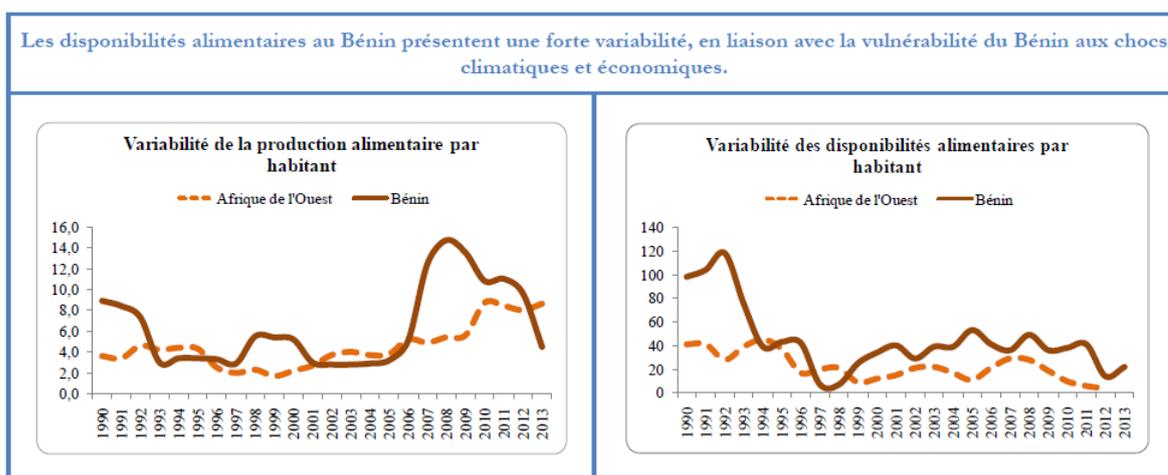


Figure 17: Stabilité de l'alimentation au Bénin de 1990 à 2013

Source : FAOSTAT 2015

3.5. Cartographie de l'insécurité alimentaire

L'AGVSA réalisée au Bénin tous les cinq ans par l'Institut National de Statistiques et d'Analyse Economique (INSAE), avec l'appui du PAM, apprécie le niveau de sécurité alimentaire des ménages. Elle apprécie à la fois l'accès à court terme, à travers un indicateur composite, le score de consommation alimentaire, et l'accès à long terme à la nourriture et la capacité d'adaptation des ménages.

L'AGVSA 2017 dresse un tableau préoccupant de la situation alimentaire du pays. Ainsi, moins de la moitié des ménages (47,5 %) sont en sécurité alimentaire, environ 5,4 millions sur une population totale estimée à 11,3 millions de personnes (PAM, 2017). Parmi les ménages restants, 42,9 % sont en sécurité alimentaire limitée, c'est-à-dire à risque d'insécurité alimentaire, et 9,6%, soit 1,09 million de personnes, sont en insécurité alimentaire globale (modérée 8,9 % et sévère 0,7 %). Cette situation marque une légère amélioration par rapport à 2013 où 55 % des ménages étaient en sécurité alimentaire et 11% en insécurité alimentaire globale, soit 1,1 million de personnes concernées (PAM, 2014a). Au-delà des baisses constatées dans les pourcentages de ménages en insécurité alimentaire, l'évolution de la situation est d'autant plus positive que les données de 2017 ont été collectées en période de pré-soudure ou de soudure suivant les zones alors que celles de 2013 ont été recueillies en période de pré-soudure ou de relative abondance.

La situation alimentaire globale cache des disparités à l'intérieur du pays. Les Figures 18 à 20 donnent un aperçu des poches d'insécurité alimentaire du pays aux niveaux départemental et communal en 2013 et 2017. En 2013, les départements du Couffo, du Mono et de l'Atacora étaient les plus affectés par l'insécurité alimentaire, avec respectivement 29 %, 28 % et 25 % des ménages concernés (PAM, 2014a). Cette situation est semblable à celle de 2008 où ces trois départements étaient déjà les plus touchés, avec respectivement 27 %, 33 % et 29 % des ménages vivant en insécurité alimentaire (PAM, 2009). En 2017, les départements de l'Atacora (24 % des ménages touchés) et du Couffo (16 %) font toujours

partie des plus affectés sur le plan alimentaire. S’y ajoutent le département des Collines où la prévalence de l’insécurité alimentaire aurait fortement augmenté, passant de 7 % en 2013 à 15 % en 2017 et celui du Zou avec 12 % de ménages affectés en 2017 contre 10 % en 2013 (PAM, 2014a ; 2017).

Dans les communes les plus touchées en 2013, l’insécurité alimentaire affecte plus d’un ménage sur trois. Il s’agit des communes de Covè (39 %), Klouékanmè (34 %), Toviklin (3 %), Lalo (35 %), Bopa (40 %) et Houéyogbe (34 %) au Sud du Bénin ; dans le Nord du pays il s’agit des communes de Karimama (39 %), Cobly (36 %), Matéri (35 %), Tanguiéta (38 %), Toucountouna (37 %), Boukoumbé (43 %) et N’dali (35 %). D’après l’AGVSA 2017, la prévalence de l’insécurité alimentaire a diminué dans les communes de Toviklin (22 %), Cobly (21 %), Matéri (25 %), Tanguiéta (27 %) et Toucountouna (30 %), mais a augmenté à Boukoumbé (46 %) (PAM, 2017). Ces communes demeurent parmi les plus affectées sur le plan alimentaire, comme en 2013. S’y ajoutent les communes de Natitingou (28 %), Glazoué (26 %), Djidja (22 %) et Savè (25 %) (PAM, 2017).

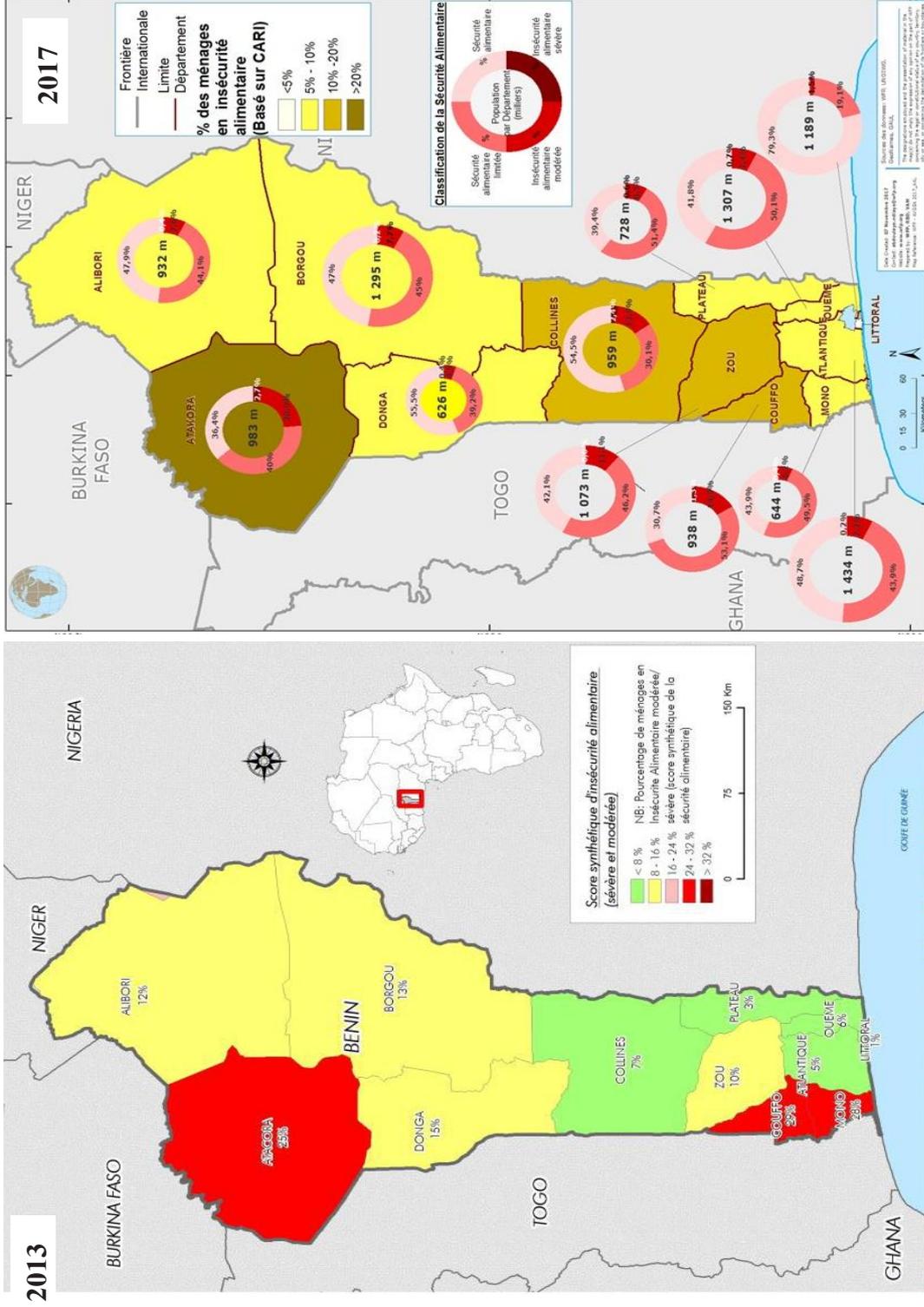
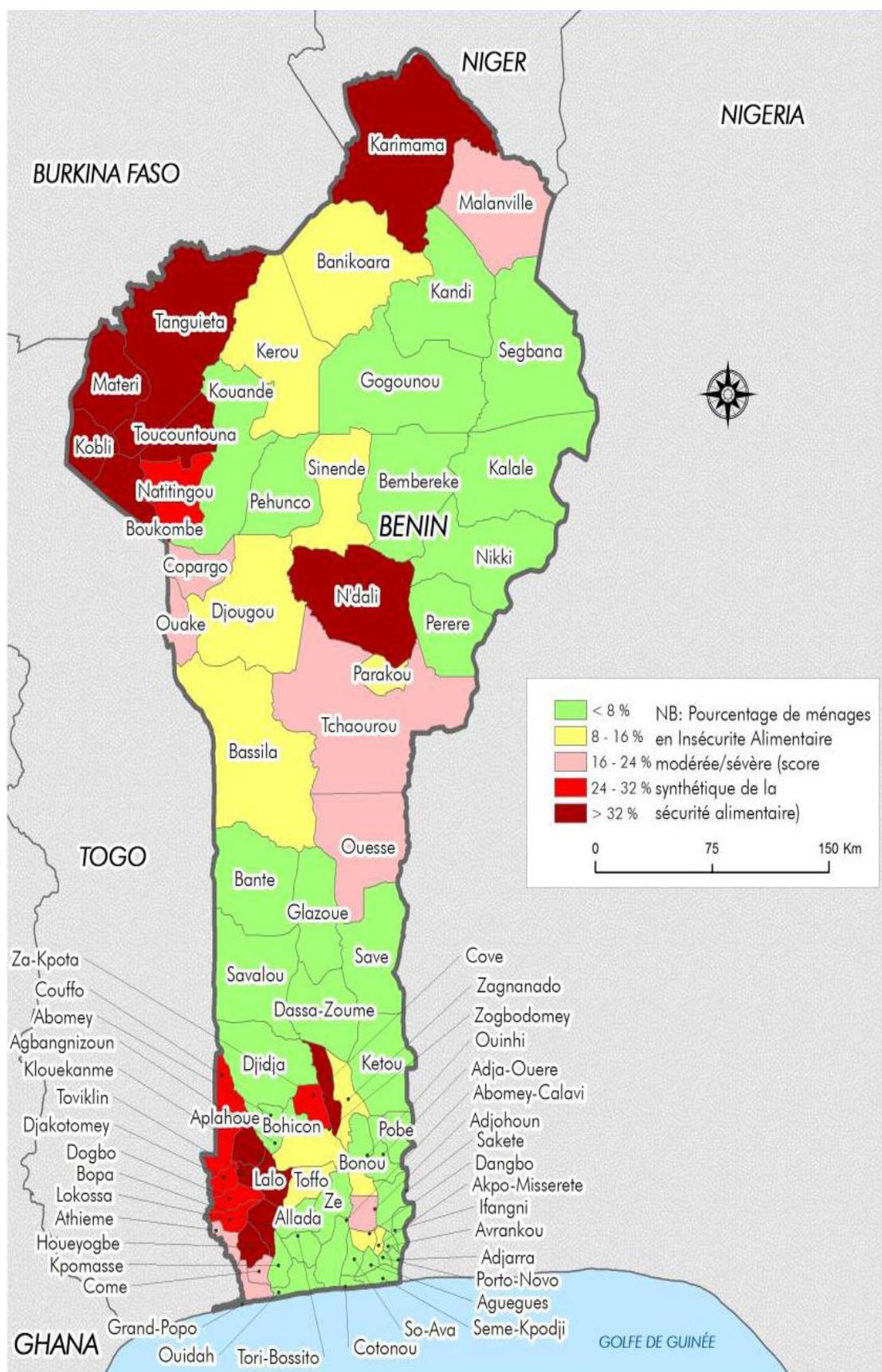


Figure 18: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par département en 2013 et 2017

Source : PAM (2014a, 2017)



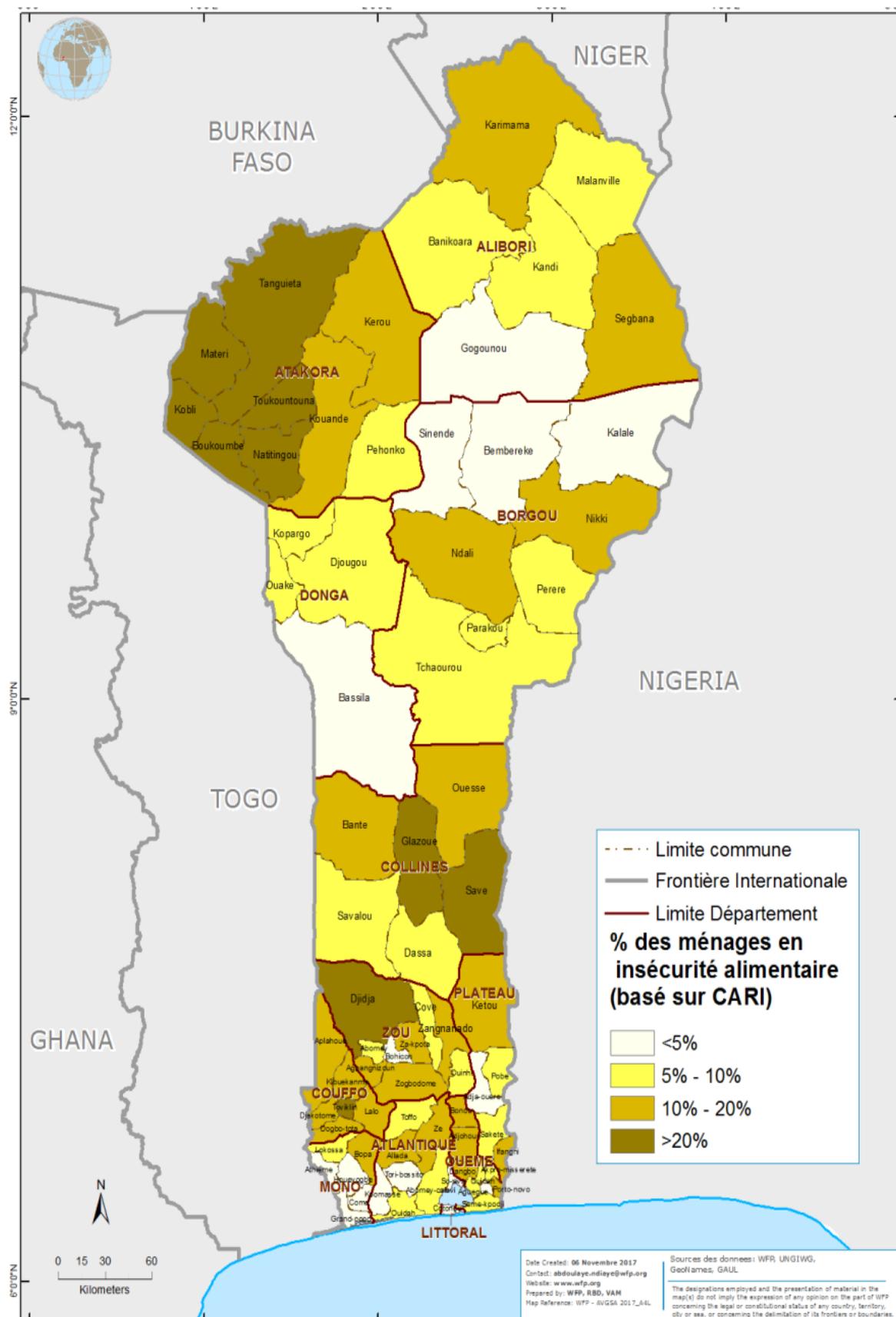


Figure 20: Prévalence de l'insécurité alimentaire au Bénin par commune en 2017

Source : PAM (2017)

3.6. Situation nutritionnelle nationale et dans les régions du pays

3.6.1. Malnutrition par carence

La malnutrition affecte particulièrement les jeunes enfants ; elle serait responsable de près de la moitié des cas de décès chez ceux âgés de moins de cinq ans (IFPRI, 2015). Au Bénin, le taux de mortalité infanto-juvénile (probabilité de mourir entre la naissance et l'âge de 5 ans) est élevé et est estimé à 115‰ d'après l'Enquête MICS conduite en 2014 (INSAE, 2015a) et à 96‰ en 2018 selon la 5^{ème} Enquête Démographique et de Santé (INSAE et ICF, 2018). La prévalence de l'émaciation, ou malnutrition aiguë, qui met fortement les enfants à risque de décès, est heureusement en diminution au niveau national. Elle a baissé de 8,4 % chez les enfants de moins de cinq ans en 2006 (INSAE et Macro International Inc, 2007) à 4,5 % en 2014 (INSAE, 2015a), en-dessous de la cible de 5 % fixée par l'Assemblée Mondiale de la Santé pour 2025 (IFPRI, 2015). Cependant, une forte prévalence correspondant à une situation d'alerte est notée dans le département de l'Alibori (10 %). L'Atacora, le Borgou et le Mono présentent une situation à surveiller avec une prévalence entre 5 et 7 % (INSAE, 2015a).

La malnutrition chronique ou retard de croissance affecte au niveau national 34 % des enfants de moins de cinq ans (dont 12,1 % touchés par la forme sévère) en 2014 et 32,2 % (dont 10,9 % sous la forme sévère) en 2018 d'après INSAE (2018), soit un enfant sur trois. Ces chiffres dénotent une amélioration par rapport à ceux présentés par l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) de 2006 avec une prévalence de retard de croissance de 43,1 % (dont 22,4 % de forme sévère) chez les enfants de moins de cinq ans (INSAE et Macro International Inc, 2007). Elle demeure cependant au-dessus du seuil de 30 % correspondant à une situation critique selon l'OMS. La situation est plus critique en zone rurale (38 %) qu'en zone urbaine (29 %). Parmi les départements, le Littoral est le moins touché avec une prévalence de 18 % ; le Borgou et l'Alibori sont les plus affectés avec plus de quatre enfants sur dix touchés, et se trouvent ainsi dans une situation d'urgence selon les références de l'OMS. La malnutrition chronique affecte négativement la croissance staturale et le développement cognitif chez l'enfant ; ses conséquences sur le potentiel intellectuel et productif sont irréversibles au-delà de l'âge de deux ans, mettant à mal la prospérité socio-économique de l'adulte, de sa communauté et de tout son pays.

La prévalence de l'insuffisance pondérale, type de malnutrition qui combine les deux premiers, stagne à 18 % chez les enfants de moins de cinq ans en 2006 et 2014 et semble avoir baissé à 17% en 2018 (INSAE, 2018). Elle est plus présente en milieu rural (20 %) qu'en milieu urbain (16 %). Au niveau régional, les départements de l'Alibori (30 %), de l'Atacora (24 %) et du Borgou (23 %) sont les plus touchés (INSAE, 2015a). Chez les femmes en âge de procréer, celles âgées de 15 à 49 ans, la prévalence du déficit énergétique chronique ou maigre est estimée à 9,2 % en 2006 (INSAE et Macro International Inc, 2007).

Les informations sur la prévalence des carences en micronutriments sont peu disponibles. L'étude la plus récente sur la carence en vitamine A au niveau national remonte à l'année 2000 et avait estimé chez les enfants de 12 à 71 mois une prévalence élevée de 64,5 % et

82,0%, respectivement dans le Sud et dans le Nord. La pratique continue de la supplémentation universelle en vitamine A chez les enfants de 1 à 5 ans dans le pays depuis plusieurs années laisse présumer un recul de l'hypovitaminose A. L'anémie constitue un réel problème de santé publique. Elle touchait 78,1% des enfants de 6 à 59 mois en 2006 (avec 7,6% de forme sévère) et 61,3% des femmes en âge de procréer (INSAE et Macro International Inc, 2007). En 2018, sa prévalence est estimée à 71,5% des enfants de 6 à 59 mois et 57,7% des femmes en âge de procréer (INSAE, 2018). Dans la moitié des cas, l'anémie est due à la carence en fer, et est donc utilisée comme indicateur de cette carence, traduisant ainsi une alimentation pauvre en fer et probablement une forte incidence des maladies parasitaires, en particulier le paludisme.

L'étude épidémiologique de la lutte contre les troubles dus à la carence en iode au Bénin révèle que 86 % des ménages béninois disposaient en 2011 de sel adéquatement iodé, c'est-à-dire ayant une teneur en iode supérieure à 15 parts par million ou ppm (DANA/INSAE/UNICEF, 2011), contre 54,5 % en 2006 (INSAE et Macro International Inc, 2007). Cela montre une amélioration du statut iodé de la population par rapport à 2006, même si les chiffres restent légèrement en-deçà du seuil minimal de 90 % retenu parmi les critères d'élimination des Troubles dus à la Carence en Iode (TDCI). Le MICS 2014 présente cependant un net recul par rapport à la situation de 2011, avec seulement un ménage sur trois (38,9 %) disposant de sel adéquatement iodé. Les Béninois restent donc à risque de TDCI, entre autres goitre, crétinisme, nanisme, baisse de fécondité et de productivité, du fait de la diminution de la disponibilité et de la consommation de sel convenablement iodé au sein des ménages.

3.6.2. Malnutrition par excès

Le Bénin présente une situation de double fardeau nutritionnelle caractérisée par la coexistence de la malnutrition par carence, du surpoids, de l'obésité et des Maladies Non Transmissibles (MNT) comme le diabète de type II, l'hypertension artérielle et les maladies cardiovasculaires. La prévalence de l'obésité au niveau des enfants de moins de cinq ans est de 1,7 % (INSAE, 2015a). Chez les femmes en âge de procréer, la prévalence du surpoids est estimée en 2006 à 13,2 % et celle de l'obésité à 5,8 % au niveau national. Le département du Littoral affiche la plus forte prévalence avec 22,0 % de surpoids et 15,0 % d'obésité dans le même groupe (INSAE et Macro International Inc, 2007).

L'obésité constitue un des facteurs de risque des principales MNT, tout comme une faible consommation de fruits et légumes, la consommation de tabac, la consommation nocive d'alcool, une pression artérielle élevée, l'inactivité physique, l'hyperglycémie et l'hypercholestérolémie. La plus récente enquête STEPS (Stepwise) réalisée en 2015 estime la prévalence de l'hypertension artérielle chez les personnes de 18 à 69 ans dans la Donga et dans le Mono-Couffo à 22,4 % et 30,4 % respectivement. En ce qui concerne le diabète de type II, la prévalence dans le même groupe est de 8,0 % dans la Donga et 9,7 % dans le Mono-Couffo (MS, 2015). Les statistiques sanitaires de 2016 placent l'hypertension artérielle parmi les 10 affections les plus rapportées en consultation et en hospitalisation dans les centres de santé et hôpitaux du Bénin (MS, 2017).

Chapitre 4 : Revue des politiques et cadres programmatiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

4.1. Cadre institutionnel

4.1.1. Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition

Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) est une structure interministérielle, intersectorielle et multi acteurs de coordination des actions spécifiques et sensibles à la nutrition. Selon le Décret n° 2009-245 du 09 juin 2009 portant création, attributions, organisation et fonctionnement, le CAN est placé sous tutelle de la Présidence de la République du Bénin, avec les missions spécifiques suivantes : (i) définir la politique nationale en matière d'Alimentation et de Nutrition, (ii) assurer l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Plan d'Action National pour l'Alimentation et la Nutrition, et (iii) assurer la coordination des actions liées à l'Alimentation et à la Nutrition au Bénin.

Les réformes ont notamment porté sur : (i) l'élaboration, la validation et l'insertion dans la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, du Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition, (ii) l'élaboration et la mise à disposition de la gouvernance centrale et locale, d'un Plan Intégré de Communication Institutionnelle (PIC), (iii) l'élaboration et la mise en œuvre avec l'appui de la Banque Mondiale et le Fonds Japonais de Développement Social, d'un Projet pédagogique de Nutrition Communautaire (PNC) axé sur les résultats, et (iv) l'élaboration puis la mise en œuvre avec l'appui technique et financier de la Banque Mondiale, du Projet Multisectoriel d'Alimentation, de Santé et de Nutrition (PMASN).

L'unité opérationnelle du CAN au niveau national est le Secrétariat Permanent (SP/CAN). Le SP/CAN a constitué un Task-force de Communication composé des chargés de communication du SP/CAN et de diverses institutions intervenant dans les domaines de l'alimentation et de la nutrition. Il met en place des commissions thématiques en fonction de ses activités et des questions d'actualités en nutrition. Au niveau départemental, le SP/CAN est représenté par six unités (Atlantique-Littoral, Ouémé-Plateau, Mono-Couffo, Zou-Collines, Borgou-Alibori et Atacora-Donga) gérées chacune par un Coordonnateur régional. Dans ses communes d'intervention, il a installé un Cadre Communal de Concertation présidé par le Maire. Au niveau village, sont mis en place un Groupe d'Appui à la Nutrition (GAN) et un Comité de Surveillance Alimentaire et Nutritionnel (CSAN).

4.1.2. Ministères en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Plusieurs ministères interviennent dans la mise en œuvre des programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Quatre ministères en particulier constituent des acteurs clés dans la gouvernance des programmes relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle : le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Ministère de la Santé (MS), le Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (MASM) et le Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP).

De façon spécifique, au niveau du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, la question de la sécurité alimentaire a été prise en charge par l'Office National de Céréales (ONC) créé le 23 septembre 1992 par décret n° 92-271, puis par l'Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire (ONASA) créé par décret n°96-452 du 17 octobre 1996, avec pour mission de contribuer à garantir la sécurité alimentaire à tous, à tout moment et en tout lieu au Bénin. Dans l'accomplissement de cette mission, l'ONASA a contribué à :

- (i) fournir des informations sur l'évolution des paramètres et des déterminants de la sécurité alimentaire au Bénin ;
- (ii) lutter efficacement contre la faim et éviter les crises alimentaires en rendant disponibles et accessibles aux ménages vulnérables et en insécurité alimentaire des produits vivriers de qualité ;
- (iii) renforcer les capacités nationales de prévention et de maîtrise des crises alimentaires ;
- (iv) aider le Gouvernement à la prise de décisions en vue de prévenir et surmonter les crises alimentaires.

A la faveur des réformes institutionnelles engagées à partir de 2016, avec la création des Pôles de Développement Agricole, des Directions Départementales de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et des Agences Territoriales de Développement Agricole, l'ONASA a été dissous tout comme trois autres structures du MAEP dont les fonctions ne sont plus pertinentes au regard des attributions des structures nouvellement créées.

Toutefois, eu égard à la mission dévolue au MAEP, il est apparu nécessaire de préserver au plan national les fonctions régaliennes visant à mettre l'accent sur les volets : (i) surveillance de la vulnérabilité – prévention des crises alimentaires et (ii) renforcement de la résilience à l'insécurité alimentaire. A cet effet, par Arrêté n° 007/MAEP/DC/SGM/CJ/SA/012SGG17 du 27 février 2017, le Ministre de tutelle a entériné l'acte portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT/SAGSA). La Cellule Technique est une structure légère essentiellement composée de :

- (i) une unité de suivi de la vulnérabilité et de l'alerte précoce chargée de suivre la vulnérabilité courante ou conjoncturelle de la campagne agricole en cours aux fins de mesures appropriées en urgence, le cas échéant ;
- (ii) une unité des marchés, prix et flux des produits agricoles chargée de suivre la fluctuation des prix des produits agricoles qui a une forte incidence sur la sécurité alimentaire. Le Système d'Information sur les Marchés (SIM) de deuxième génération se fonde sur les technologies de l'information et de la communication, avec utilisation de smartphones et de l'internet pour collecter et diffuser en temps réel les informations sur les marchés et un élargissement de la gamme des données aux flux commerciaux.
- (iii) une unité des programmes, mesures de gestion de la sécurité alimentaire et résilience, chargée de fédérer les énergies en matière de réponses efficaces aux

situations de chocs en vue de renforcer la résilience des couches vulnérables ou celles en crise à travers des actions de préservation des moyens d'existence.

Le MS, quant à lui, a pour mission d'œuvrer à l'amélioration des conditions socio sanitaires des familles sur la base d'un système intégrant les populations pauvres et indigentes. A travers ses directions centrales et deux de ses directions techniques (la Direction Nationale de la Santé Publique (DNSP) et la Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant (DSME)), le MS intervient dans la programmation et la coordination des actions de nutrition et santé au niveau national. Un Service de Nutrition est logé au sein de la DSME.

Le MASM a pour mission la conception, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de la politique de l'Etat en matière de développement social et de solidarité. Il joue un rôle important dans l'amélioration de l'état nutritionnel des populations les plus vulnérables à travers l'élaboration et la coordination des programmes de prise en charge alimentaire, de protection sociale et de micro finance. Son volet micro finance s'occupe de l'autonomisation des femmes et des plus pauvres pour les sortir de la précarité et leur conférer une vie plus améliorée.

Quant au MEMP, il dispose d'une Direction de l'Alimentation Scolaire (DAS) qui assure avec le PAM la gestion et le suivi des cantines scolaires dans les écoles primaires. Les différents Ministères opèrent au niveau décentralisé par leurs Directions départementales.

4.1.3. Autres institutions publiques en charge de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les institutions à prendre en compte ici sont : l'Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB), la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNAB), les lycées et universités de formation et les collectivités locales.

➤ Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

Créé par Décret n° 92-182 du 6 juillet 1992, l'INRAB est logé au MAEP. Il répond, avec les différents acteurs du monde agricole, aux enjeux nationaux et internationaux de l'agriculture et du développement durable. Les activités de l'INRAB portent essentiellement sur la production végétale, animale, halieutique, forestière et les changements climatiques. Les recherches couvrent : la gestion de la fertilité des sols, la lutte gestion des ravageurs, la conservation et l'amélioration des ressources phytogénétiques (semences), le stockage, la conservation et la transformation des produits agricoles, et la rentabilité économique et financière des activités agricoles.

Coordonnateur du Système National de la Recherche Agricole (SNRA), l'INRAB travaille en étroite collaboration avec les institutions membres. Il joue un rôle important dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. A ce titre, il : (i) contribue à l'élaboration de la politique nationale de recherche agricole, (ii) conçoit, exécute ou fait exécuter soit de sa propre initiative, soit à la demande du gouvernement, des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux, des programmes de recherche présentant un intérêt pour le secteur agricole, (iii) coordonne sur le plan national, toutes les activités en matière de recherche agricole, (iv) contribue à assurer le transfert des acquis de recherche en direction

des utilisateurs, (v) contribue à la formation des cadres pour la recherche agricole et le développement, et (vi) publie et diffuse les résultats et concourt ainsi au développement de l'information technique et scientifique.

➤ **Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin**

La Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin est un établissement public à caractère professionnel, doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. C'est un réseau de chambres interdépartementales assurant la représentation et la promotion des intérêts généraux et spéciaux du monde rural. Elle est constituée de l'ensemble des agriculteurs (cultivateurs, éleveurs, pêcheurs, planteurs, transformateurs des produits agricoles) et des autres catégories de professionnels impliqués dans le secteur agricole.

La Chambre Nationale d'Agriculture est l'instance consultative permanente des intérêts des agriculteurs auprès des pouvoirs publics et des organismes d'appui. Elle assure par l'intermédiaire de ses institutions membres : (i) la participation de la profession agricole à la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes de développement agricole et rural, et (ii) le renforcement de la professionnalisation de l'agriculture en partenariat avec tous les acteurs concernés.

➤ **Lycées et universités**

Plusieurs lycées forment des cadres moyens de développement agricole. Il s'agit du Lycée Agricole Médji de Sékou et des Lycées Techniques Agricoles d'Akodéha, d'Ina, de Natitingou, de Djougou, de Banikoara, d'Adja-Ouèrè, de Savalou, de Kika et d'Adjahonmè. Les diplômés de ces lycées peuvent travailler dans des organisations en lien avec le secteur agricole ou s'auto-employer. Ils contribuent ainsi à la sécurité alimentaire et, d'une manière générale, au développement socio-économique du Bénin.

La Faculté des Sciences Agronomiques (FSA) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC), la Faculté des Sciences et Techniques (FAST) de l'UAC d'Abomey-Calavi, l'Ecole Polytechnique d'Abomey-Calavi, la Faculté d'Agronomie (FA) de l'Université de Parakou (UP) et l'Université Nationale d'Agriculture (UNA) contribuent à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle par des travaux de recherche et la formation des diplômés au profit des secteurs de la production végétale, de l'élevage, de la pêche, de l'agro-industrie et de la nutrition. Les travaux réalisés par les chercheurs, enseignants-chercheurs et étudiants en fin de cycle débouchent sur des propositions exploitables par le gouvernement et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF), pour l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, notamment les plus vulnérables. Par ailleurs, les diplômés de ces institutions selon leurs spécialisations sont impliqués dans les chaînes de valeur agricoles et participent à l'exécution des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ **Collectivités territoriales décentralisées**

Conformément à la loi n°97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale, c'est la commune qui est le seul niveau de décentralisation au Bénin. A ce titre,

la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes lui confère d'importantes prérogatives dans le cadre de son développement. Ces prérogatives résultent de l'article 82 de cette loi qui dispose que « les communes concourent avec l'Etat et les autres collectivités à l'administration et à l'aménagement du territoire, au développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique ainsi qu'à la protection de l'environnement et à l'amélioration du cadre de vie ».

Par ailleurs, l'article 108 de la loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes mentionne que pour exercer ses compétences, « la commune peut solliciter en cas de besoin, le concours des services techniques de l'Etat, elle peut créer ses propres services techniques ». Dans l'exécution des opérations qui en découlent et sous sa maîtrise d'ouvrage, elle peut déléguer, se faire assister, concéder, affermer ou sous-traiter avec divers types d'acteurs, conformément à la réglementation en vigueur.

4.1.4. Acteurs privés

Les acteurs privés sont des Organisations Non Gouvernementales (ONG), des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), des institutions de financement et des réseaux de crédit décentralisé. Ce sont des acteurs incontournables dans la cogestion des programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

➤ Organisations Non Gouvernementales

Le Bénin bénéficie d'un important réseau d'ONG dans les domaines de la vie économique, sociale et culturelle. Ces ONG sont répandues sur toute l'étendue du territoire national. Elles constituent des acteurs sur lesquels les actions de développement à la base dans le secteur agricole et le domaine de l'alimentation et la nutrition s'appuient.

➤ Organisations Professionnelles Agricoles

Avec la politique de désengagement de l'Etat dans le secteur rural, l'importance des OPA s'est accrue. Au Bénin, les OPA sont structurées de façon verticale depuis le niveau village (groupement villageois) jusqu'au niveau national (Fédération des Unions de Producteurs) en passant par la commune (Union Communale des Producteurs) et le département (Union Régionale des Producteurs). Depuis 2006, sous le parrainage du MAEP, les OPA faitières et les réseaux d'OPA à obédience nationale ont créé la Plateforme Nationale des Organisations Professionnelles de Producteurs Agricoles (PNOPPA) du Bénin. Cette plateforme qui est un cadre de concertation plus représentatif des producteurs agricoles du Bénin est affiliée au Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), à la Plateforme Panafricaine des Producteurs Agricoles (PAFFO) et à la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA).

Le rôle des OPA dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle comporte plusieurs axes : (i) concertation au sein de la profession agricole, (ii) contribution à l'élaboration des politiques, des stratégies dans le secteur agricole et à leur mise en œuvre, (iii) renforcement des capacités des membres à différents niveaux par l'information et la formation, (iv) prise en charge des fonctions économiques : organisation de services

communs ou mutuels aux membres (approvisionnement en intrants, recherche de marchés, appui à la commercialisation, facilitation de l'accès au financement et de toutes actions destinées à améliorer la production agricole), et (v) représentation de la profession agricole dans les interprofessions, les cadres de concertation, auprès des services étatiques, les PTF et autres.

➤ **Institutions de financement et réseaux de crédit décentralisé**

Il existe au Bénin un nombre important d'institutions et de structures qui font la collecte de l'épargne et l'octroi du crédit. Ces acteurs sont réglementés par la loi 97-027 du 08 août 1997. Ils accordent des crédits pour des activités de tous les secteurs de la vie socio-économique. Les conditions de remboursement et les taux d'intérêt varient en fonction de la nature et du cycle de l'activité à financer. Cependant, les taux d'intérêt à deux chiffres pratiqués par ces structures ne sont guère adaptés aux activités de production agricole.

Au cours des dernières années, il y a une émergence de Groupes d'Épargne Autogérés soutenus par des ONG internationales. Ces groupes constitués essentiellement de femmes permettent de financer des milliers de femmes rurales grâce à l'épargne collectée.

4.1.5. Partenaires Techniques et Financiers

Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) contribuent à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin à travers les appuis financiers et techniques aux programmes et projets des secteurs agricole, alimentaire et nutritionnel. Par ailleurs, ils engagent des actions concertées en vue de renforcer le dialogue entre le gouvernement béninois et les autres parties prenantes des secteurs de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition. Cela facilite la coordination des interventions des partenaires au développement, conformément au respect de l'esprit de la Déclaration de Paris.

4.2. Politiques et stratégies en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

4.2.1. Politiques du secteur agricole

Depuis 2002, le Bénin s'est engagé dans le processus du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) avec son Programme Détaillé de Développement Agricole en Afrique (PDDAA) dont l'objectif principal est d'accélérer la croissance agricole, réduire la pauvreté et assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux populations à l'horizon 2015. A cet effet, un Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) a été élaboré en 2007 (MAEP et MEF, 2013). L'objectif global du PSRSA est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population, et de contribuer au développement économique et social du Bénin (MAEP, 2011). La principale orientation mise en avant par les décideurs est de rendre le secteur agricole performant à travers la promotion de 13 filières stratégiques pour lutter contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et la professionnalisation des exploitations agricoles de type familial. Arrivé à terme en 2015, il faudra attendre plusieurs

années pour connaître l'impact réel du PSRSA sur la croissance agricole et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Toutefois, entre 2007 et 2011, le PIB agricole du Bénin a augmenté de 1402 milliards de FCFA (Honfoga *et al.*, 2013). Sur la période 2011-2015, la croissance agricole annuelle moyenne est en hausse de 0,3 %, en comparaison à la période 2001-2010 (MAEP, 2017b).

Quand bien même les politiques agricoles mises en œuvre entre 1996 et 2015 aient permis d'améliorer la disponibilité apparente des denrées alimentaires, elles n'ont pas permis d'améliorer l'accès des ménages vulnérables aux denrées alimentaires. En effet, il a été observé au cours de cette période une flambée des prix des denrées locales et celles importées (notamment le riz). Les politiques agricoles n'ont pas favorisé non plus la réduction du taux de malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, à cause des déficits élevés en protéines et de l'accès limité des ménages vulnérables aux aliments hautement nutritifs. Ainsi, les politiques et projets agricoles mis en œuvre au cours de ces périodes n'ont pas amélioré la sécurité alimentaire et nutritionnelle des béninois (Honfoga *et al.*, 2013 ; MAEP, 2017b).

Sur la période 2016-2025, les orientations du gouvernement béninois portent une vision du développement axée sur la promotion de l'économie agricole par des approches filières plus productives et rentables. Pour ce faire, un Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) a été adopté en 2017. Ce plan vise une amélioration des performances de l'agriculture béninoise, pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire et nutritionnelle, de contribuer au développement économique et social du Bénin et à l'atteinte des ODD (European Commission, 2017). En fonction des problèmes majeurs identifiés et des principaux défis à relever, le PSDSA se fonde sur cinq grands axes d'intervention :

- l'amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires⁶ ;
- la promotion et la structuration équitable des chaînes de valeur ajoutée (production, transformation, normalisation, standardisation et labellisation, cadre de concertation et commercialisation) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires ;
- le renforcement de la résilience des exploitations agricoles (gestion durable des terres et adaptation aux changements climatiques, gestion des risques) face aux changements climatiques et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables (nutrition, filets sociaux, etc.) ;
- l'amélioration équitable de la gouvernance (renforcement juridique, institutionnel, mécanismes de redevabilité et coordination intersectorielle à différentes échelles) du secteur agricole et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

⁶ Les filières prioritaires retenues dans le cadre du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) 2016-2021.

- la mise en place de mécanismes de financement et d’assurance adaptés et accessibles aux différents types d’exploitations agricoles et catégories d’acteurs des maillons des filières agricoles, y compris les femmes, les jeunes et les primo-entrepreneurs.

En 2017, le Plan National d’Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) a également été adopté et s’accorde aux cinq axes du PSDSA sur la période allant de 2017 à 2021 (Tableau 2). En effet, le PNIASAN, défini comme étant le cadre de planification et de coordination stratégique pour le secteur agricole durable et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle est un Plan National d’Investissement Agricole (PNIA) de deuxième génération (MAEP, 2017b). Il fédère l’ensemble des projets et programmes en cours et en perspective qui sont portés par l’Etat et les Privés dans le secteur. Il prend en compte les ressources intérieures de l’Etat béninois, les financements des PTF ainsi que les contributions du secteur privé et de la société civile. Le PNIASAN vise notamment la mobilisation des ressources additionnelles nécessaires à la mise en œuvre effective du Programme d’Action Gouvernement (PAG) 2016-2021 volet agriculture et des mesures d’accompagnement, dans une stratégie de territorialisation du développement agricole et de décentralisation. Ainsi, le PNIASAN met d’abord l’accent sur les filières retenues dans le PAG.

Le processus d’élaboration du PSDSA et PNIASAN a été basé sur la Politique Agricole Régionale de la Communauté Economique des Etats de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO). Celle-ci met l’accent sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la compétitivité, la modernisation et l’adaptabilité des systèmes de production, le développement des marchés intracommunautaires et internationaux, l’accroissement des investissements dans le secteur agricole.

Tableau 2 : Structure du PNIASAN du Bénin

Axes stratégiques	Composantes
Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	Composante 1.1 : Renforcement de la disponibilité et de l’accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques)
	Composante 1.2 : Renforcement de l’accessibilité aux autres types d’intrants agricoles
	Composante 1.3 : Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes
	Composante 1.4 : Amélioration de l’accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes
	Composante 1.5 : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement

Axes stratégiques	Composantes
<p>Axe 2 : Promotion et structuration équitable des chaînes de valeur ajoutée des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires au profit des hommes et des femmes</p>	<p>Composante 2.1 : Développement d’infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché</p>
	<p>Composante 2.2 : Renforcement du dispositif de contrôle des normes commerciales</p>
	<p>Composante 2.3 : Identification et valorisation des opportunités d’affaires</p>
	<p>Composante 2.4 : Mise en place des Indications Géographiques</p>
	<p>Composante 2.5 : Renforcement des capacités des acteurs en matière d’analyse et de formulation des stratégies commerciales d’entreprise</p>
	<p>Composante 2.6 : Renforcement du Partenariat Public Privé</p>
<p>Axe 3 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables</p>	<p>Composante 3.1 : Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation</p>
	<p>Composante 3.2 : Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes</p>
	<p>Composante 3.3 : Sécurisation et gestion de l’accès au foncier au profit des hommes et des femmes</p>
	<p>Composante 3.4 : Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes</p>
<p>Axe 4 : Amélioration de la gouvernance et des systèmes d’informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle</p>	<p>Composante 4.1 : Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP</p>
	<p>Composante 4.2 : Amélioration du système d’information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d’informations, suivi-évaluation et coordination du secteur)</p>
	<p>Composante 4.3 : Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l’entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes</p>
	<p>Composante 4.4 : Promotion du genre dans le secteur agricole</p>
<p>Axe 5 : Mise en place de mécanismes de financement et d’assurance adaptés et</p>	<p>Composante 5.1 : Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA)</p>
	<p>Composante 5.2 : Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur agricole</p>

Axes stratégiques	Composantes
accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs	Composante 5.3 : Gestion des calamités dans le secteur agricole
	Composante 5.4 : Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des Communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture)

Source : MAEP (2017b)

4.2.3. Politiques du secteur de la santé

➤ Plan National de Développement Sanitaire 2009-2018

Le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) est le cadre global qui définit les actions dans le secteur de la santé. Il a été élaboré pour apporter des réponses immédiates et efficaces aux problèmes sanitaires des populations et met en avant cinq domaines prioritaires :

- la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la prévention, la lutte contre la maladie et l'amélioration de la qualité des soins ;
- la valorisation des ressources humaines ;
- le renforcement du partenariat dans le secteur et la promotion de l'éthique et de la déontologie médicale ;
- l'amélioration du mécanisme de financement du secteur ;
- le renforcement de la gestion du secteur.

Il comprend 12 programmes, dont plusieurs peuvent contribuer au renforcement de la nutrition, notamment la promotion de l'hygiène et de l'assainissement de base, l'amélioration de la santé de la reproduction, la lutte contre les maladies (MNT, paludisme, etc.) et le renforcement du partenariat entre les acteurs (autres ministères, collectivités locales, etc.).

➤ Politique du Secteur Santé pour la Nutrition

La Politique du Secteur Santé pour la Nutrition 2016-2025 a pour objectif de réduire de 15% d'ici 2025, le double fardeau de la malnutrition chez les enfants, les adolescents, les femmes enceintes et les femmes allaitantes. Spécifiquement, elle vise à :

- contribuer à réduire de 30 % au moins le faible poids de naissance ;
- porter le taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 60 % ;
- contribuer à réduire de 40 % au moins, le nombre d'enfants de moins de cinq ans présentant un retard de croissance ;
- contribuer à réduire et maintenir en dessous de 5 % l'émaciation chez l'enfant de moins de cinq ans ;
- contribuer à réduire l'insuffisance pondérale d'au moins 75% chez les enfants de moins de cinq ans ;

- contribuer à réduire de 30% le pourcentage d'enfants de moins de cinq ans en surcharge pondérale ;
- contribuer à réduire de 50 % au moins l'anémie chez les femmes en âge de procréer ; et
- contribuer à réduire de 20% la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les adolescents et les femmes.

➤ **Politique Nationale de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles**

La Politique Nationale de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles (PNLMNT) a été élaborée en 2008 et sert de cadre de référence aux stratégies de lutte contre les MNT au Bénin. Ainsi, elle prévoit les axes d'intervention ci-après :

- le renforcement du budget de la santé axé sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;
- l'adaptation de la législation et de la réglementation ;
- la mise en place de mesures fiscales et tarifaires ;
- l'amélioration de l'environnement construit ;
- la sensibilisation et les interventions de type communautaire ;
- les interventions dans les écoles et sur le lieu de travail ;
- le dépistage et la prévention ;
- la prise en charge de la maladie, la réadaptation et les soins palliatifs.

4.2.3. Politiques du secteur des affaires sociales

➤ **Politique Holistique de Protection Sociale 2014-2024**

La Politique Holistique de Protection Sociale (PHPS) a été adoptée en 2014. Elle vise à encadrer les actions de protection et d'assistance aux plus vulnérables sur les plans économique et social, par le biais de l'assistance sociale (transferts sociaux directs, mesures de gratuité et de subvention des services essentiels), de l'assurance sociale, des services d'action sociale et de la législation protectrice. Elle englobe des mesures prioritaires de protection sociale (définies par rapport aux vulnérabilités et risques les plus graves) et des mesures complémentaires. Un plan de mise en œuvre de cette politique a été élaboré et budgétisé en 2017 mais n'est pas encore opérationnalisé.

➤ **Politique Nationale de Promotion du Genre**

Une Politique Nationale de Promotion du Genre (PNPG) a été développée et sert de cadre référentiel aux actions visant l'élimination ou la réduction, d'ici 2025, des inégalités genre en général et en particulier de celles entre hommes et femmes dans beaucoup de secteurs et domaines d'activités. Elle dresse un état des lieux et permet d'identifier les atouts et contraintes à la promotion du genre au Bénin.

➤ **Politique Nationale de Protection de l'Enfant**

La Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) vise à donner substance aux dispositions législatives internationales et nationales relatives aux droits de l'enfant et à traduire en actions concrètes les objectifs et engagements nationaux portant protection de la femme et de l'enfant. Sa vision est qu'à l'horizon 2025, les enfants béninois vivent dans un cadre familial, communautaire et institutionnel exempt de toutes formes de violence, abus et exploitation à leur égard et où tous les acteurs sont mobilisés et participent à leur protection dans une approche intégrée.

Les axes stratégiques de cette politique sont :

- assigner un rôle de premier plan aux enfants par rapport à leur protection ;
- diffuser des perceptions et des comportements de protection des enfants auprès de la population ;
- réduire les facteurs de risque auprès des familles dont les enfants sont les plus exposés ;
- rendre systématique la détection et le signalement des cas de violence ;
- étendre et améliorer la qualité de la prise en charge des enfants fortement exposés ou ayant subi une violation ;
- réduire l'impunité des infractions commises sur les enfants ;
- renforcer l'ensemble des moyens de mise en œuvre de la politique.

➤ **Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire**

La vision de la Politique Nationale de l'Alimentation Scolaire (PNAS) est qu'à l'horizon 2025, tous les écoliers du Bénin aient accès à une alimentation équilibrée, saine et variée qui réduit leur vulnérabilité face à la faim et améliore leur accès, leur rétention et leur performance à l'école. A travers cette politique définie en 2014, le Bénin vise à favoriser l'atteinte de la scolarisation primaire universelle en :

- assurant une couverture progressive de toutes les écoles en cantines fonctionnelles ;
- créant un cadre et des conditions favorables à une alimentation scolaire saine et durable au profit des bénéficiaires ;
- renforçant le système de suivi et d'évaluation de l'alimentation scolaire.

La PNAS a cinq axes stratégiques :

- la généralisation des cantines à toutes les écoles ;
- le renforcement de la gouvernance du système d'alimentation scolaire ;
- la création d'un cadre et des conditions favorables à une alimentation scolaire saine au profit des bénéficiaires ;
- la mise en place d'un cadre de suivi ;
- la mise en place d'un système d'évaluation.

4.2.4. Politiques multisectorielles

➤ **Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition**

En 2009, le Bénin a développé le Plan Stratégique de Développement de l'Alimentation et de la Nutrition (PSDAN) opérationnalisé par le Programme National de Nutrition Axé sur les Résultats (PANAR 2010-2020). Le PSDAN a pour vision de mettre la nutrition au cœur du développement (CAN, 2014). Les principaux objectifs du PSDAN sont :

- renforcer le développement institutionnel du secteur de l'alimentation et de la nutrition ;
- garantir à chaque individu un statut nutritionnel satisfaisant à travers l'amélioration de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation d'aliments nutritifs ;
- accorder une attention particulière aux groupes vulnérables tels que les nourrissons et les enfants, les femmes enceintes et allaitantes et les adolescentes ;
- suivre, évaluer et diffuser les actions favorables au passage à échelle et à la pérennisation.

Le PSDAN ne constitue pas une véritable politique ; c'est un plan d'action basé sur l'expérience de précédents programmes (European Commission, 2017). Une Politique multisectorielle de Nutrition est en cours d'élaboration.

Pour formaliser les engagements pris dans un Cadre Commun de Résultats pour lutter contre la malnutrition chronique, le MS a développé un Plan exhaustif de l'Alimentation et de la Nutrition de la fille adolescente, de la femme enceinte et allaitante et de l'enfant, qui couvre la période 2016-2020. Dans le même cadre, le MS a également développé une Stratégie Nationale pour l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE). Le MAEP quant à lui a développé un Plan d'action d'Alimentation et de Nutrition dans le secteur agricole à l'horizon 2016-2020 qui vise à opérationnaliser le PSDAN en mettant la nutrition au cœur du développement du secteur agricole (European Commission, 2017 ; MAEP, 2017b). Ce document a été validé et budgétisé à hauteur de 10 milliards de FCFA.

➤ **Stratégie Nationale de Communication pour le Changement Social et Comportemental pour la Promotion de la Nutrition au Bénin et son Plan Intégré de Communication 2017-2021**

Parallèlement aux engagements sectoriels, une Stratégie nationale de communication pour le changement social et comportemental pour la promotion de la nutrition au Bénin et son plan opérationnel à l'horizon 2017-2021 ont été développés (MAEP, 2017b). Ces deux documents ont été élaborés par le CAN, conscient du fait que la situation nutritionnelle alarmante du pays ne pourrait être améliorée sans des actions efficaces de Communication pour le Développement (C4D) adaptées au contexte socio-culturel local. Ainsi, le but de la Stratégie Nationale de Communication pour le Changement Social et Comportemental (CCSC) est d'améliorer l'état nutritionnel de la population béninoise, en particulier celui des groupes vulnérables que sont les jeunes enfants, les filles adolescentes, les femmes

enceintes et allaitantes. Deux volets de communication sont prévus : au niveau national et au niveau communautaire. La mise en œuvre de la stratégie au niveau communautaire a démarré avec le développement d'outils de communication (boîtes à images, messages en langues locales, etc.). Concernant le niveau national, une agence a été contractualisée pour développer des outils de communication sur la nutrition à destination du grand public (à travers les médias et GSM). Aussi, des actions de plaidoyers sont-elles prévues au niveau de différents Ministères et de l'Assemblée Nationale.

Le Plan Intégré de Communication (PIC) opérationnalise la CCSC et est budgétisé à environ 150 millions de francs CFA. C'est un outil de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des activités de communication prévues pour le renforcement de la nutrition au Bénin sous quatre axes complémentaires :

- le plaidoyer pour l'engagement politique et social des leaders ;
- la mobilisation sociale ;
- la création d'alliances intersectorielles, la participation et le réseautage ;
- la communication pour le changement social et comportemental.

4.3. Programmes et projets en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

4.3.1. Programmes et projets relatifs à la disponibilité et à l'accessibilité alimentaires

Au cours des dix dernières années (2007-2017), plus de 250 milliards de francs CFA ont été investis dans des projets et programmes du MAEP visant à accroître l'offre alimentaire.

Selon les résultats d'une étude réalisée en 2016 par le SP-CAN sur la "Cartographie des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin", sur 320 actions recensées entre 2012 et 2016, et visant la disponibilité et l'accessibilité alimentaires, les départements de l'Atlantique et du Littoral viennent en tête avec près de 50% des actions réalisées (Figure 21). Ils sont suivis des départements du Borgou et de l'Alibori avec 47 actions (14,7%). Les départements du Zou et des Collines sont ceux ayant le moins d'actions réalisées en matière de disponibilité et d'accessibilité des aliments.

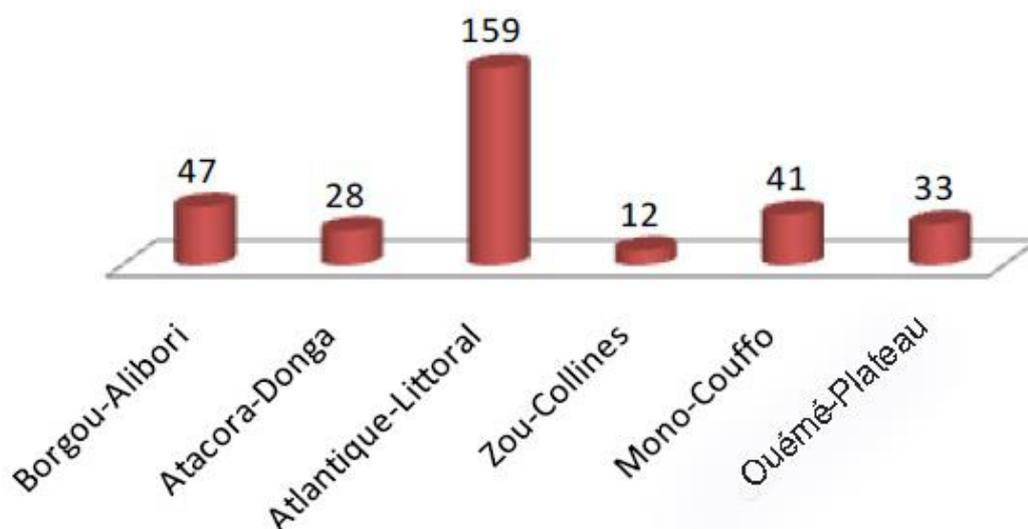


Figure 21: Répartition des actions de disponibilité et accessibilité des aliments par département

Source : SP-CAN (2016)

Selon le même rapport, les interventions en faveur de la disponibilité et de l'accessibilité alimentaires couvrent 63 des 77 communes du Bénin, soit 82%. Ainsi, 18% des communes ne sont pas couvertes par les financements des PTF, ce qui à première vue pourrait faire croire à un taux de couverture élevé. Toutefois, rapporté au nombre de villages couverts, soit 821 sur 4556, seuls 18% des villages ou quartiers de ville, soit moins d'un village sur cinq, ont bénéficié d'interventions relatives à la disponibilité et à l'accessibilité alimentaires. Par ailleurs, il y a une plus grande concentration desdites interventions dans la partie méridionale du pays en comparaison avec le septentrion, ce qui s'explique par la plus grande concentration des villages et quartiers de ville dans le sud du pays.

La figure 22 présente la répartition spatiale des interventions relatives à la disponibilité et à l'accessibilité alimentaires.

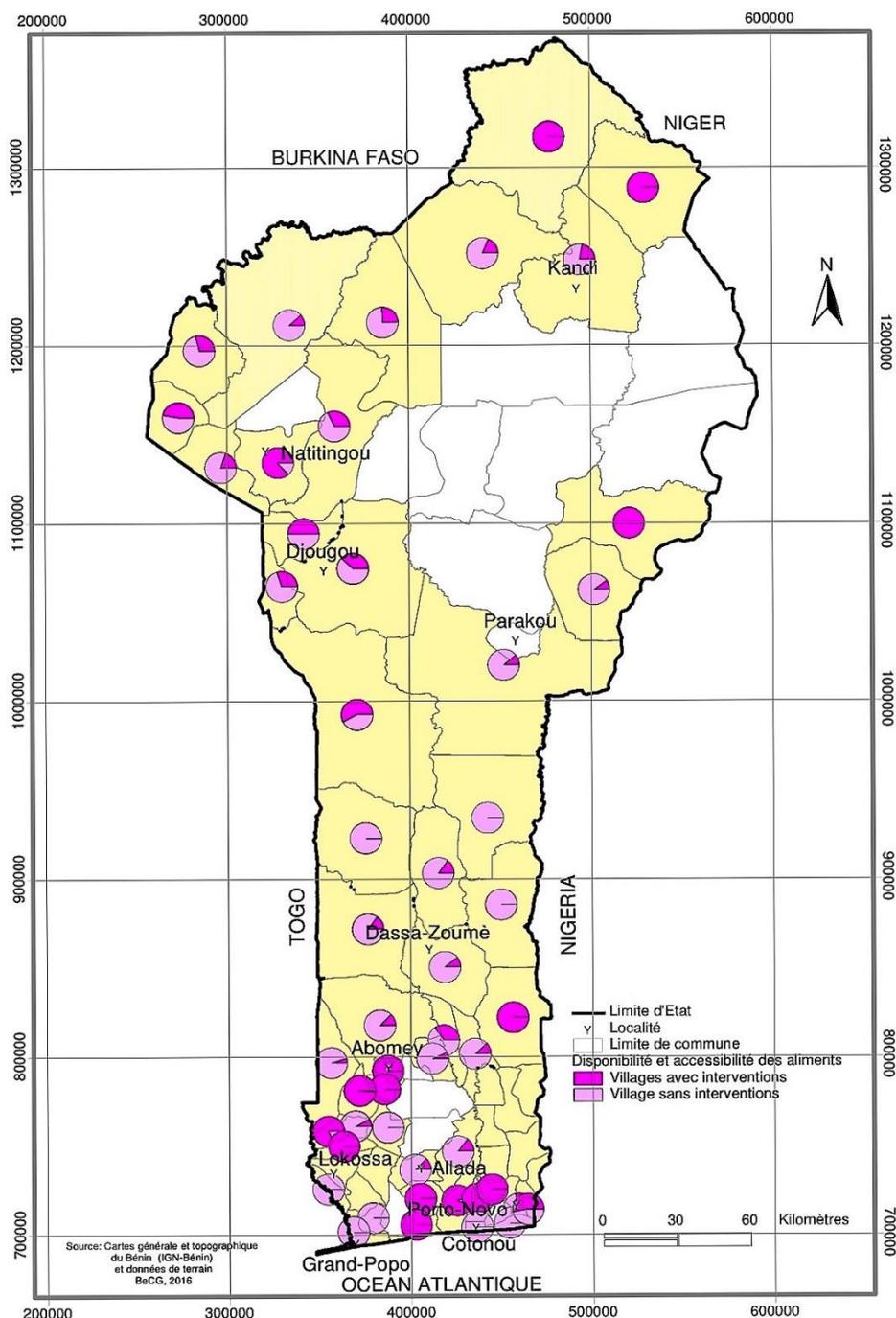


Figure 22: Répartition spatiale des interventions liées aux actions en faveur de la disponibilité et de l'accessibilité des aliments

Source : SP-CAN (2016)

4.3.2. Programmes et projets relatifs à la sécurité sanitaire des aliments

En matière de sécurité sanitaire des aliments, l'Atlantique et le Littoral sont les départements dans lesquels des interventions de sécurité alimentaire ont été plus exécutées (SP-CAN, 2016). Ils sont suivis du Mono-Couffo, du Zou-Collines, du Borgou-Alibori, de l'Atacora-Donga ; tandis que l'Ouémé et le Plateau sont les départements les moins couverts, avec moins de 10 interventions (Figure 23).

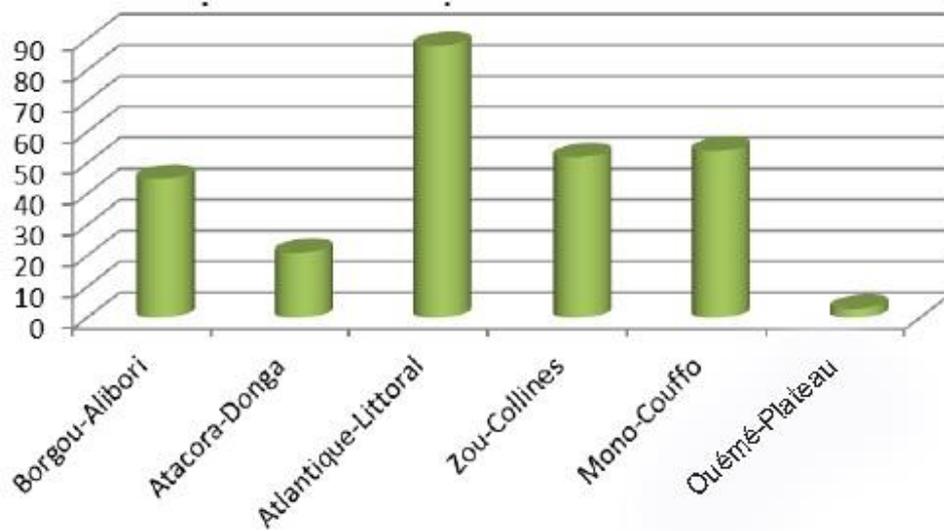


Figure 23: Répartition des actions de sécurité sanitaire des aliments par département

Source : SP-CAN (2016)

La répartition spatiale des actions de sécurité sanitaire des aliments sur toute l'étendue du territoire national est présentée à la figure 24.

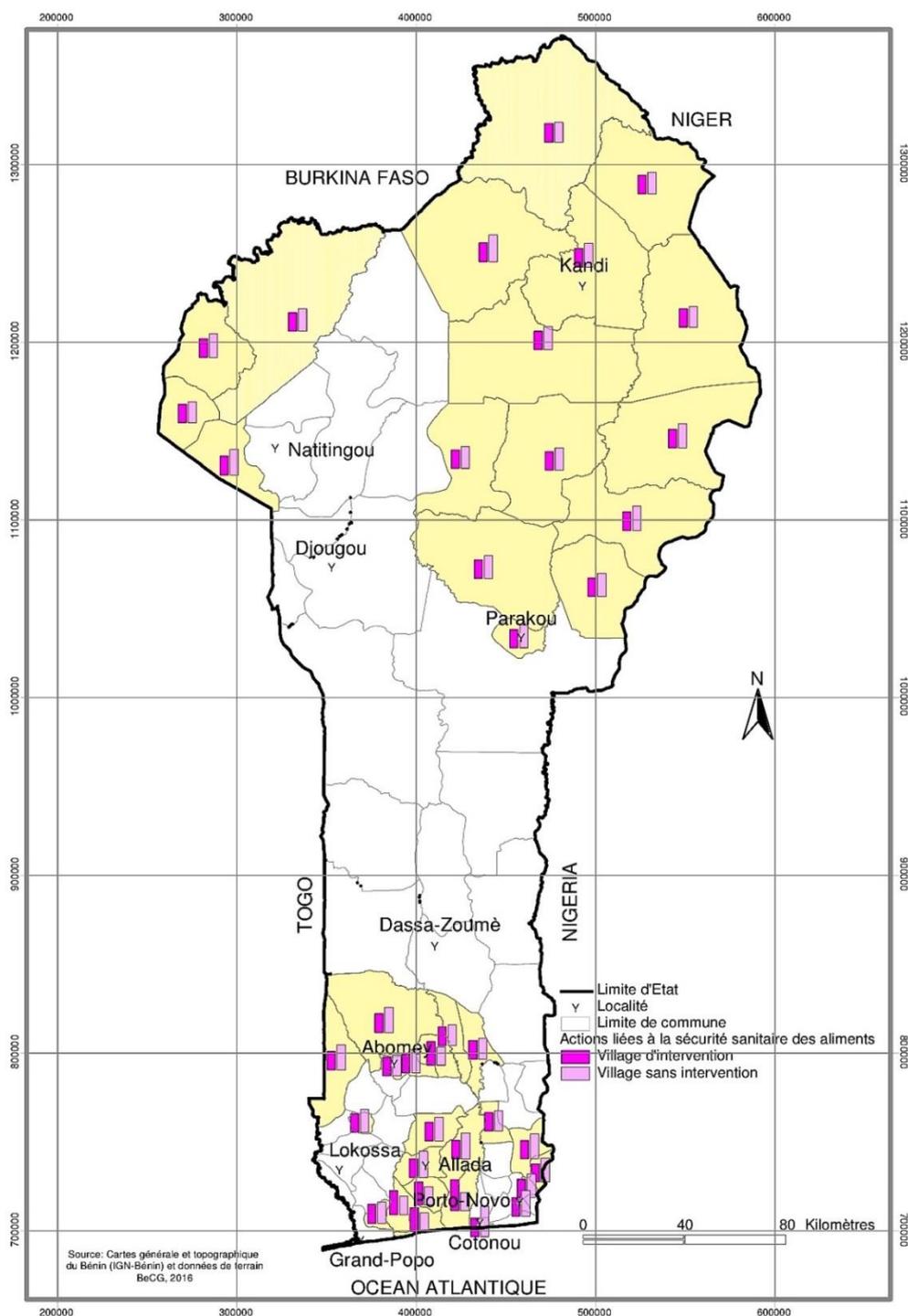


Figure 24: Répartition spatiale des interventions liées à la sécurité sanitaire des aliments

Source : SP-CAN (2016)

4.3.3. Programmes et projets relatifs aux actions de nutrition et santé

Cent neuf (109) projets et programmes de nutrition et santé (interventions spécifiques) ou d'autres domaines mais incluant des activités de nutrition et santé (interventions sensibles) ont été recensés. Ces projets et programmes ont été mis en œuvre entre 1989 et 2017. La figure 25 montre la répartition des projets et programmes dans les communes (les moins

couvertes avec 5 à 8 projets et programmes et les plus couvertes avec 9 à 17 projets et programmes).

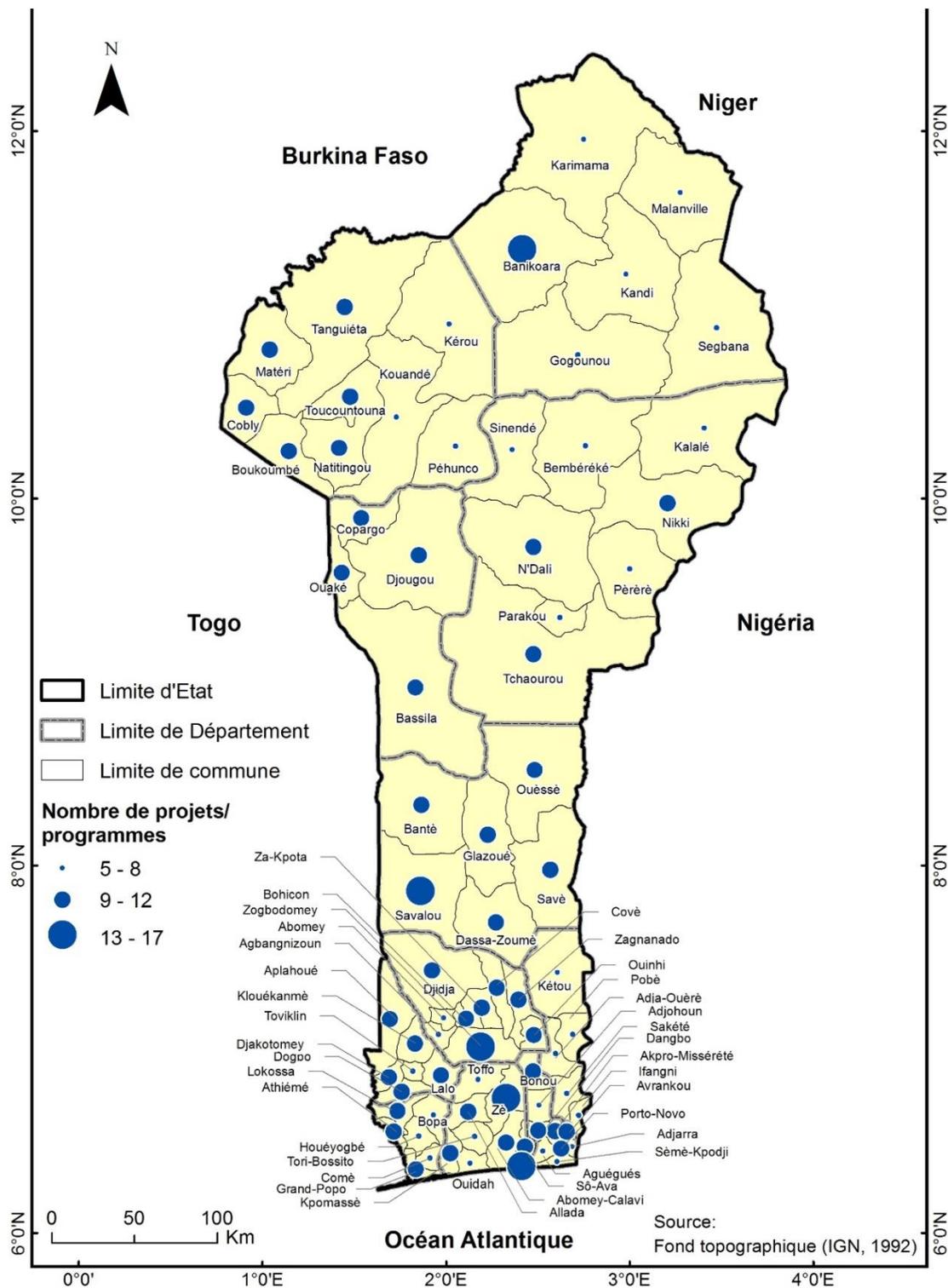


Figure 25: Distribution des projets et programmes de nutrition et santé mis en œuvre entre 1989 et 2017 dans les communes du Bénin

Les communes de Banikoara (Alibori), Savalou (Collines), Zogbodomey (Zou), Zè (Atlantique) et Cotonou (Littoral) ont chacune été couvertes par 13 à 17 projets et programmes. Sur les 77 communes, 31 (soit 40%) ont eu le moins d'interventions de nutrition et santé, avec seulement 5 à 8 projets et programmes.

Les projets et programmes identifiés ont mis en œuvre des actions préventives relevant des domaines de : (i) la production agricole, (ii) l'eau, l'hygiène et l'assainissement c'est-à-dire la fourniture d'eau potable, la construction de latrines ou l'installation de lave-mains, (iii) les affaires sociales, (iv) la sensibilisation c'est-à-dire seulement des activités de communication sur la nutrition ou un thème lié à la nutrition comme l'hygiène alimentaire, et (v) la prise en charge de la malnutrition. Quel que soit le domaine d'intervention, les actions sont plus concentrées dans les communes du Sud du pays. Les communes où le plus de projets et programmes ont été mises en œuvre sont :

- Lokossa, N'dali et Savalou en ce qui concerne la production agricole ;
- Klouékanmè, Aplahoué, Lalo, Dogbo, Zè, Banikoara, Nikki, Matéri, Coby et Savalou pour ce qui est du domaine de l'eau, de l'hygiène et l'assainissement ;
- Cotonou, Sô-Ava, Zè, Zogbodomey, Zakpota et Avrankou pour les affaires sociales ;
- Tanguiéta, Coby, Savalou, N'dali, Bonou, Dangbo et Athiémé pour la sensibilisation ;
- Tanguiéta et Zè en ce qui concerne la prise en charge de la malnutrition.

Les actions relevant du domaine de l'eau, l'hygiène et l'assainissement (39%) sont les plus mises en œuvre, suivies de celles relatives à la sensibilisation sur la nutrition ou un thème lié à la nutrition (24%). Le domaine le moins présent est celui de la production agricole sensible à la nutrition c'est-à-dire intégrant des activités préventives de nutrition (9%).

4.3.4. Programmes et projets relatifs à la recherche en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle

L'analyse des activités de recherche indique qu'elles sont essentiellement concentrées dans l'Atlantique-Littoral avec 24 interventions sur les 35 recensées dans tout le pays sur la période de l'étude (2012-2016), soit 68,6%. Les principales structures impliquées sont l'INRAB et Africa Rice. Suivent le Mono-Couffo et l'Atacora-Donga. Ces interventions sont quasi-inexistantes dans les autres départements (Figures 26 et 27).

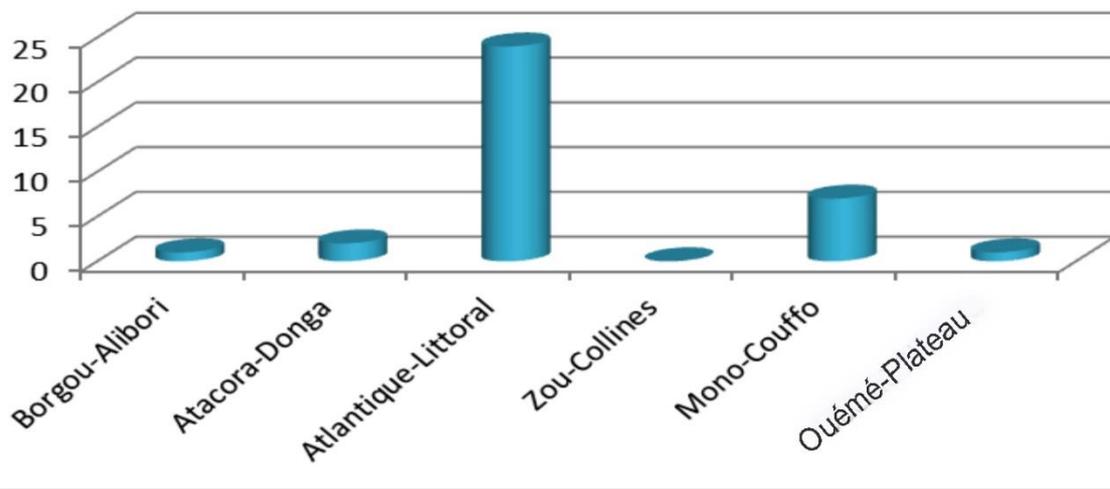


Figure 26: Répartition des actions relevant de la recherche en faveur de la recherche par département

Source : SP-CAN (2016)

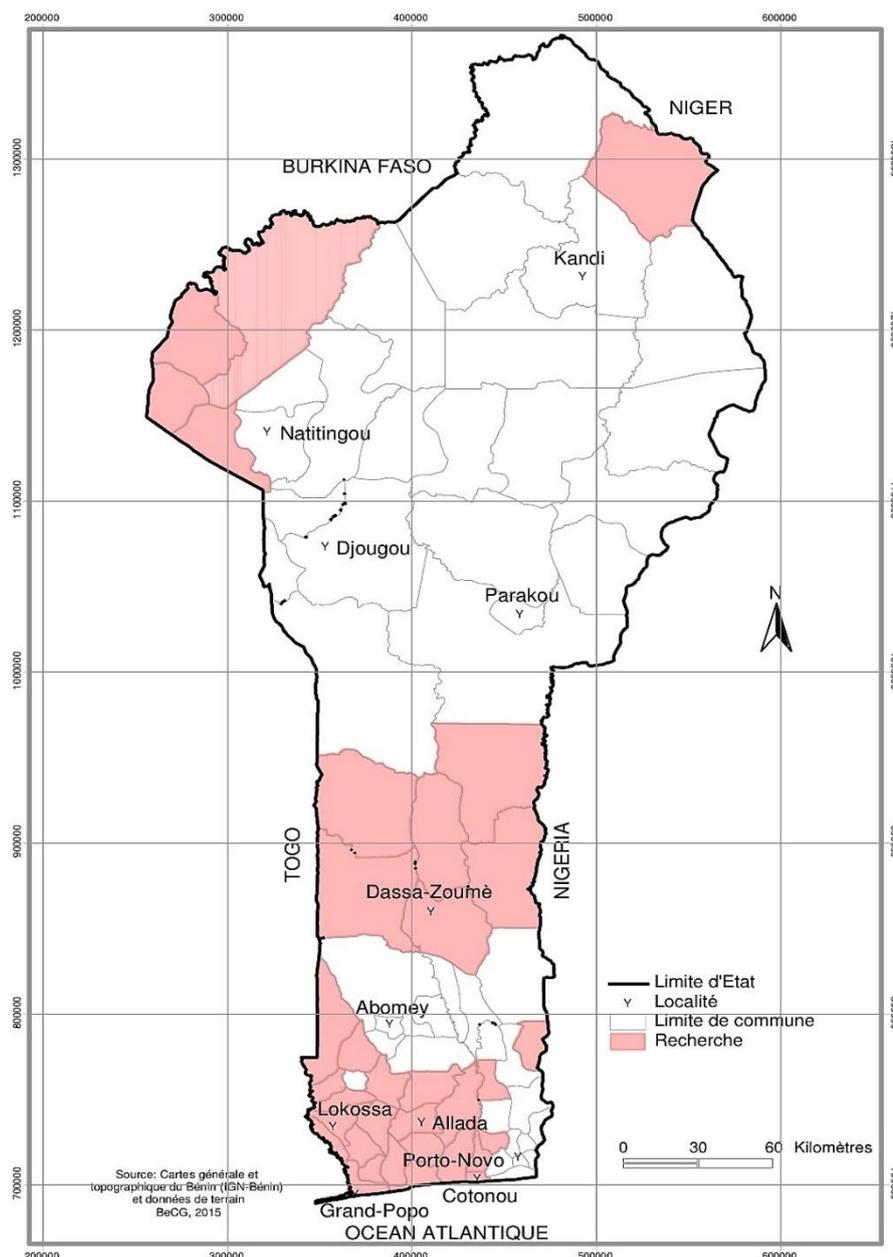


Figure 27: Répartition spatiale des interventions liées à la recherche

Source : SP-CAN (2016)

4.3.5. Programmes et projets relatifs aux systèmes post-récoltes

De la cartographie des projets et programmes post-récoltes exécutés ces 20 dernières années par le MAEP en collaboration avec certains ministères sectoriels, il ressort que 31 communes (40,3%) ont bénéficié de 11 à 13 projets et programmes. Ce sont des communes des départements du Plateau, de l’Ouémé, du Couffo et de l’Atacora (Figure 28). Trente-cinq communes (soit 45,5%) ont bénéficié de 14 à 16 projets. Ces communes sont essentiellement localisées dans le Sud du pays et dans trois départements du Nord (Alibori, Atacora, Donga). Très peu de communes (soit 14,3%) ont bénéficié d’un nombre

relativement plus élevé de projets. Il s'agit des communes situées dans le Centre du pays et dans une moindre mesure dans le Sud.

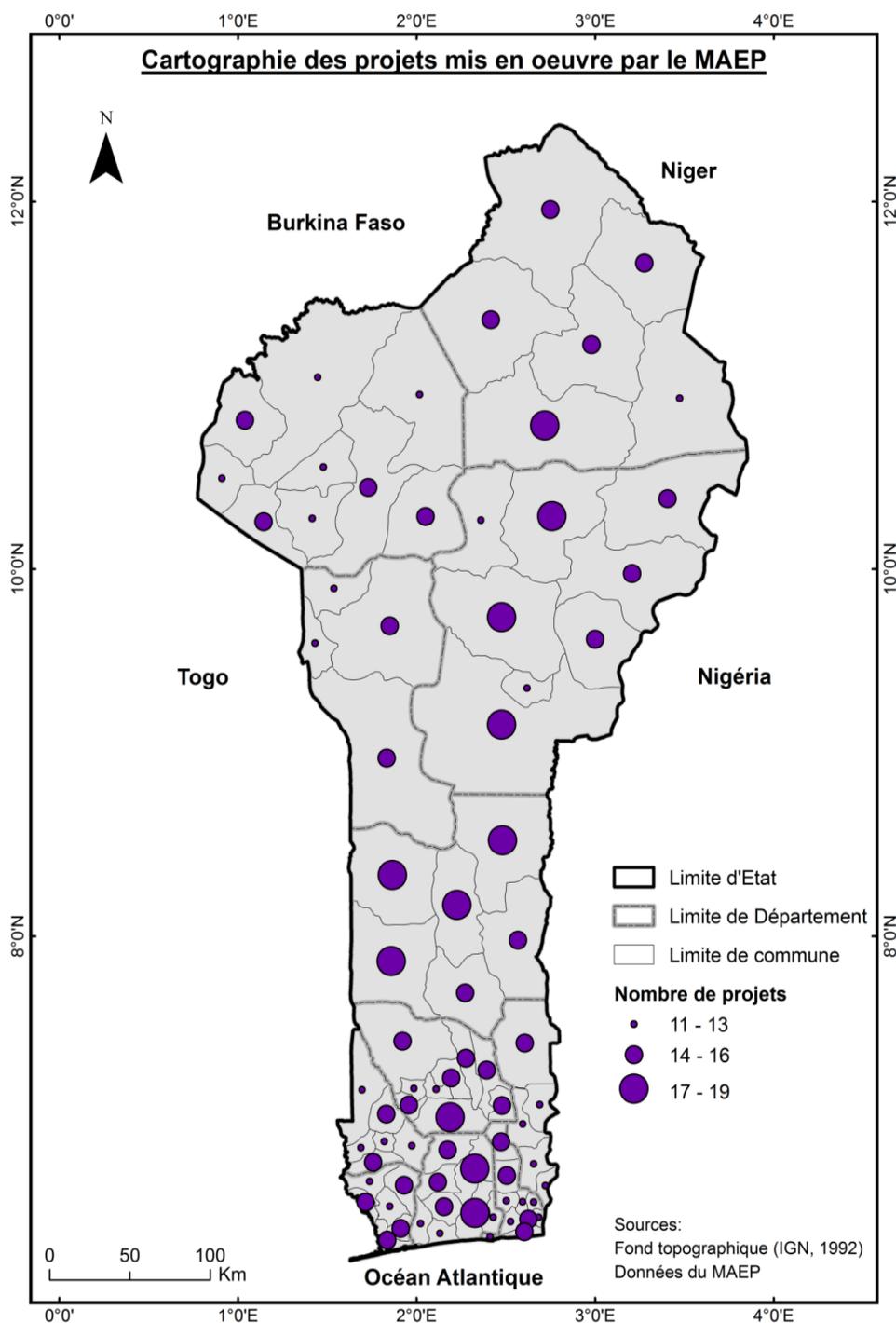


Figure 28: Cartographie des programmes et projets post-récoltes exécutés par le MAEP en collaboration avec certains ministères sectoriels ces 20 dernières années

Par ailleurs, 31 communes localisées majoritairement dans le Nord (Atacora, Donga, Borgou) ont bénéficié de 6 à 8 projets mis en œuvre par les ONG, la FAO et d'autres Institutions Internationales. A peu près 50,7% des communes ont bénéficié de 9 à 11 projets et programmes. Ces communes sont majoritairement localisées dans le Sud et le Centre. Le

plus grand nombre de projets (12 à 13) ont été mis en œuvre dans seulement 7 communes sur les 77 que compte le Bénin.

4.3.6. Programmes et projets relatifs aux ressources naturelles en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Quatre-vingt-neuf (89) interventions ont été mises en œuvre au Bénin entre 1984 et 2017. Les principaux domaines d'intervention sont (i) la biodiversité, (ii) les services écosystémiques, (iii) l'environnement, (iv) le changement climatique et (v) la lutte contre la désertification et la dégradation des terres. La figure 29 présente la répartition des différents programmes environnementaux au Bénin.

Il y a une certaine disparité dans la distribution des projets et programmes de gestion des ressources naturelles au regard des différents domaines d'interventions. L'Alibori est le département ayant bénéficié du plus grand nombre d'interventions (34) alors que le département du Plateau en a reçu le moins (13). Au niveau communal, c'est le même tableau qui se présente, où certaines communes comme Nikki, Cobly, Ouessè, Toucountouna et Kérou n'ont presque pas été ciblées par les programmes de gestion des ressources naturelles (Figure 30). Globalement, il y a une prédominance des programmes dans le domaine de la biodiversité et de la lutte contre la désertification et les changements climatiques.

En ce qui concerne l'objet des projets et programmes, il est à noter que plus de la moitié des interventions (49 programmes, soit 55%) visent à sensibiliser et éduquer les populations sur la conservation et la gestion de la biodiversité. Quelques grands programmes de cette première thématique sont :

- le Programme de Conservation et de Gestion des Ressources Naturelles (ProCGRN - 2004/2014) ;
- le Projet d'Appui à la Gestion des Forêts Communales (PAGEFCOM – 2007/2012) ;
- le Projet de Restauration des Ecosystèmes de Mangroves du Site Ramsar 1017 en République du Bénin (2014/2016) ;
- le Programme National de Gestion de l'Environnement (PNGE – 2006/2011) ; et
- le Programme Intégré d'adaptation pour la lutte contre les effets néfastes des changements climatiques sur la production agricole et la sécurité alimentaire au Bénin (PANA-1 – 2010/2016).

La deuxième thématique en termes d'importance (38 interventions, soit 42,7%) est relative à la désertification et au changement climatique, montrant l'engagement du Bénin à développer des mesures pour faire face à ce fléau. C'est dans cette catégorie que s'inscrit le Programme d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques du Bénin (PANA-BENIN), programme multisectoriel piloté par le Ministère en Charge du Cadre de Vie et du Développement Durable (MCVDD), aux fins d'adaptation au changement climatique.

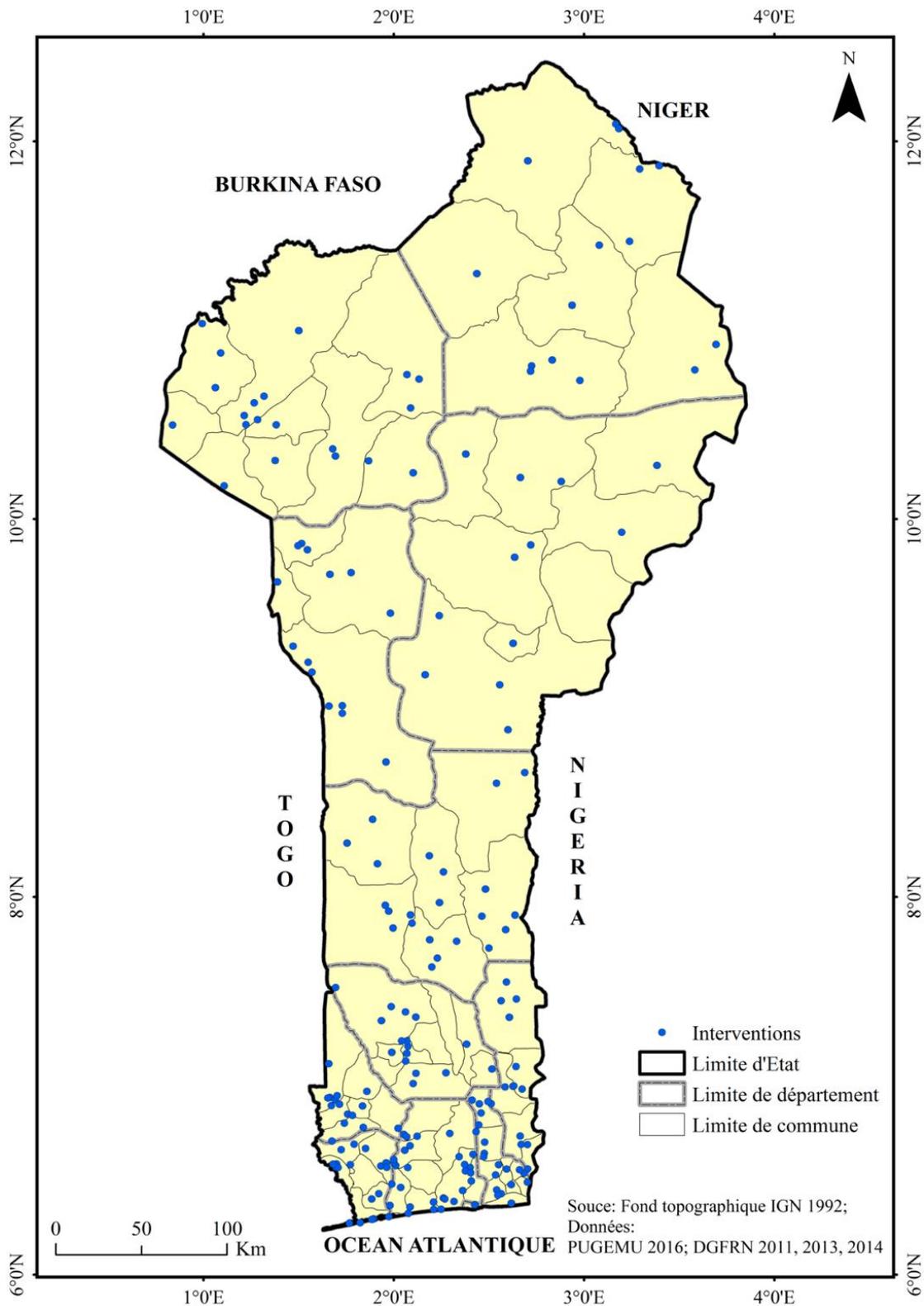


Figure 29: Répartition géographique des interventions relatives à la gestion des ressources naturelles au Bénin

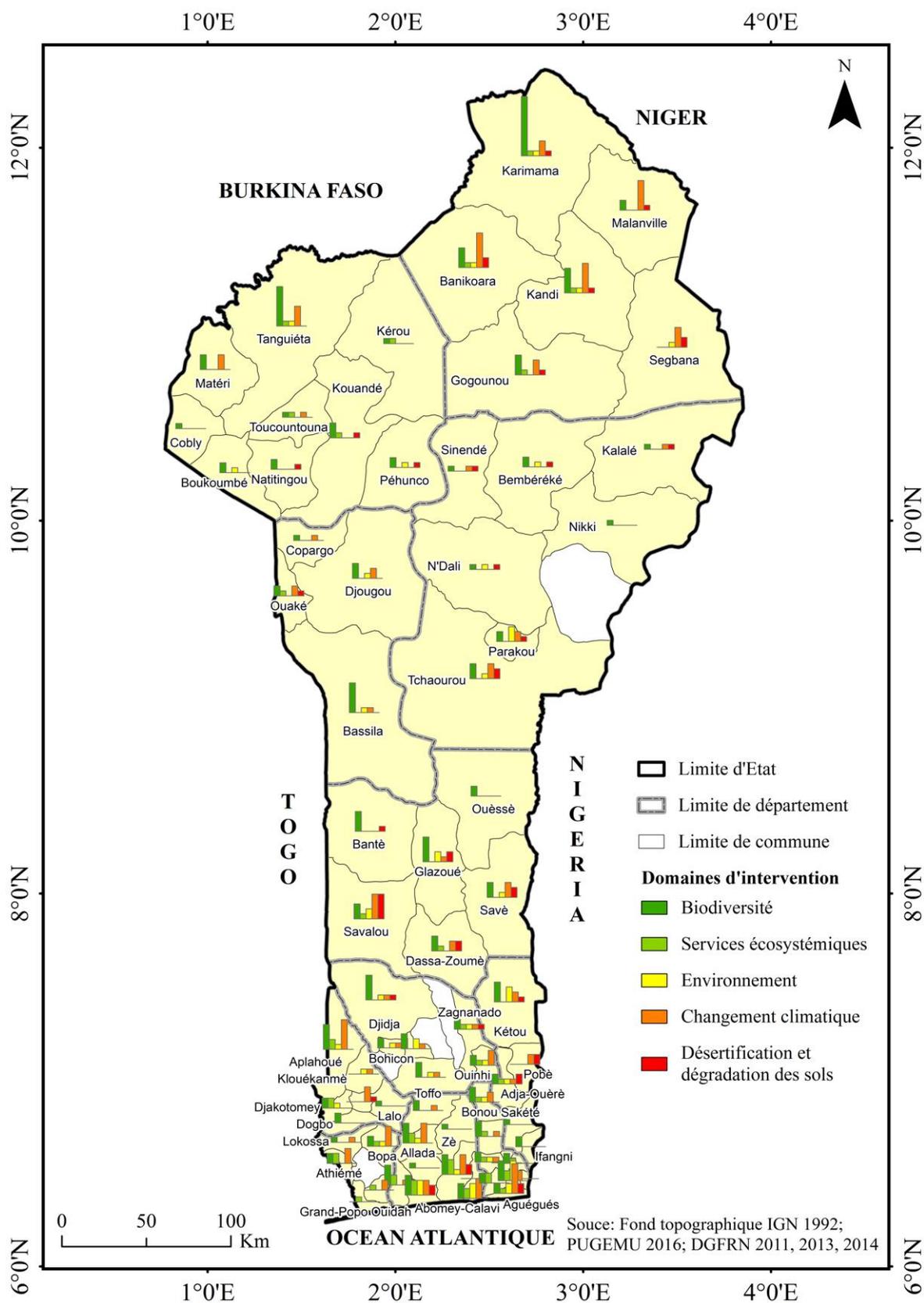


Figure 30: Répartition des interventions par domaine au niveau communal

4.4. Mécanisme de coordination du secteur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

En général, plusieurs instances interviennent dans la coordination des programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. La coordination dans la mise en œuvre de la politique nationale du développement du secteur agricole est assurée par le MAEP avec l'appui du Conseil National d'Orientation et de Suivi (CNOS) depuis 2015. En effet, le CNOS est l'organe d'orientation et de régulation stratégique de la politique nationale du développement du secteur agricole. Il est soutenu par des Conseils Départementaux de Suivi (CDÉS) et des Conseils Communaux de Suivi (CCoS). Le CNOS est doté d'une autonomie de gestion et ses structures déconcentrées donnent des avis motivés sur toutes les questions relatives aux politiques et stratégies du secteur agricole. Il est composé des représentants des parties prenantes du secteur : Etat, collectivités locales et territoriales (ANCB), Organisations des Producteurs Agricoles (PNOPPA), Réseau de Chambres d'Agriculture, secteur privé, Société Civile et PTF.

Le MS et le MASM, à travers leurs services compétents, participent également à la coordination des programmes et projets relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le CAN constitue une structure interministérielle de coordination dans le secteur de l'alimentation et de la nutrition au Bénin. Dans le cadre de la restructuration en cours au MAEP depuis 2016, la CT-SAGSA a été mise en place, et mène des activités relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, par exemple le Système d'Information sur les Marchés.

4.5. Mécanisme de suivi-évaluation

Depuis 2006, l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie de Ménages au Bénin (EMICoV) s'inscrit dans le dispositif permanent d'enquêtes auprès des ménages. Cette enquête est assurée par l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). L'EMICoV permet de diffuser des données sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, en vue d'une meilleure définition et planification des interventions à mener.

Par ailleurs, l'Enquête Démographique et de Santé est une enquête d'envergure nationale dont l'objectif est de collecter, analyser et diffuser des données sur la situation démographique et sanitaire au Bénin. Il s'agit, entre autres des données sur la planification familiale et la santé de la mère et de l'enfant (taux de mortalité, état nutritionnel des mères et des enfants, etc.). Elle est réalisée tous les cinq ans par l'INSAE avec l'assistance technique de ICF International. Y collaborent aussi les services techniques du MS, le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), le laboratoire de Paludologie du Centre National Hospitalier et Universitaire (CNHU) et le laboratoire de référence du PNLS.

4.6. Financement des programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

Le financement des programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin est assuré par deux sources : les fonds publics et les fonds privés. Les fonds publics sont constitués par les ressources du budget national et les ressources extérieures mises en place avec l'appui des PTF. Les fonds privés concernent les investissements faits directement par, ou à travers les acteurs non étatiques que sont : les OPA, les ONGs et le Secteur Privé.

Dans le secteur agricole, les investissements publics dont bénéficient la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En effet, les dépenses budgétaires du secteur agricole en ce qui concerne le budget alloué au MAEP sont passées de 12 % du budget national en 1993 à 4,7 % en 2006, avec une moyenne de 6,3 % par an ; ce qui est bien loin des 10 % de l'engagement de Maputo. Ces investissements ont ainsi fortement décru en valeur relative même si en valeur absolue ils sont passés de 15,6 milliards FCFA en 1993 à 28,5 milliards en 2006 (ReSAKSS/IFPRI, 2010). Entre 2006 et 2011, en prenant en compte les données sur les investissements d'autres structures dans le secteur agricole (MAEP et les autres ministères), les parts budgétaires des dépenses ont atteint et même dépassé largement les 10 %. En effet, l'Etat avait prévu dépenser en moyenne entre 2006 et 2011, 13,34 % du budget national pour le secteur agricole, mais il y a consacré effectivement 16,52 % (Acclassato, 2013). Les engagements de Maputo sont donc dépassés. Toutefois, cette large contribution est à relativiser. En effet, elle prend en compte la part des salaires et autres dépenses courantes. Aussi, l'évaluation du Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) en 2008 sur les engagements de Maputo classait-elle déjà le Bénin dans les pays à efforts insuffisants (Acclassato, 2013).

De 2010 à 2015, bien que le budget alloué à l'investissement global du Bénin ait connu une évolution parabolique, le budget d'investissement du MAEP quant à lui a connu une évolution erratique mais globalement décroissante, passant de 41,3 milliards à 33 milliards (MAEP, 2017b). En moyenne sur la période 2011-2015, le poids du secteur agricole dans les dépenses totales de l'Etat est estimé à 6,5 % (MAEP, 2017b), ce qui est en dessous des 10 % de l'engagement de Maputo.

En ce qui concerne les sources de financement des dépenses publiques agricole, depuis 2003, le financement extérieur diminue progressivement pour laisser place au financement intérieur. Cette baisse de la contribution des PTF montre les difficultés de financement du Programme National d'Investissement Agricole (PNIA). Cependant, entre 1996 et 2011, la part moyenne des ressources extérieures dans les dépenses agricoles est de 51 % pendant que celle des ressources intérieures se situe à 47,87 %. S'agissant des investissements agricoles, elles sont respectivement de 67,15 % et 32,84 % (Acclassato, 2013).

Par ailleurs, le secteur agricole constitue l'un des secteurs où une grande concentration des interventions des PTF est observée. En 2013, sur un total de 23 PTF dans les secteurs clés de l'économie béninoise, 13 interviennent dans le secteur agricole dont sept en coopération multilatérale et six en coopération bilatérale (MAEP, 2015). En ce qui concerne les

investissements privés réalisés dans le secteur agricole, ils se sont continuellement accrus au cours des dernières années. Cela traduit l'engagement des acteurs privés à accompagner l'Etat pour la relance du secteur agricole au Bénin.

En matière d'actions préventives (eau, hygiène, assainissement, affaires sociales) ou de prise en charge de la malnutrition, une dizaine d'institutions apparaissent comme étant les plus grands contributeurs. Il s'agit : du Gouvernement béninois (Budget National), de la Banque Mondiale, du Fonds Mondial, de la Coopération néerlandaise, de la Coopération allemande (GIZ), de l'Agence belge de développement (ENABEL), de l'Union Européenne, de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) et des ONG internationales comme Borne Fonden et Plan International. La Banque Mondiale se dégage nettement parce qu'étant l'organisme de financement du PSDCC et du PMASN coordonné actuellement par le CAN. Ce projet fait suite à un autre projet déjà financé par la Banque Mondiale à travers le Fonds japonais, le Projet de Nutrition Communautaire (PNC) mis en œuvre dans 10 des 77 communes du pays de 2012 à 2015. Le PMASN couvre 40 communes.

Le Bénin a maintenant opté pour un mécanisme de financement global de ses partenaires au budget national (appui budgétaire), ceci afin de mieux orienter les fonds disponibles vers les priorités nationales. L'Union Européenne a déjà adhéré à ce mode de financement qui sera certainement progressivement adopté par d'autres donateurs.

4.7. Analyse des insuffisances dans les interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

4.7.1. Au niveau du cadre institutionnel

Il subsiste dans les efforts d'amélioration du niveau de sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, un grand manque de cohésion, de coordination et de communication entre intervenants. Il en résulte une duplication des actions dans certaines localités et l'absence d'actions dans d'autres.

Le CAN mis en place pour assurer la coordination des intervenants et des actions, manque de personnel. De plus, il manque de visibilité et ses fonctions organiques ne sont pas bien comprises par les parties prenantes (il apparaît actuellement comme étant un concurrent des autres intervenants dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition).

Il y a également l'absence d'une politique globale (multisectorielle) de sécurité alimentaire et nutritionnelle qui transcende les régimes présidentiels et assure la continuité d'une vision à long terme.

4.7.2. Au niveau de la gouvernance des interventions

Les besoins des communautés à la base ne sont pas suffisamment pris en compte dans la conception des programmes de développement. Ceci est dû au fait que les communautés, qui sont les bénéficiaires ultimes, de même que les parties prenantes (secteur privé,

collectivités territoriales, société civile et différents acteurs concernés) ne sont pas du tout – ou pas assez – impliquées dans la conception des programmes et projets. Il en résulte alors une faible appropriation des projets par les parties prenantes (y compris les communautés), caractérisée par une participation non effective de celles-ci dans la mise en œuvre des interventions. La tendance générale est qu'au terme de ces programmes et projets, les actions cessent ou sont ralenties au maximum, ce qui a pour conséquence d'annuler les efforts fournis.

A cela s'ajoute la courte durée des interventions (généralement 2-4 ans). Il en résulte un manque de perspectives de long terme et l'incapacité de mobilisation des ressources financières, ce qui ne permet pas aux programmes et projets d'atteindre leurs objectifs.

Les insuffisances au niveau de la gouvernance concernent également l'absence d'un système performant de suivi-évaluation pour renseigner sur les forces et les faiblesses des interventions passées, avant d'initier de nouvelles interventions. L'absence d'un cadre harmonisé multisectoriel d'indicateurs de suivi-évaluation des projets et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle constitue aussi un problème majeur. Cela ne favorise ni l'évaluation conjointe des résultats par les acteurs ni le suivi des effets et impacts des interventions dans le temps.

Par ailleurs, le non-respect du planning d'exécution des projets, la mauvaise gouvernance financière des programmes et projets, ainsi que la non consommation des crédits destinés à certains programmes, sont autant de barrières à l'atteinte des résultats escomptés. Le cadre judiciaire présente également des insuffisances à corriger, afin de limiter la corruption systématique au Bénin. Force est de constater que malgré les énormes fonds injectés dans la lutte contre la faim et la malnutrition, les résultats restent largement en-deçà des attentes.

4.7.3. Insuffisances liées au genre

La sollicitation excessive des mères d'enfants, qui sont généralement les personnes les plus ciblées par les interventions, les empêche de vaquer à leurs activités génératrices de revenus et contribue à l'augmentation de leur charge journalière d'activités. Cette situation est particulièrement grave dans le cas des femmes enceintes et allaitantes car elle impacte directement l'état nutritionnel, voire sanitaire, des jeunes enfants et des futurs adultes.

Le sous-emploi des jeunes et la non attractivité du travail agricole pour ces derniers a pour conséquence l'exode rural et l'émigration vers les communes, départements ou pays voisins (en général le Nigeria). Il y a donc une importante perte d'actifs agricoles dans un contexte de vieillissement de la main-d'œuvre agricole.

4.7.4. Insuffisances relatives à la gestion des ressources naturelles

La politique agricole du pays n'a pas toujours pris en compte les questions de gestion durable des ressources naturelles. La plupart des programmes et projets de gestion des ressources naturelles souffrent du manque d'une dimension intégrée. Cela est favorisé par l'absence d'un cadre formel de concertation entre les différentes institutions. Le Bénin a

connu des changements institutionnels profonds notamment au cours de la dernière décennie conduisant à la fusion, le transfert de charges, la séparation, voire même la suppression de certains ministères. Cet état de choses est dû aux nombreuses réformes qui viennent avec les changements de régime politique, conduisant généralement à une instabilité institutionnelle et politique dans la gestion des ressources naturelles.

La lourdeur et les dysfonctionnements administratifs dans la prise de décision et dans la mise à disposition des fonds constituent également un obstacle non négligeable dans la mise en œuvre des politiques, stratégies et programmes de gestion des ressources naturelles.

L'une des plus grandes insuffisances dans la gestion des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle est l'absence quasi-totale de valorisation des produits forestiers non ligneux. Par ailleurs, l'inexistence de données actualisées sur l'état des ressources naturelles pour orienter les prises de décisions constitue un frein à leur gestion efficiente pour réduire la faim et la malnutrition. Par exemple, il n'existe pas de base de données, régulièrement mise à jour sur le niveau ou le rythme de dégradation des sols sur le territoire national. Pourtant, les sols qui sont une composante incontournable dans l'atteinte de la cible 2.3 (doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires) méritent une plus grande attention.

4.7.5. Autres insuffisances relevées

Il y a une insuffisance des connaissances des agents de vulgarisation agricole, des agents de santé, des assistants sociaux et des instituteurs notamment sur la nutrition. Cela limite leur efficacité sur le terrain dans la mise en œuvre des interventions relatives à la nutrition, d'où parfois des contradictions dans les messages de sensibilisation.

D'autres problèmes affectant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations béninoises demandent des actions plus visibles ou l'élaboration et la mise en œuvre d'interventions appropriées. Il s'agit notamment :

- la contamination post-récolte par les résidus de pesticides ou autres produits chimiques utilisés dans l'agriculture ;
- la gestion des déchets solides, surtout dans les grandes villes comme Cotonou, aux abords des cours d'eau et sur les lieux de restauration collective ;
- l'insuffisance voire l'absence de contrôle de la qualité sanitaire des produits alimentaires en général et l'absence d'un fonds pour le financement de la recherche appliquée dans le domaine du contrôle qualité ;
- l'absence de suivi et de contrôle de l'alimentation hors domicile qui prend une part croissante dans l'alimentation des populations, notamment en milieu urbain ;
- l'insuffisance des études relatives aux déterminants du double fardeau nutritionnel, à l'obésité et aux MNT.

Chapitre 5 : Défis à relever en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin et opportunités existantes

5.1. Principaux défis et recommandations

5.1.1. Cadre socio-économique et culturel

➤ Difficultés d'accès au foncier

Au Bénin, les contraintes d'accès au foncier se posent aux exploitants agricoles et constituent un handicap de taille à l'intensification agricole. La rigidité des régimes fonciers traditionnels constitue une des causes de ces contraintes (Banque Mondiale, 2005). Les problèmes liés à l'accès à la terre se posent également en termes de droit de propriété et d'usage (MCA-Bénin, 2010). Aussi bien les promoteurs de grandes exploitations agricoles que les petits exploitants manquent de terres à cultiver, alors que le morcellement des terres devient de plus en plus accentué avec pour conséquence la diminution progressive des terres de production agricoles (MAEP, 2011). Ces terres sont achetées et laissées en friches par des fonctionnaires et des commerçants. Les femmes sont plus touchées par cette question d'accès à la terre en raison des conditions d'accès qui leur sont imposées (MCA-Bénin, 2008).

Pour améliorer l'accès des producteurs à la terre, le Bénin a procédé à une réforme foncière avec la promulgation de la loi n°2013-01 du 14 août 2013, portant code foncier et domanial en République du Bénin. Cette loi comprend plusieurs innovations qui permettront de rendre plus accessibles les terres pour la production agricole, afin d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La terre est au centre du cercle vicieux de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté dans la plupart des zones rurales du Bénin. En effet, face aux difficultés financières, les producteurs procèdent à la vente d'une partie de leur patrimoine foncier diminuant ainsi le capital productif qui pourrait leur permettre de sortir de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire. L'autre menace sur la disponibilité des terres agricoles est l'urbanisation galopante qui se fait au détriment des terres agricoles (transformation des zones de cultures en habitations). Cela est dû, entre autres, à l'absence d'un schéma directeur d'aménagement du territoire. Un tel instrument est nécessaire aussi bien au niveau national qu'au niveau des communes.

➤ Difficultés d'accès au marché

La commercialisation des produits alimentaires a été pendant longtemps considérée comme un moyen important d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle (Gebremedhin *et al.*, 2009). En effet, les difficultés d'accès au marché des producteurs marginalisés limitent l'accès des populations à une alimentation saine et responsable (Touzard et Fournier, 2014 ; Koppmair *et al.*, 2016). Les contraintes d'accès au marché pour les producteurs (notamment les petits producteurs) au Bénin – comme dans les pays en développement – dérivent, entre autres, du manque d'accès à l'information par rapport aux prix, des difficultés

d'identification de partenaires commerciaux, des coûts de transaction élevés (Tollens, 2006 ; Markelova *et al.*, 2009 ; Svensson et Yanagizawa, 2009). Du fait des difficultés d'accès au marché, les producteurs ont un faible pouvoir de négociation face aux autres acteurs des chaînes de valeur. Ils sont le plus souvent contraints à livrer leurs productions à des prix en dessous des prix réels du marché (Robbins, 2011).

➤ **Difficultés d'accès aux intrants**

Au Bénin, il n'existe pas un système national d'approvisionnement en intrants spécifiques aux producteurs des cultures vivrières. Cela entraîne une rareté quasi permanente de ces intrants spécifiques (Honfoga, 2012). Les principales cultures vivrières dépendent souvent de la filière coton pour l'accès aux intrants (Zinzindohoue, 2012). L'accès aux intrants est facilité par quelques distributeurs privés qui approvisionnent les producteurs à des prix exorbitants (Kannon *et al.*, 2014). Ces difficultés d'accès aux intrants constituent un obstacle majeur à l'amélioration de la productivité agricole. Toutefois, des efforts sont en cours pour la disponibilité des engrais spécifiques pour les productions vivrières. Cette disponibilité devrait s'améliorer dans les années à venir eu égard à la réorganisation en cours de l'action publique dans le secteur agricole.

➤ **Difficultés d'accès au financement**

Les contraintes de financement dans le secteur agricole limitent la capacité productive des petits exploitants (Shah *et al.*, 2008). Le manque d'accès au financement freine la modernisation agricole en limitant l'utilisation des innovations technologiques (Adégbola *et al.*, 2009 ; Tarchiani *et al.*, 2017).

Actuellement, les institutions de micro finance (IMF) constituent la principale source de financement pour les agriculteurs. Toutefois, les taux d'intérêt élevés font des IMF une source de financement peu adaptée aux besoins des producteurs. La levée des contraintes d'accès au financement aura des retombées positives sur la performance des exploitations agricoles (productivité accrue).

L'augmentation des rendements (FAO, 2014) pourrait entraîner un accroissement de la production agricole et la disponibilité d'aliments pour les ménages ruraux et urbains, l'augmentation des revenus agricoles. Toutefois, l'accroissement de la productivité doit être suivi d'actions relatives à l'accès au marché.

➤ **Accès insuffisant aux services de santé**

En 2014, le taux de fréquentation des services de santé est demeuré faible (50,4 %) malgré une couverture en infrastructures sanitaires de plus de 93 % et une accessibilité géographique acceptable (MS, 2015). Ce désintérêt pourrait s'expliquer par les difficultés d'accessibilité financière, le mauvais accueil et la qualité des soins (INSAE et Macro International Inc, 2007 ; Houeninvo, 2015). L'analyse des ressources humaines, du point de vue des normes de l'OMS (25 agents qualifiés pour 10 000 habitants) montre un faible taux

de couverture en professionnels de santé en 2014 (7,8 agents qualifiés pour 10 000 habitants) (MS, 2015). En dehors de la médecine occidentale, les populations continuent de recourir énormément à la médecine traditionnelle. Cela pourrait s'expliquer par la cherté relative des soins, même si les services de santé publique à la population sont largement subventionnés. Il importe donc que l'Etat développe une stratégie appropriée pour encadrer le travail des praticiens de la médecine traditionnelle qui apportent une contribution significative aux soins de santé des populations.

➤ **Faible niveau d'éducation des chefs de ménages**

Le faible niveau d'éducation des chefs de ménages est positivement corrélé avec le niveau d'insécurité alimentaire des ménages (PAM, 2014a). Selon l'AGVSA 2017, trois ménages en insécurité alimentaire sévère sur quatre (75 %) au niveau national ont un chef de ménage qui n'a aucun niveau d'instruction. Dans 13% et 8 % de cas, le chef de ménage a le niveau primaire et le niveau secondaire, respectivement. Par contre, deux ménages en sécurité alimentaire sur trois ont un chef de ménage qui est instruit (25 % de niveau primaire, 25 % de niveau secondaire et 9 % de niveau supérieur) (PAM, 2017). Par ailleurs, déjà en 2013, plus de deux tiers des ménages (70 %) en insécurité alimentaire sévère ou limite au Bénin ont un chef de ménage avec un faible niveau d'éducation contre un peu moins de la moitié des ménages ayant une consommation alimentaire acceptable (PAM, 2014a). D'après la même source, plus de trois quarts (76 %) des ménages en insécurité alimentaire au niveau national ont un chef de ménages avec aucun niveau d'instruction et un peu moins de deux tiers (68 %) chez les ménages en sécurité alimentaire limite, contre deux cinquièmes (41 %) chez les ménages en sécurité alimentaire. L'influence du niveau d'instruction sur la sécurité alimentaire pourrait s'expliquer par sa corrélation avec d'autres variables sociodémographiques telles que le revenu.

Il ressort de l'analyse du cadre socio-économique et culturel que l'essentiel des contraintes à la performance du secteur agricole et à l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle découle d'un environnement inadapté à la promotion de chaînes de valeur performantes pour la conquête des marchés (MAEP, 2017b).

➤ **Problèmes liés à l'autonomisation de la femme et à l'emploi des jeunes**

Le statut social des femmes (et des filles) est déterminant pour l'état nutritionnel des membres de leur ménage, y compris les enfants et elles-mêmes. Il sous-tend leur pouvoir de décision au sein du ménage et de la communauté, en particulier par rapport au mode d'alimentation et au régime alimentaire de tous, surtout des enfants ainsi qu'aux soins à leur apporter.

D'après l'enquête MICS 2014, au niveau national, seules quatre femmes sur dix de 15 à 24 ans (43,9 %) sont alphabétisées. Parmi les femmes âgées de 20 à 49 ans, trois sur dix ont été mariées ou en union avant l'âge de 18 ans. L'âge de la femme à son mariage est aussi important car il prédit en grande partie la précocité ou non des grossesses, l'utilisation d'une méthode contraceptive, le nombre de grossesses (y compris celles non désirées), toutes

choses prédisant son état nutritionnel et sanitaire et celui de sa progéniture. Il est aussi important de noter que 36,0 % des femmes et 16,6 % des hommes de 15-49 ans estiment qu'il est justifié de battre sa femme.

5.1.2. Gestion des ressources naturelles

➤ **Changements climatiques**

L'influence du climat dans la production alimentaire est particulièrement importante dans les pays en développement, y compris le Bénin où l'agriculture est essentiellement pluviale (Delille, 2011 ; Agossou *et al.*, 2012). L'agriculture béninoise fait face aux effets des changements climatiques qui constituent une menace pour la souveraineté alimentaire et les conditions de subsistance des populations. Au nombre des conséquences des changements climatiques sur le secteur agricole, il y a une incidence négative sur la production et la productivité agricole et l'apparition de nouvelles épizooties (Gnanglé *et al.*, 2011 ; Vodounou et Onibon Doubogan, 2016). Sur la production agricole, les évolutions dues aux changements climatiques entraînent de faibles rendements (retard et insuffisance de pluies) et des pertes de productions (inondations) (Caquet, 2014 ; Chanzy *et al.*, 2015). Dans ces conditions, la sécurité alimentaire et nutritionnelle n'est souvent pas assurée à cause de l'insuffisance de productions ; et les populations sont exposées à la famine.

Il faut rappeler qu'en tant qu'Etat Partie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et déterminé à la sauvegarde de l'environnement, le Bénin a signé et ratifié l'Accord de Paris le 31 octobre 2016⁷. Cet acte marque l'engagement du Bénin à prendre les dispositions nécessaires (mobilisation de moyens nécessaires aussi bien matériels, techniques que financiers), en vue de contribuer à l'effort global pour la sauvegarde de l'environnement. L'Accord de Paris prévoit de maintenir la hausse de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C au cours de ce siècle et de mener des efforts visant à limiter encore plus l'augmentation de la température, soit à 1,5°C au-dessus des niveaux préindustriels.

➤ **Faible résilience des populations vulnérables**

Au Bénin, les capacités de résilience des populations vulnérables face aux impacts des changements climatiques, de la dégradation des terres et de la gestion des risques climatiques restent encore faibles (Dugué, 2012 ; Ahouangan *et al.*, 2014). Les stratégies endogènes qui sont adoptées par ces populations pour atténuer les impacts négatifs des changements climatiques sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont variables. Il s'agit entre autres de l'adaptation des techniques culturales, la pratique de l'agriculture extensive et le développement d'activités alternatives à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. De façon générale, la majorité des stratégies qui sont adoptées par les populations n'ont pas d'effet significatif sur une gestion future des conséquences des changements climatiques (Ahouangan *et al.*, 2014 ; Vodounou et Onibon Doubogan, 2016).

⁷<http://www.bj.undp.org/content/benin/fr/home/presscenter/pressreleases/2017/09/30/le-b-nin-se-pr-pare-activement-la-cop-23.html>

Afin de minimiser les risques liés aux aléas climatiques, notamment sur des secteurs sensibles comme l'agriculture, le Bénin devra renforcer son arsenal de moyens préventifs contre les changements climatiques, y compris les mécanismes d'alertes précoces. Une bonne approche serait d'institutionnaliser un fond d'assurance mutuel contre les catastrophes naturelles. Ce fonds devra servir à compenser les pertes de récoltes mais également à protéger les petits producteurs et les couches vulnérables (en particulier les femmes) des fluctuations sévères du climat et des catastrophes naturelles. Il s'agit donc de poursuivre et renforcer les activités de l'Assurance Mutuelle Agricole du Bénin (AMAB). En outre, il est impérieux de préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage. Pour ce faire, le Bénin doit se doter d'une banque de gènes performante pour la conservation de l'agro-biodiversité, notamment les semences des cultures traditionnelles et des parents sauvages des espèces cultivées.

➤ **Perte de la biodiversité**

La durabilité de la sécurité alimentaire repose sur la biodiversité et une bonne gestion des ressources naturelles. En effet, la production alimentaire repose entièrement sur la biodiversité et les services qu'elle fournit. Cependant, la destruction de la biodiversité et la dégradation des ressources naturelles ont lieu à un rythme alarmant au Bénin (DGFRN, 2014a). La déforestation constitue l'une des grandes menaces sur la biodiversité forestière au Bénin. Cette déforestation est due à des facteurs anthropiques (agriculture extensive, exploitation du bois, artisanat, récolte abusive des plantes médicinales et du miel sauvage, feux de végétation, surpâturage, urbanisation) résultant surtout de la croissance de la population d'une part et de facteurs naturels (changements climatiques) d'autre part.

Il est indispensable de soutenir les programmes les plus pertinents pour la gestion durable des ressources naturelles par des textes aussi bien législatifs que réglementaires. Cela permettra de pallier l'instabilité institutionnelle et politique qui caractérise la gestion des ressources naturelles au Bénin. A cet effet, le Gouvernement doit organiser à moyen terme, une table ronde de développement afin de sélectionner et valider les programmes les plus pertinents pour le pays.

➤ **Dégradation des sols et du couvert végétal**

La présence de pesticides influence directement la microfaune du sol. Elle affecte les processus de décomposition de la matière organique et peut impacter de ce fait la production agricole. En fait, certains invertébrés sont impliqués dans le maintien de la structure des sols ou dans les processus de décomposition et de recyclage des nutriments dans les sols. C'est le cas par exemple des vers de terre qui digèrent la matière organique et augmentent la teneur en éléments nutritifs dans la couche supérieure du sol. Ils protègent la santé humaine en ingérant la litière en décomposition et servent de bio-indicateurs de l'activité du sol. Néanmoins, les pesticides ont des effets néfastes sur la croissance et la reproduction des vers de terre (Yasmin et D'Souza, 2010). Ils compromettent donc le processus de décomposition organique et le cycle des éléments minéraux. Par conséquent,

les sols sont de plus en plus dégradés dans les régions à forte utilisation de pesticides agricoles.

La figure 31 présente les tendances de la dégradation des sols au Bénin entre 1992 et 2003. La plupart des zones présentant des tendances négatives de la dégradation des sols sont localisées dans le centre et dans le nord-ouest du pays (Röhrig, 2008). De plus, les communes où les sols sont les plus sévèrement dégradés au Bénin sont essentiellement localisées dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, des Collines et du Zou (Figure 31) (MEHU, 2003).

La figure 32 montre la distribution des *bowé* (Figure 33), qui sont une forme particulière de dégradation des terres beaucoup plus observée dans les départements de l'Alibori, du Borgou, de l'Atacora et, dans une moindre mesure, de la Donga. Ces départements comptent parmi les plus grands producteurs de coton au Bénin. Ainsi, les sols sont plus dégradés dans les zones cotonnières où de fortes doses de pesticides sont généralement utilisées.

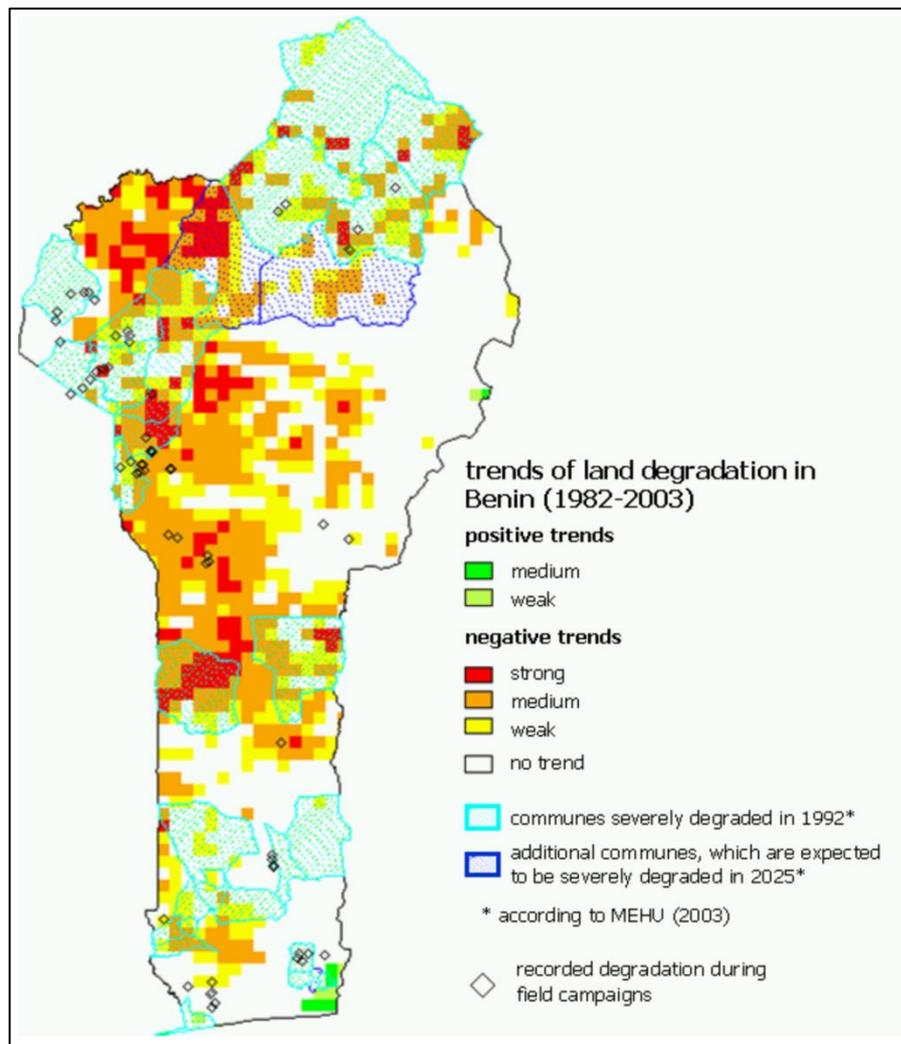


Figure 31: Tendances de la dégradation des terres au Bénin entre 1982 et 2003 superposées avec les communes aux sols fortement dégradés

Source : Röhrig (2008)

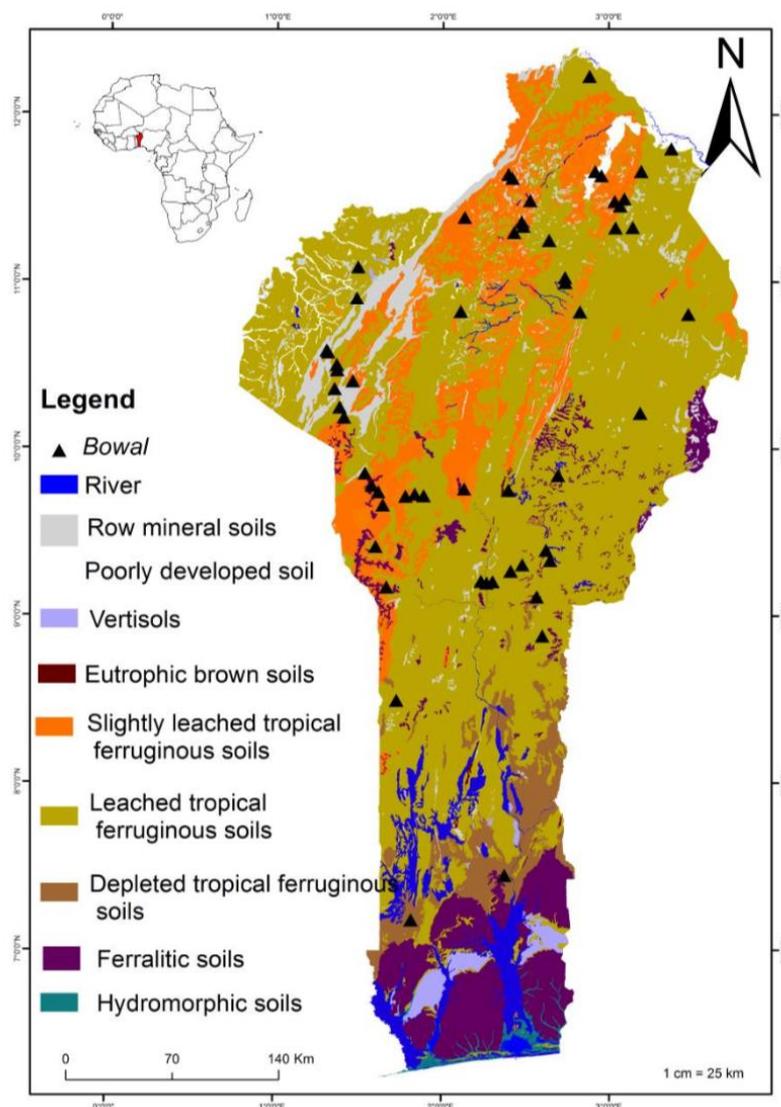


Figure 32: Distribution géographique des bowé au Bénin.

Source: Padonou *et al.* (2015)



Figure 33: Champ de niébé sur bowé

Cliché : A. Assogbadjo

Il est indispensable de mettre en place un département chargé des statistiques sur les ressources naturelles. Le rôle d'un tel département serait de fournir de façon continue des statistiques actualisées sur la dégradation des sols, les inondations, la salinisation des terres, l'évolution du couvert végétal, les changements dans l'occupation des sols, etc. Ces statistiques permettront d'apprécier l'évolution des ressources naturelles, afin de juger des impacts positifs ou négatifs des différentes interventions. Ledit département travaillera en étroite collaboration avec les institutions et acteurs du secteur des ressources naturelles.

➤ **Pollution des systèmes écologiques et sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Les activités humaines génèrent divers types de substances chimiques toxiques qui sont libérées sans précaution dans l'environnement. Au cours des dernières décennies les terres de culture, les nappes phréatiques, les eaux de surface, les cultures vivrières et un grand nombre d'organismes aquatiques, voire terrestres, ont été continuellement contaminés par divers types de polluants. Cette pollution incontrôlée peut avoir à moyen et long termes des conséquences dévastatrices sur l'équilibre des écosystèmes aquatiques et terrestre, et sur la biodiversité.

Trois principales sources de pollution affectent les écosystèmes et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin : (i) l'agriculture, (ii) les déchets liquides et solides d'origine domestique ou industrielle et (iii) les activités humaines génératrices de gaz à effet de serre. L'agriculture constitue l'une des sources de pollution les plus importantes en raison des quantités importantes d'engrais et de pesticides utilisées chaque année dans la production des principales cultures de rentes comme le coton et les produits maraîchers (tomate, épinards, carottes, choux, etc.) (Hounkpè *et al.*, 2017). Les déchets solides et liquides de diverses provenances constituent également une source majeure de pollution car ils sont souvent mal traités, parfois déversés directement dans les cours et plans d'eau. Pour finir, il y a la pollution atmosphérique à travers l'émission des gaz à effets de serre (CO₂, méthane, etc.) par les animaux d'élevage et la combustion d'énergies fossiles. Ces gaz à effets de serre peuvent se combiner facilement aux aérosols et provoquer le réchauffement terrestre. Ils ont également la propriété de perturber les cycles de l'eau et sont responsables des pluies acides.

Pour améliorer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires (fruit, légume, céréales, etc.), le MAEP devra mettre en place une politique pour réduire l'utilisation massive des pesticides agricoles et pour développer et promouvoir les bio-pesticides. Cela pourra se faire à travers la sensibilisation et l'accompagnement technique des agriculteurs. Les scientifiques des universités et des instituts de recherches doivent être mis à contribution pour le développement de solutions locales de lutte contre les pestes des cultures, qui soient respectueuses de l'environnement. A cet égard, les expériences de certaines initiatives telles que celles des entreprises qui produisent actuellement des engrais organiques et des huiles végétales comme l'huile de graines de neem au Bénin peuvent être améliorées et multipliées. Il s'agit notamment de l'entreprise Bio-Phyto Bénin et de la Société des Huiles Végétales des Collines (SHVC). Pour finir, le MCVDD en collaboration avec le MAEP et le

ministère en charge de la décentralisation doit mettre sur pied une politique nationale de gestion durable des terres. Pour ce faire, il est indispensable d'évaluer le niveau de dégradation des terres et d'en faire la cartographie. Cela permettra d'identifier les actions spécifiques de restauration ou de réhabilitation à mettre en œuvre selon les zones. Il faudra également prendre des textes pour appuyer la politique nationale de gestion durable des terres. Aussi, sera-t-il nécessaire de créer un système d'information (base de données) foncière pour soutenir la planification et le suivi de la dégradation des terres. Cela permettra de mettre à jour les principales données biophysiques et socio-économiques relatives à la terre et de les rendre disponibles pour les décideurs depuis le niveau local jusqu'au niveau national.

5.1.3. Productions agricoles

➤ Petite taille des exploitations agricoles

Au Bénin, la superficie moyenne des exploitations agricoles est estimée à 1,7 ha avec en moyenne sept personnes. Environ 34 % des exploitations couvrent moins d'un hectare. Seulement 5 % des exploitations dans le Sud et 20 % dans le Nord-Bénin couvrent plus de 5 ha (MAEP, 2011 ; FAO, 2012). A cause du mode de transmission des terres par héritage au Bénin, la taille des exploitations pourrait davantage se réduire dans le temps (Eteka *et al.*, 2004 ; MCA-Bénin, 2010). Les exploitants sont également contraints d'exploiter de petites superficies faute d'accès convenable et adéquat aux facteurs de production essentiels (Shah *et al.*, 2008). Plusieurs auteurs se sont intéressés aux discussions sur les petites exploitations par rapport à la question de l'efficacité de l'échelle d'exploitation (Helfand et Levine, 2004 ; Foster et Rosenzweig, 2011). La petitesse des superficies cultivées, combinée avec des facteurs tels que l'utilisation des outils rudimentaires et des semences non améliorées n'assure pas l'augmentation de la production alimentaire (FAO, 2014). En conséquence, au-delà de la question de la petite taille des exploitations se pose avec encore plus d'acuité celle de leur faible productivité.

➤ Faible adoption des technologies disponibles

L'augmentation de la production alimentaire exige l'introduction de nouvelles technologies visant à améliorer la production et la productivité agricole. Au Bénin, les innovations technologiques sont faiblement adoptées. Par exemple, seulement 7,7 % des ménages impliqués dans les activités agricoles au niveau national font usage des semences améliorées (PAM, 2017).

Concernant l'amélioration de la fertilité des sols, les technologies de gestion durable des terres ont connu également une faible adoption au Bénin (MAEP et MEF, 2010). La consommation maximale d'engrais enregistrée au Bénin depuis 1970 est bien loin derrière celles des autres parties du monde : 16,2 kg/ha contre 50 kg/ha en Amérique Latine, 160 kg/ha en Asie et 236 kg/ha en Europe Occidentale (Honfoga, 2007).

La mécanisation agricole – gage de l’extension des superficies cultivées – quant à elle fait face à de nombreuses difficultés au Bénin (MAEP, 2011 ; Megnanglo, 2010). Il s’agit de:

- difficultés institutionnelles dues à l’inadéquation du système de formation, à l’insuffisance de spécialistes de la recherche-développement, à l’insuffisance des crédits aux exploitants, et au manque de personnel d’encadrement ;
- difficultés d’accès aux matériels et équipements en raison de leur coût élevé et de leur faible maîtrise par les usagers, et la faible disponibilité des équipements adaptés aux conditions des petites exploitations ;
- l’insuffisance de l’offre en équipements mécanisés agricoles et des services d’installation et d’entretien connexes ;
- la petitesse des parcelles de culture qui ne permet pas de rentabiliser l’utilisation des machines agricoles.

De façon générale, les barrières à l’adoption des technologies en Afrique Sub-Saharienne sont relatives aux difficultés d’accès au marché, au crédit, aux services d’assurance, et à l’insuffisance d’intrants et d’équipements (Banque Mondiale, 2011). La pauvreté (faible pouvoir d’achat) en milieu rural entre aussi en ligne de compte (Houngbo *et al.*, 2008).

Depuis 2016, des réformes ont été initiées dans le dispositif de vulgarisation agricole du MAEP. S’appuyant sur les opportunités de partenariat public-privé, cette réforme définit des pôles de développement agricole qui sont des territoires régionaux de spécialisation pour les spéculations ou groupes de spéculations, et vise clairement l’accès au marché dans une logique de chaînes de valeur ajoutée. Si cette réforme est mise en œuvre de manière efficace et efficiente, elle devrait permettre d’accroître le PIB agricole, favoriser l’accès au marché des populations rurales, accroître la disponibilité alimentaire, contribuer à la régression de la pauvreté et de l’insécurité alimentaire et de la malnutrition.

➤ **Faible productivité agricole**

Le secteur agricole au Bénin se caractérise par une faible productivité (MAEP, 2011). Les rendements observés au Bénin, à l’instar des pays en Afrique au Sud du Sahara, atteignent à peine le tiers des rendements potentiels pour les différentes cultures (Calzadilla *et al.*, 2009). De 2002 à 2012, l’accroissement de la production alimentaire par tête d’habitant est en hausse de 1,6 %, en dessous du taux de croissance démographique (3,5 %) enregistré sur la même période (PNUD, 2015). Ce résultat serait lié entre autres, à l’utilisation des outils traditionnels et des semences non améliorées, la non maîtrise de l’eau, la mauvaise organisation des filières agricoles, l’insuffisance de l’encadrement technique, le manque d’infrastructures et l’absence quasi-totale de financement des activités de production (Baco *et al.*, 2007 ; Allogni *et al.*, 2008 ; Yabi *et al.*, 2012).

➤ **Transhumance**

Les dégâts causés par les animaux dans les champs, les plantations, sur les produits récoltés et stockés dans les greniers constituent de grandes menaces pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin (IASS, 2016). Par ailleurs, les risques de violation des femmes et de meurtres en zones rurales pendant les périodes de transhumance amènent les femmes effrayées à ne pas aller aux champs au cours de ces périodes par peur de subir les attaques des transhumants, auteurs de ces crimes (GIZ/ZFD-Bénin, 2011). Cela constitue un obstacle à l'accroissement de la production agricole et à la souveraineté alimentaire, étant donné que les femmes représentent une part importante de la main-d'œuvre dans le secteur agricole (Soulé *et al.*, 2004 ; CTA, 2008 ; MAEP, 2011).

➤ **Existence de zones à risque d'insécurité alimentaire**

Le premier facteur conditionnant la sécurité alimentaire est la disponibilité des produits. S'il est vrai que globalement le Bénin est autosuffisant pour les céréales, les racines et tubercules, il n'en demeure pas moins qu'il subsiste des poches de pénurie de ces denrées qui constituent la base de l'alimentation béninoise. Il se pose par conséquent un problème de redistribution spatiale du disponible que ne favorise guère la pauvreté des ménages dans les zones à risque d'insécurité alimentaire, souvent enclavées.

➤ **Forte dépendance aux importations de denrées alimentaires**

Le Bénin demeure tributaire d'importations massives de denrées alimentaires comme le riz, le lait, la viande, les œufs et les produits halieutiques, alors qu'il bénéficie d'un potentiel de production sous-exploité pour ces spéculations. Accroître progressivement le niveau de production de ces denrées représente un défi qui mérite d'être relevé pour non seulement renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle mais aussi améliorer la balance commerciale du Bénin en vue d'orienter les devises ainsi gagnées vers d'autres investissements productifs et le bien-être des populations béninoises.

➤ **Cadre législatif, réglementaire et institutionnel**

Bien que doté d'un arsenal juridique non négligeable ayant une incidence sur la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, notamment la Constitution béninoise, le Bénin en est encore à la phase d'actualisation ou d'élaboration de sa politique agricole et de ses instruments de mise en œuvre : Loi d'Orientation Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (LOASAN), code pastoral, code de l'élevage, loi sur les interprofessions, etc.

5.1.4. Gestion de la production agricole et des activités post-récoltes

➤ **Faible niveau de transformation agroalimentaire et niveau élevé de pertes post-récoltes**

Le secteur de la transformation agroalimentaire au Bénin est caractérisé par une prédominance de la transformation artisanale avec des limites tant techniques que socio-économiques (Hervé, 2011 ; MAEP, 2011 ; MAEP, 2015). Il s'agit entre autres (i) du caractère rudimentaire des procédés, des matériels et des équipements de transformation, (ii) des difficultés d'accès à l'énergie et à l'eau, (iii) des difficultés de maintien des conditions d'hygiène, d'assainissement et de gestion efficiente des déchets issus des activités agricoles, (iv) du faible niveau de formation et la difficulté d'accès au financement, (v) de l'absence de formalisation de contrat de production devant garantir la régularité de l'approvisionnement des unités de production en matières premières.

Sur la période 2007-2015, la faible technologie de transformation des produits agricoles et l'inefficacité des systèmes post-récoltes des produits alimentaires de base ont affecté négativement au niveau national l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans au sein des ménages à ressources limitées (MAEP, 2017b). Le manque d'équipements modernes de stockage et de transformation des produits agricoles occasionne d'importantes pertes post-récoltes (MAEP, 2011).

Quelle que soit la spéculation considérée (produits secs comme les céréales ou produits humides comme les racines et tubercules et les fruits frais) ou la fonction sur la chaîne post-récolte (conservation ou stockage au niveau villageois, transformation, transport, commercialisation et distribution, etc.), il est observé des pertes post-récoltes encore très élevées, pouvant atteindre 50 % (Cosinus-Conseil, 2017). Ces pertes ont des causes diverses, allant du niveau élevé de parasitisme aux difficultés d'accès aux produits de traitement. Elles contribuent, dans une proportion appréciable, à l'amenuisement des revenus des producteurs et au renchérissement des prix à la consommation (MAEP, 2002 a,b, 2008).

Les interventions dans le secteur des transformations agro-alimentaires pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle pourraient se faire à deux niveaux. Le développement des chaînes de valeur dans une logique d'accès au marché pour accroître la valeur ajoutée générée dans les filières agricoles. Le deuxième niveau d'intervention pourrait consister en un renforcement des capacités des acteurs de la transformation agro-alimentaire pour l'utilisation de technologies qui préservent les qualités nutritionnelles des aliments.

➤ **Difficultés d'approvisionnement en matières premières et en intrants agricoles de qualité répondant aux normes**

La production agricole nationale affiche son incapacité à dégager des surplus économiquement significatifs pour alimenter, de façon durable, un système post-récolte efficace, ouvert sur des activités économiquement viables de stockage/conservation, de transformation artisanale et surtout industrielle, et de commercialisation à grande échelle

de produits agricoles (MAEP, 2011). Au nombre des causes de l'échec des unités agro-industrielles installées au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, il y a les difficultés d'approvisionnement en matières premières. De nombreuses entreprises agro-industrielles éprouvent d'énormes difficultés à collecter les quantités de matières premières agricoles nécessaires à leur fonctionnement. Cette situation met la plupart des entreprises en cessation d'activités entraînant du coup l'abandon des équipements de transformation dans un état de délabrement.

Par ailleurs, les intrants les plus utilisés dans les activités post-récolte sont les produits de traitement et de conservation des denrées stockées ou entreposées d'une part, les emballages de différentes natures d'autre part. Les acteurs accèdent très difficilement à ces intrants et souvent à des coûts et dans des délais peu compatibles aux exigences de leurs activités. Face à la rareté des produits de traitement recommandés et contrôlés par les services techniques, des producteurs et des commerçants ont parfois recours à des produits prohibés, toxiques et nocifs à la santé publique. De même, des unités industrielles, des PME/PMI de transformation, des exportateurs de fruits ont dû restreindre leurs activités ou déposer leur bilan en raison de difficultés d'accès aux emballages (MAEP, 2002a,b ; 2011).

➤ **Absence de données statistiques sur les activités post-récoltes**

Le système statistique agricole actuel est essentiellement organisé autour de certains aspects de la production (superficies, rendement, volumes produits) des spéculations majeures (coton, céréales, racines et tubercules, légumineuses et oléagineux). Ainsi, les autres produits ou groupes de produits (fruits et légumes, productions animales et forestières, etc.) ne font pas l'objet d'enregistrement statistique par les services techniques compétents du MAEP en termes de production. En outre, il n'existe pas un dispositif permettant actuellement de collecter et de traiter les données relatives aux activités post-récolte (MAEP, 2002a,b). Le Bénin ne dispose pas, en conséquence, de données statistiques sur les volumes stockés au niveau villageois et chez les commerçant(e)s, les quantités transformées, les tonnages échangés, etc. Cette méconnaissance de l'état des stocks, ainsi que des volumes circulant sur les différents flux et marchés en fonction des périodes et des zones de production, etc., constitue un handicap sérieux pour la formulation, l'exécution et le suivi de toute politique agricole conséquente par les pouvoirs publics. C'est également, pour les acteurs du sous-secteur de la conservation, de la transformation et de la commercialisation, un frein à une planification et à une gestion rigoureuse de leurs activités (MAEP, 2002a,b).

➤ **Un système de contrôle-qualité peu performant**

Malgré les initiatives en cours depuis deux ou trois ans pour asseoir un système national de normalisation et de contrôle de la qualité des produits, beaucoup d'efforts restent à faire. Ces efforts concernent chaque niveau d'intervention (production, transformation, commerce intérieur et exportation des produits agricoles bruts ou transformés), afin que

les acteurs soient en mesure de fournir à leurs clients des produits sains pour la consommation intérieure et répondant aux normes de qualité en ce qui concerne l'exportation sur le marché international (MAEP, 2002a,b).

➤ **Besoins de formation et de technologies performantes pour le marché**

Que ce soit en matière de conservation/stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles, les acteurs, quel que soit leur niveau d'intervention, éprouvent des difficultés pour mettre en œuvre de nouvelles technologies ou méthodes de travail ou faire fonctionner des équipements et outils de travail et en assurer la maintenance (MAE, 2003). Ces difficultés les conduisent parfois à abandonner les équipements mis à leur disposition par des programmes et projets de développement ou acquis avec des ressources rares et à retourner à leurs vieilles méthodes de travail, malgré la pénibilité desdites méthodes et leur faible rendement. Les performances des acteurs du sous-secteur post-récolte sont en conséquence fortement limitées par leur faible capacité de maîtrise des méthodes, des outils, des itinéraires technico-économiques et de gestion de leurs activités (MAEP, 2002a,b).

Les technologies traditionnelles bien maîtrisées par la plupart des artisans sont adaptées à la transformation domestique. Il en est de même pour les équipements utilisés dans ce cadre. Cependant, dès que les transformatrices, les micro-entreprises et les Petites et Moyennes Entreprises/Industries (PME/PMI) agro-alimentaires tentent de passer à un stade supérieur de leurs activités, elles rencontrent des difficultés relatives à l'inadaptation des procédés et équipements utilisés pour la transformation domestique à une production pour le marché (MAE, 2003). En effet, cette dernière requiert une autre forme d'organisation du travail, ainsi que des équipements et des technologies d'un autre niveau de sophistication et de standardisation. La non maîtrise ou l'absence de ces méthodes et équipements constituent un handicap sérieux au développement des activités de transformation, en particulier par les PME /PMI agro-alimentaires (MAEP, 2002 a, b).

5.1.5. Nutrition et santé des populations

➤ **Régime alimentaire inadéquat et pratiques inappropriées**

Le niveau élevé d'insécurité alimentaire dans le pays explique en partie la situation nutritionnelle délétère observée. L'insécurité alimentaire est plus prononcée en zone rurale, dans les ménages dirigés par les femmes ou en période de soudure. Cette situation ne favorise pas un régime alimentaire optimal pour les populations, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif.

Près d'un ménage sur quatre (23%) au Bénin a une consommation alimentaire pauvre ou limite, très peu diversifiée, essentiellement basée sur les racines et tubercules (manioc, igname) et les céréales (maïs), avec un peu de légumes, d'huile, des légumineuses (niébé, lentilles), et sporadiquement, des aliments d'origine animale (poisson, viande, œufs) et du

sucre. Ces ménages sont sujets aux carences nutritionnelles par manque de protéines et de micronutriments (fer, vitamine A) dans leur diète.

La plupart des ménages béninois consomment très peu de fruits. Par ailleurs, les 77 % de ménages ayant une consommation alimentaire acceptable ont tendance à consommer plus souvent, voire trop, du sucre, de l'huile et de la matière grasse (PAM, 2014a). Cela favorise la malnutrition par excès et les MNT, contribuant ainsi au double fardeau nutritionnel auquel le pays est confronté.

Les mauvaises habitudes alimentaires expliquent l'inadéquation du régime alimentaire des ménages et déterminent les pratiques inappropriées d'alimentation des plus vulnérables, c'est-à-dire les jeunes enfants, contribuant fortement à la détérioration de leur état nutritionnel. Ainsi, seulement 46,6% des femmes allaitent leur nouveau-né dans la première heure après la naissance, ce qui est insuffisant au vu de l'importance de l'initiation précoce de l'allaitement, le colostrum ou premier lait constituant une réserve de micronutriments et d'anticorps pour le bébé. Moins de la moitié (41,4%) des enfants de 0 à 6 mois sont exclusivement allaités au sein. De plus, seulement 15,1% des enfants de 6 à 23 mois ont un régime alimentaire minimum acceptable, c'est-à-dire reçoivent au moins la diversité alimentaire minimum et la fréquence minimum des repas d'après les recommandations de l'OMS (INSAE, 2015a).

➤ **Mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, accès insuffisant à l'eau et aux services de santé et maladies**

En plus de la qualité du régime alimentaire, l'état de santé est aussi un déterminant-clé de l'état nutritionnel. Chez les enfants de moins de cinq ans, la diarrhée et la fièvre sont courantes et affectent beaucoup leur état nutritionnel et affectent respectivement 10,1 % et 22,9 % d'entre eux (INSAE, 2015a).

Les pratiques inadéquates d'hygiène, d'assainissement de base et de soins et l'accès insuffisant des ménages à l'eau potable concourent à un mauvais état de santé chez les individus, en particulier les plus vulnérables comme les enfants. Bien que l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement se soient globalement améliorés au cours des dernières décennies grâce aux nombreuses interventions mises en œuvre, les données de l'enquête MICS 2014 et de l'EDS 2018 montrent que trois ménages sur dix utilisent encore une source non améliorée d'eau. Seulement 8,6 % des ménages ont un lieu spécifique pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon disponibles et 12,7 % utilisent des toilettes modernes privées, 22,2 % en milieu urbain contre 4,6 % en milieu rural (INSAE, 2015a).

L'utilisation des services de santé, permettant un rétablissement rapide et d'éviter l'aggravation de l'état nutritionnel et de santé, reste relativement faible au niveau national. Les statistiques sanitaires de l'année 2016 révèlent que parmi les enfants de moins de cinq ans ayant eu la diarrhée ou la fièvre, respectivement 28,2% et 43,7% ont reçu un soin adapté. Par ailleurs, environ 42 % des enfants béninois de moins de un à deux ans ont reçu tous les vaccins du Programme Elargi de Vaccination (PEV), c'est-à-dire ceux prévus dans le

calendrier vaccinal standard retenu par l'OMS pour les jeunes enfants et qui permet de prévenir plusieurs maladies graves (telles que la tuberculose, la rougeole, la poliomyélite et l'hépatite B). Ces données dénotent une faible utilisation (ou un faible accès) des services de santé.

L'état nutritionnel et sanitaire des mères est également important parce que déterminant également celui des enfants et par ricochet le bien-être immédiat et futur des communautés. Leur accès aux soins de santé est donc déterminant. D'après le MICS 2014, la couverture complète des soins prénatals par du personnel qualifié (médecin, infirmière ou sage-femme), soit un minimum de quatre consultations prénatales d'après les recommandations de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), est en-dessous de 60 % de femmes de 15 à 49 ans. Cependant, environ neuf accouchements sur dix sont faits dans un centre de santé (INSAE, 2015a).

5.2. Point des opportunités

5.2.1. Existence d'un cadre institutionnel adéquat

L'un des résultats majeurs du processus de réformes engagé dans le secteur depuis 2007 est sans conteste l'opérationnalisation du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) installé en 2011, suivi de la mise en place de son secrétariat permanent (SP-CAN). A travers son rôle de coordination, le CAN apparaît comme un organe majeur dans le dispositif de gouvernance du secteur de l'alimentation et de la nutrition.

La période 2011-2015 a permis au CAN de mettre en place son dispositif opérationnel aussi bien au niveau central, avec son bras opérationnel qu'est le Secrétariat Permanent du CAN, qu'au niveau déconcentré avec les antennes du SP-CAN. L'avènement du CAN a confirmé le secteur agricole comme étant un maillon très important dans le domaine de l'alimentation et de la nutrition. Le fonctionnement du CAN a été appuyé par une concertation des acteurs à travers les initiatives Scaling-Up Nutrition (SUN) et la Nouvelle Alliance pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (NASAN).

La coordination de toutes les actions visant la sécurité alimentaire et nutritionnelle s'impose comme la clé pour prévenir la dispersion des efforts et des énergies et éviter les duplications dans les interventions tout en veillant à leur répartition judicieuse dans l'espace et dans le temps, en fonction des besoins réels sur l'ensemble du territoire national. A cet égard, le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) apparaît comme le cadre idoine pour fédérer tous les efforts en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, en synergie intelligente avec tous les autres partenaires impliqués dans l'atteinte de l'ODD 2.

Pour ce faire, le CAN a besoin d'être renforcé aux plans légal, institutionnel, de même qu'en ressources humaines. La Loi d'Orientation Agricole et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (LOASAN) envisagée par le MAEP devrait prévoir une place de choix à la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour autant que le Bénin la placerait effectivement au cœur de son développement. A ce niveau, au lieu d'évoquer simplement la

LOASAN comme un vœu dont la réalisation est chaque fois rejetée aux calendes grecques, il serait indiqué que sa préparation et son introduction auprès du Gouvernement et de l'Assemblée Nationale soient confiées à une équipe pluridisciplinaire ad hoc par le MAEP.

En attendant l'introduction, le vote et la promulgation de la LOASAN, il revient à la partie béninoise et aux autres acteurs impliqués de veiller à faire respecter par tous le cadre institutionnel existant (CAN) pour pallier les insuffisances relevées.

5.2.2. Capitalisation des expériences du passé

➤ Réponse à la crise alimentaire de 2008

Depuis la crise de 2008, une tendance haussière des prix des denrées alimentaires est observée au Bénin (MAEP, 2010 ; Ozer et Perrin, 2014). Cette hausse des prix des denrées alimentaires sur le marché constitue une limite à l'accès économique des ménages les plus vulnérables. Pour maîtriser les effets de la hausse des prix sur les ménages, le gouvernement béninois a mis en place en 2008 des boutiques témoins gérées par ONASA. Cette dernière était chargée de la cession de produits de grande consommation comme le maïs et le riz à des prix réduits. Ces boutiques témoins étaient implantées sur l'ensemble du territoire national. Cette stratégie a permis une meilleure couverture géographique du territoire national en denrées alimentaires de base, donc d'assurer l'accès des populations à l'alimentation au cours de la crise. Par ailleurs, elle a permis la promotion de la consommation des produits vivriers locaux, notamment le riz (Houngbo, 2013).

➤ Mise en œuvre du programme filets sociaux

Dans le but de réduire la pauvreté et de faciliter l'accès économique des ménages pauvres aux denrées alimentaires, le gouvernement béninois avec le soutien de la Banque Mondiale a mis en place en 2013 un programme pilote de filets sociaux dans le cadre du Projet de Services Décentralisés Conduits par les Communautés (PSDCC). L'une des deux composantes d'appui aux ménages ciblés est le transfert inconditionnel de 3 500 FCFA/mois /ménage pendant 24 mois. Ce programme a ciblé environ 12 000 ménages très pauvres dans 12 communes fortement affectées par la pauvreté (European Commission, 2017 ; PSDCC, 2017). La première phase du programme qui a duré deux ans s'est achevée en janvier 2017. Les résultats de l'évaluation du programme permettront de connaître ses effets sur les ménages. En analysant cette intervention, il faut relever qu'elle peut faciliter l'amélioration à court terme de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Toutefois, des effets à long terme ne semblent pas envisageables parce que cela implique une autonomisation des ménages. L'intégration dans le PAG 2016-2021 des filets sociaux à l'endroit des ménages et de l'extension des cantines scolaires sur budget national et dans les zones défavorisées permettra de maintenir dans la durée les effets bénéfiques des actions majeures de protection sociale.

5.2.3. Délocalisation des interventions au niveau décentralisé

Les actions de lutte contre la faim et la malnutrition sont de plus en plus mises en œuvre par une approche communautaire visant à renforcer leur coordination au niveau communal et leur appropriation progressive par les collectivités locales et les communautés. A ce propos, plusieurs points positifs sont à relever : (i) l'intégration des activités d'alimentation et de nutrition dans les Plans de Développement Communaux, (ii) le recrutement au sein des mairies d'un point focal alimentation et nutrition qui bénéficie de sessions de renforcement de capacités et qui coordonne les activités dans ce domaine, (iii) la mise en place de plateformes de concertation des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux commune et village et (iv) la multiplication du nombre d'agents de sensibilisation et de suivi et promotion de la nutrition auprès des ménages (relais communautaires, animateurs d'ONG, membres des Groupes d'Appui à la Nutrition).

5.2.4. Valorisation du potentiel des produits forestiers non ligneux

L'une des insuffisances dans la gestion des ressources naturelles pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle, est l'absence quasi-totale de valorisation des Produits forestiers non ligneux (PFNL). En fait, contrairement aux pays comme le Cameroun, le Gabon, ou le Congo, le Bénin n'est pas un pays forestier et ne dispose donc pas de grandes superficies de forêts. Par contre, le pays dispose de nombreux PFNL (baobab, néré, rônier, tamarin, karité, légumes feuilles, etc.), qui jusqu'à présent sont sous-exploités ou carrément inexploités dans les stratégies et politiques visant à lutter contre la faim au Bénin (DGFRN, 2014b). Pourtant, ces PFNL ont d'énormes potentiels alimentaire, nutritionnel et médicinal qui sont reconnus et documentés ici et ailleurs. Les PFNL occupent une place importante dans les moyens traditionnels d'existence et la culture des populations au Bénin (DGFRN, 2014a). Ces produits sont utilisés par les populations rurales au quotidien pour satisfaire leurs besoins de subsistance et aussi comme source de revenus et d'emplois. A ce titre, ils contribuent tant à la sécurité alimentaire qu'à la réduction de la pauvreté. L'ignorance du potentiel des PFNL serait due à une absence d'inventaire, la méconnaissance de leur rôle dans l'économie et l'alimentation des ménages et l'absence d'un cadre institutionnel adapté pour leur valorisation.

Une étude récente a permis d'établir un plan de valorisation des PFNL d'ici l'horizon 2020 par une exploitation rationnelle en vue d'une amélioration des revenus des ménages et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle (DGFRN, 2014b). L'exploitation du potentiel des PFNL pourra être facilité par : (i) la création, à court terme, d'une direction chargée de la valorisation et de la promotion de ces produits ; (ii) la capitalisation des connaissances et des pratiques endogènes sur l'utilisation, la valorisation et la promotion des PFNL ; (iii) la cartographie de ces PFNL afin d'identifier le potentiel de chaque zone ; et (v) la promotion des chaînes de valeur des PFNL prioritaires. Toutes ces actions peuvent être mises en œuvre à court terme.

5.2.5. Existence du Programme National d'Investissements Agricoles de deuxième génération

La problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle revêt des dimensions multisectorielles, pluridisciplinaires et multi acteurs. En conséquence, pour y faire face, une approche holistique s'impose. A cet effet, le Bénin a mis en place le PNIA de deuxième génération qui est un outil de portée globale, formulé au cours d'un processus participatif et inclusif. Il est structuré en cinq axes prioritaires, 23 composantes et 93 actions. Le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) prend en compte les domaines transversaux tels que les dimensions genre, environnementale et sociale pour assurer la durabilité des réalisations (Tableau 2).

Il faudrait veiller à ce que la promotion des filières prioritaires ne se fasse pas au détriment de la prise en compte des plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce sens, il apparaît nécessaire d'allouer des ressources conséquentes (humaines, financières, en formation et en intrants, etc.), conciliant harmonieusement l'appui aux filières prioritaires, pour la création immédiate de richesses matérielles, et la prise en compte explicite de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des plus vulnérables.

5.2.6. Opportunités pour améliorer la conception, la mise en œuvre, le financement et la gouvernance des plans et programmes

Etant donné que les plans, programmes et projets les mieux réussis sont ceux qui partent des besoins réels enregistrés sur le terrain et associent les bénéficiaires et les différents acteurs dans une démarche participative et inclusive, les décideurs (gouvernants et partenaires) doivent veiller à capitaliser les acquis pour éviter la répétition des erreurs du passé. A cet effet, il conviendrait de définir des stratégies et plans d'action pour éradiquer l'insécurité alimentaire et améliorer la nutrition à l'horizon 2030. La préparation de la nouvelle Politique Nationale Multisectorielle de Nutrition et les Priorités Résilience Pays s'inscrit dans ce cadre.

S'agissant du financement, le coût global du PNIASAN s'élève à 1 569 milliards de FCFA et pourrait paraître élevé à première vue. Toutefois, une fois réparti sur la population totale (13 146 869 habitants à l'horizon 2021), il ne représenterait plus que 119 344 FCFA par habitant, soit environ 23 869 FCFA par personne et par an. Or, la valeur brute de toute la production végétale, animale et halieutique qui en serait issue serait de 7 418 milliards environ, soit près de 5 fois (4,73) le montant investi. En d'autres termes, pour chaque franc CFA investi, il est possible de gagner 5 francs CFA.

D'après une étude conduite par Mastercard et le PAM en 2018, la valeur ajoutée pour chaque franc investi dans les cantines scolaires est de 5,2 francs au Bénin.

Par ailleurs, il est aujourd'hui mondialement admis que chaque franc investi dans la lutte contre la malnutrition permet un gain de productivité de 16 francs (SUN/ONU, 2012).

Par ailleurs, il est aujourd'hui démontré que spécifiquement, chaque franc investi dans la lutte contre la malnutrition permet de gagner 16 francs.

La question de la sécurité alimentaire et de la nutrition n'est donc pas seulement une question d'ordre social, mais elle est éminemment économique et constitue un déterminant incontournable pour l'émergence du Bénin. Cette vérité cardinale devrait peser lourd dans la prise de décision en faveur de l'engagement humain, matériel et financier qui devrait être massif en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

5.2.7. Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire

Le Bénin est partie prenante du Sommet des Chefs d'Etat à Malabo qui a adopté en juin 2014 la Déclaration sur la Croissance et la Transformation accélérées de l'Agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens d'existence. Le Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) du Bénin est axé sur les engagements de Malabo, articulé à la Politique agricole de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP). Il prend en compte les problématiques dites émergentes (commerce, nutrition, résilience, agriculture intelligente face au climat, gestion des risques) et les questions transversales (femmes, jeunes).

Le Bénin est aussi membre au plan régional du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS), et au plan international partenaire au sein de l'ONU des organisations du Système des Nations Unies (FAO, OMS, PAM, PNUD, UNICEF, etc.), en particulier du Mouvement SUN (Scaling Up Nutrition). Il est également en partenariat avec la coopération multilatérale et bilatérale, ainsi qu'avec des ONGs internationales impliquées dans la problématique de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

5.2.8. Volonté de nombreux partenaires d'accompagner le Gouvernement

Le Bénin bénéficie de la confiance de ses partenaires internationaux qui restent engagés à l'aider dans la mise en œuvre de son programme de développement qui s'articule harmonieusement avec les ODD dont l'ODD2. Ainsi, les Agences du Système des Nations Unies dont le PAM continuent d'appuyer, chacune en ce qui la concerne, le Gouvernement béninois dans ses efforts pour l'atteinte de l'ODD2. En outre, la Banque Mondiale continue d'accompagner le Bénin vers l'objectif « faim zéro », grâce au financement à travers le financement de plusieurs projets relatifs à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Par ailleurs, le Bénin fait partie du groupe restreint de cinq pays sélectionnés à travers le monde, pour bénéficier de l'appui du Fonds Monétaire International (FMI) pour l'atteinte des ODDs. Enfin, plusieurs ONG nationales et internationales travaillent activement dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin, grâce à leurs propres canaux de mobilisation des fonds.

5.2.9. Expertise du PAM dans la gestion des cantines scolaires

Le développement des cantines scolaires constitue une composante majeure des actions devant permettre au Bénin d'atteindre la sécurité alimentaire et nutritionnelle à l'horizon

2030. Le PAM est un partenaire de premier plan du Gouvernement béninois dans la mise en œuvre du programme national d'alimentation scolaire intégré. L'expertise du PAM dans la mise en œuvre des programmes d'alimentation scolaire constitue un grand atout dans la réussite du nouveau programme national d'alimentation scolaire intégré, pour l'atteinte de l'ODD2.

Chapitre 6 : Axes stratégiques et actions prioritaires en vue de l'atteinte de l'objectif « faim zéro » à l'horizon 2030 au Bénin

Les axes stratégiques d'intervention et les actions prioritaires qui en découlent en vue de l'atteinte de l'objectif « faim zéro » à l'horizon 2030 au Bénin ont été définis dans le cadre des consultations régionales avec les acteurs nationaux et partenaires intervenant dans la chaîne de sécurité alimentaire et nutritionnelle du pays. Globalement, ils s'inscrivent dans les initiatives préexistantes entamées par le Bénin en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

6.1. Axes stratégiques en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

Sur la base de l'analyse des insuffisances dans les interventions et des défis à relever en matière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin, 11 axes stratégiques ont été retenus pour la réalisation du défi faim zéro à l'horizon 2030 au Bénin. Ces axes ont été regroupés suivant les trois cibles prioritaires (2.1 ; 2.2 et 2.3) de l'ODD 2 pour le Bénin (Tableau 3).

Tableau 3: Axes stratégiques en lien avec les trois cibles prioritaires de l'ODD 2 pour le Bénin

Cibles ⁸	Axes stratégiques
Cible 2.1	Développement et promotion des technologies de stockage / conservation et / ou de transformation des produits alimentaires, appropriées et performantes Renforcement du dispositif de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments Promotion des interventions sensibles à la nutrition
Cibles 2.2	Renforcement des interventions spécifiques à la nutrition Renforcement de la communication et du plaidoyer pour une bonne alimentation et une bonne nutrition
Cible 2.3	Accroissement de la production et de la productivité agricole Renforcement de la résilience des populations face aux risques /chocs les rendant vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle
Cibles 2.1 ; 2.2 et 2.3	Alimentation scolaire intégrée et promotion du développement local Encadrement législatif pour l'atteinte et le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin Protection sociale et prise en compte du genre Amélioration de la gouvernance et de la coordination à tous les niveaux dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes

6.2. Feuille de route « Faim zéro » Bénin 2030 : Actions prioritaires

Les lignes d'actions de chacun des axes stratégiques définis et les indicateurs de résultats associés de même que les acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre de ces actions sont présentés dans le tableau 4. Toutefois, leur mise en œuvre dépend de la capacité des acteurs à gérer les risques qui sont de quatre types : risque de fragmentation des interventions, risque d'appropriation par les acteurs, risque de capacité et risque systémique.

⁸ 2.1 : D'ici 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

2.2 : D'ici 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

2.3 : D'ici 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles.

Tableau 4: Feuille de route « Faim Zéro » au Bénin à l'horizon 2030.

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
Axe n°1 : Accroissement de la production et de la productivité agricole	1.1. Subvention des semences et autres intrants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> - Quantité et qualité des semences améliorées mises en place par campagne agricole et effectif des bénéficiaires - Quantité et qualité des autres intrants mis en place par campagne agricole et effectif des bénéficiaires - Montant des subventions accordées par an sur les semences et sur les autres intrants agricoles - Accroissement de la proportion des femmes ayant directement accès aux intrants agricoles 	2019-2030	MAEP, PTF	ONGs, OPA, Chambre Nationale d'Agriculture, etc.
	1.2. Financement du secteur agricole par des crédits adaptés à faible taux d'intérêt (à un chiffre)	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif annuel des bénéficiaires du FNDA ou d'autres institutions de financement du secteur agricole - Montant annuel des crédits mis en place à faible taux 	2019-2020	MAEP, PTF	Autres ministères impliqués, IMFs

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
		d'intérêt			
	1.3. Développement des filières / chaînes de valeur au sein des Pôles de Développement Agricole (PDA)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de filières/CVA promues par PDA - Volumes de productions et revenus obtenus 	2019-2030	MAEP	MEF, MCVDD, MDGL, Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.
	1.4. Promotion de l'accès aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de mesures prises en faveur de l'accès aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux (mesures légales, règlements, libre circulation des biens et services, etc.) - Subventions à l'exportation dans le secteur agricole - Volume des financements pour le Système d'Information sur les Marchés 	2019-2030	Ministère en charge du Commerce	MAEP, MEF, MDGL, ANCB/ /Collectivités locales, Chambre de Commerce et d'Industrie, OPA, Société civile, etc.
	1.5. Renouvellement de la main-d'œuvre agricole en intégrant les jeunes aux activités du secteur agricole par des formations adaptées et	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif annuel de jeunes formés - Effectif de jeunes formés ayant choisi de s'investir dans le secteur agricole 	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, ANCB/Mairies/Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA,

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	des mesures attractives et incitatives	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif de jeunes ayant bénéficié de mesures incitatives - Montant annuel des mesures attractives, financières et incitatives en faveur des jeunes entrepreneurs agricoles 			etc.
	1.6. Développement du secteur secondaire en accompagnement à la production agricole (secteur primaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'initiatives sur la mécanisation agricole - Nombre d'unités et d'usines de transformation installées par an 	2019-2030	Ministères en charge de l'industrie et des petites et moyennes entreprises	Autres ministères impliqués, ANCB/Collectivités locales, Chambre de Commerce et d'Industrie, OPA, etc.
	1.7. Développement des infrastructures de transport en milieu rural (routes, voie ferrée, cours d'eau)	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'unités et d'usines de transformation installées par an - Nombre d'emplois créés par an dans le secteur secondaire - Kilométrage de routes et de pistes construites ou entretenues par an pour désenclaver et desservir les zones rurales - % de transport par voie ferroviaire ou fluvial 	2019-2030	Ministère en charge des infrastructures et des transports	Autres ministères impliqués, ANCB/Collectivités locales, Chambre de Commerce et d'Industrie, Conseil National du Patronat au Bénin (CNPB), OPA, etc.

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	1.8. Restauration / gestion intégrée et rationnelle de la fertilité des sols	Superficies de terres restaurées ou ayant bénéficié de mesures de gestion intégrée	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, ANCB/ Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.
	1.9. Promotion de l'accès équitable au foncier en prenant en compte les petits exploitants, les femmes et les jeunes	- Proportion de femmes ayant accès à la propriété foncière productive - Effectif des bénéficiaires des mesures d'accès au foncier prévues par la Loi	2019-2030	MAEP, Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF)	Autres ministères impliqués, ANCB /Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.
	1.10. Vulgarisation et mise en œuvre des mesures de sécurisation du foncier agricole prévues par la Loi sur le foncier rural	Taux d'accroissement annuel des terres sécurisées conformément à la loi	2019-2030	MAEP, ANDF	Autres ministères impliqués, ANCB/ Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, etc.
Axe n°2 : Renforcement de la résilience des populations face aux risques /chocs les rendant vulnérables à	2.1. Diversification des activités génératrices de revenus et accroissement des revenus des ménages en particulier des femmes,	Revenu moyen des petits producteurs agroalimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	2019-2030	MAEP, MPME, Ministère des affaires sociales et de la micro-	ANCB, Collectivités locales, Chambre Nationale d'Agriculture, Société civile, ONGs, etc.

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	jeunes et petits exploitants			finance, PTF	
	2.2. Promotion des mesures d'adaptation aux changements climatiques, par exemple les variétés à cycle court ou adaptées à la sécheresse	Taux d'adoption des innovations d'adaptation aux changements climatiques (variétés, gestion de l'eau, etc.)	2019-2025	MCVDD, MAEP	PTF, MESRS, Universités nationales, instituts de recherche
	2.3. Limitation du déboisement par la promotion / subvention du gaz domestique, des foyers améliorés et du biogaz	- Taux annuel de réduction de la déforestation dans les massifs forestiers et zones tampon - Taux annuel de l'espace reboisé - Taux annuel de réduction de l'utilisation du bois-énergie	2019-2025	MCVDD	ONGs, municipalités

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
Axe n°3 : Alimentation scolaire intégrée et promotion du développement local	2.4. Production et valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) dans l'alimentation des populations	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de textes légaux et réglementaires sur la valorisation des PFNL - Nombre de mesures institutionnelles et de programmes de suivi et de développement des PFNL prioritaires - Nombre de PFNL cartographiés selon les zones 	2019-2020	MCVDD, MAEP, MPME	MESRS, Universités nationales, instituts de recherche
	3.1. Offre d'un repas journalier sain et nutritif à tous les écoliers, tenant compte des habitudes alimentaires dans les localités bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - % d'écoliers couverts - Nombre moyen de repas différents offerts par semaine - Taux de couverture des besoins nutritionnels d'origine animale / végétale - Diversité des repas (proportion de repas servis par mois ayant au moins 4 groupes d'aliments) 	2019-2030	MEMP, PAM	MPD, MAEP, MS, ANCB, Mairies, communautés locales, ONGs, autres PTF
	3.2. Réalisation des infrastructures d'eau, hygiène et	<ul style="list-style-type: none"> - % d'écoles ayant accès à l'eau potable - % d'écoles ayant des latrines 	2019-2030	MEMP, PAM, PTF (Eau Hygiène	Associations parents d'élèves, Mairies, communautés locales,

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	<p>assainissement dans les écoles</p> <p>(approvisionnement des écoles en eau potable, mise en place de dispositifs adéquats de lavage des mains à l'eau et au savon, construction de cuisine, de réfectoire, de latrines, etc.)</p>	<p>fonctionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> - % d'écoles ayant pour chaque classe un dispositif de lavage des mains à l'eau et au savon - % d'écoles bénéficiaires où une cuisine/ réfectoire en matériaux définitifs a été construit ou réfectionné 		Assainissement)	autres PTF
	<p>3.3. Renforcement de capacités (nutrition et hygiène) des femmes impliquées dans le fonctionnement des cantines scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'écoles où les femmes impliquées ont bénéficié d'au moins une formation sur l'hygiène à la cuisine et la nutrition au cours de l'année scolaire - Nombre de femmes participant aux ateliers - % de bénéficiaires mettant en pratique les enseignements reçus 	2019-2030	MEMP, PAM	Mairies, communautés locales, autres PTF

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	3.4. Réalisation des activités promotionnelles de santé dans les écoles (déparasitage systématique et périodique des élèves, distribution de moustiquaires, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - % d'écoles où les élèves ont été déparasités 3 fois au cours de l'année scolaire - Quantité de comprimés utilisés - Nombre moyen de différentes activités promotionnelles de santé réalisées dans les écoles bénéficiaires au cours de l'année scolaire 	2019-2030	MS, PAM, MEMP	Associations parents d'élèves, Mairies, communautés locales, autres PTF (UNICEF, OMS,...), ONGs
	3.5. Éducation nutritionnelle et hygiénique aux élèves en vue de faire d'eux des « Ambassadeurs » auprès des ménages, des communautés	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'écoles où les élèves ont bénéficié d'au moins une séance de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène au cours de l'année scolaire - Nombre d'élèves participants - Nombre d'élèves-formateurs 	2019-2030	MEMP, PAM, MS	Mairies, communautés locales, autres PTF (UNICEF, OMS,...), ONGs
	3.6. Responsabilisation / implication des communautés locales dans la mise en œuvre et la gestion des cantines scolaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre moyen de rencontres par année scolaire des comités de gestion des cantines - Proportion de cantines scolaires ayant un comité de gestion comprenant des 	2019-2030	MEMP, PAM	Associations parents d'élèves, Mairies et Collectivités locales, ONGs

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
Axe n°4 : Développement et promotion des technologies de stockage / conservation et / ou de transformation des	3.7. Développement des jardins scolaires et petits élevages scolaires	<ul style="list-style-type: none"> membres de la communauté -Temps hebdomadaire consacré aux activités de production maraîchère et d'élevage dans les curricula des écoliers -Proportion et valeur financière des vivres issus de la production des jardins et élevages scolaires utilisés dans les cantines 	2019-2030	MEMP, PAM, communautés locales	MAEP/ATDA, Associations parents d'élèves, Mairies et Collectivités locales
	3.8. Approvisionnement des cantines scolaires avec la production locale	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion et valeur financière des vivres issus de la production locale utilisés dans les cantines scolaires - Revenus générés au profit des producteurs locaux 	2019-2030	MEMP, PAM, Mairies/ANCB et communautés locales	MAEP, autres PTF, ONGs
	4.1. Valorisation des technologies traditionnelles de stockage / conservation et/ou de transformation des produits alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de projets et programmes de recherche-développement mis en œuvre dans ce cadre - Nombre de technologies traditionnelles valorisées et opérationnelles - Taux de réduction des pertes 	2019-2030	MAEP, MESRS, INRAB/PTAA, Universités/FSA, EPAC, ATDAs	Communes, OP, PTF, ONGs, Transformateurs, Equipementiers

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
produits alimentaires, appropriés et performants		<ul style="list-style-type: none"> post-récoltes désagrégé selon les étapes du processus - Qualité des produits en fin de processus de conservation ou de transformation 			
	4.2. Développement et/ou promotion de technologies de stockage/ conservation et/ou de transformation des produits alimentaires performantes	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de technologies de stockage / conservation et de transformation de produits alimentaires, performantes mises au point / adaptées et opérationnelles - Taux de réduction des pertes post-récoltes (global ou suivant les étapes du processus) - Qualité des produits en fin de processus de conservation ou de transformation 	2019-2030	MAEP, MESRS, INRAB/ PTAA, Universités/ FSA, EPAC, ATDA,...	Communes, OP, PTF, ONGs, Equipementiers, Transformateurs
	4.3. Diffusion / Vulgarisation des technologies de stockage / conservation et ou de transformation des produits alimentaires	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de technologies performantes vulgarisées / diffusées - Taux d'adoption des technologies vulgarisées aux niveaux individuel / ménages et 	2019-2030	MAEP, MESRS, INRAB/PTAA, Universités / FSA, EPAC, ATDAs	Communes, OP, PTF, CCIB. ONGs, Equipementiers, Transformateurs

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	performantes et adaptées aux niveaux individuel / ménages et collectif/ unités de production	collectif/ unités de production			
	4.4. Mise en œuvre de mesures et conditions favorables à la création et au développement des unités artisanales et industrielles locales de transformation agro-alimentaire	-Nombre de textes relatifs aux mesures et programmes de facilitation ou d'appui - Nombre de textes ou programmes offrant des conditions favorables (fiscalité,...) à la création et au développement d'entreprises - Nombre d'entreprises agro-alimentaires créées - Disponibilité d'équipements, d'emballages et autres matériels appropriés suffisants et à moindre coût	2019-2020	MEF, MPD, MAEP, MIC, MPME, INRAB, Universités	Communes, OP, PTF, ONGs, CCIB, Structures privées
	4.5. Mise en œuvre de mesures et conditions favorables à l'installation et au développement	- Nombre d'entreprises de production et de fourniture d'équipements, d'emballages et autres matériels appropriés	2019-2020	MEF, MPD, MIC, MPME, MAEP	Communes, OPA, PTF, ONGs, CCIB, Structures privées

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
Axe n°5 : Renforcement des interventions spécifiques à la nutrition	des entreprises locales de production et de distribution d'équipements, d'emballages et autres matériels appropriés pour le stockage / conservation et / ou la transformation des produits alimentaires	pour la conservation et la transformation agro-alimentaire. - Disponibilité d'équipements, d'emballages et autres matériels appropriés suffisants et à moindre coût			
	5.1. Promotion de la consommation des aliments fortifiés (farine de blé, maïs, riz, sorgho, mil, soja, huile, sel)	- % de céréales fortifiées (farine de maïs, blé, sorgho, riz,...) produites et vendues au Bénin - % d'huile enrichie en vitamine A produite et vendue au Bénin - % de ménages béninois disposant de sel adéquatement iodé (contenant au moins 15ppm d'iode)	2019-2030	Commission Béninoise de Fortification des Aliments, Industries agroalimentaires (Fludor, SHB, GMB, etc.), UNICEF	Autres PTF, CAN, Ministère en charge de la communication, ONGs
	5.2. Mise en œuvre sur l'ensemble du territoire d'un programme pérenne de prévention	- Nombre de communes couvertes par ce programme - Prévalence de la malnutrition aiguë et prévalence de la	2020-2030	MS, CAN, PAM, Banque Mondiale	ONGs, ANCB/Mairies, Collectivités locales, autres PTF (UNICEF, OMS,...)

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	et de prise en charge de la malnutrition à tous les niveaux de la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours de vie	<p>malnutrition chronique chez les enfants de moins de deux ans, désagrégée par commune</p> <p>- Prévalence des carences en micronutriments chez les enfants</p> <p>- % bébés ayant un faible poids à la naissance (<2,5 Kg)</p> <p>-Taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois</p> <p>- % de femmes en âge de procréer souffrant d'anémie</p> <p>- % de femmes en âge de procréer ayant un déficit énergétique chronique</p>			
	5.3. Redynamisation du suivi et de la promotion de la croissance des enfants de moins de cinq ans dans tous les hôpitaux et centres communaux de santé	<p>- % d'hôpitaux et centres communaux de santé faisant des activités de suivi et promotion de la croissance intégrées aux séances de vaccination</p> <p>- % d'hôpitaux et centres communaux de santé ayant au</p>	2019-2030	MS, UNICEF	CAN, ONGs, Mairies, Collectivités locales, autres PTF (PAM, OMS,...)

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
		<p>moins un nutritionniste (ou un agent de santé formé en nutrition) assurant le conseil nutritionnel et la prise en charge, le transfert des malnutris</p> <p>- Prévalence de la malnutrition aiguë et prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans dans chaque commune du Bénin</p>			
	<p>5.4. Création et équipement (ressources matérielles et humaines de qualité) des Centres Nutritionnels Ambulatoires (CNA) et Centres de Nutrition Thérapeutiques (CNT) à travers tout le pays</p>	<p>- % d'hôpitaux (de zone, départementaux et universitaires) disposant d'au moins un CNT</p> <p>- % de centres de santé disposant d'au moins un CNA</p> <p>- % d'hôpitaux et de centres communaux de santé disposant de matériels anthropométriques fonctionnels et d'aliments thérapeutiques (industriels ou à</p>	<p>2019-2030</p>	<p>MS, UNICEF</p>	<p>Ministère des Finances, Autres PTF, ANCB, ONGs</p>

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
Axe n°6 : Promotion des interventions sensibles à la nutrition	6.1. Promotion d'une bonne gestion de l'eau (y compris l'eau de boisson), hygiène et assainissement	base de produits locaux) - % d'hôpitaux et de centres communaux de santé ayant au moins un nutritionniste (ou un agent de santé formé en nutrition) assurant le conseil nutritionnel et la prise en charge des enfants malnutris	2019-2030	MCVDD, MAEP, PAM, PTF (Eau, Hygiène et Assainissement)	Autres PTF, ANCB, Mairies, ONGs
	6.2. Promotion d'une agriculture sensible à la nutrition (cultures vivrières riches en micronutriments, jardins de case, petit élevage, diversification alimentaire)	- Nombre de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins une activité de gestion durable d'eau, d'hygiène et d'assainissement	2019-2030	MAEP	Autres ministères impliqués, CAN, ANCB/Mairies, Collectivités locales, ONGs, etc.
Axe n°7 : Renforcement du dispositif de contrôle	7.1. Renforcement des capacités des structures	- Equipements et nombre d'agents formés dans les dites	2019-2020	MIC, MPME, MAEP	Mairies, OPA, PTF, PNOPPA

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments	de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments et de répression des fraudes	structures au cours de l'année - Nombre d'ateliers / cours de formation organisés au cours de l'année			
	7.2. Définition et clarification des missions des structures publiques de normalisation, de certification et de contrôle de qualité (ANM, ABSSA, LCSSA, DANA, DPQC) des aliments locaux et importés pour une meilleure efficacité des actions	- Nombre d'agents formés dans les laboratoires assurant le contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et des denrées alimentaires - Nombre d'équipements acquis par les laboratoires - Nombre de textes définissant les rôles et les missions des structures concernées - Nombre d'actions de contrôle sur le terrain	2019-2020	MIC, MPMIE, MAEP INRAB/PTAA, Universités, ATDA	Mairies, OPA, PTF, ONGs
Axe n°8 : Protection sociale et prise en compte du genre	8.1. Mise en place d'une politique de protection sociale pour les personnes vulnérables et /ou en situation	- Nombre de politiques/ stratégies et de programmes élaborés pour la prise en charge des personnes vulnérables et /ou en situation d'urgence y	2019-2030	Ministère des affaires sociales et de la microfinance,	Autres PTF

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	d'urgence y compris les PVVIH (aides alimentaires, transfert monétaire)	compris les PVVIH		ONUSIDA, PNUD, UNICEF, PAM, Banque Mondiale	
	8.2. Elaboration des programmes sensibles au genre	- % de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins un objectif de la SAN et ciblant les femmes, les enfants, les jeunes et autres personnes vulnérables - Nombre de personnes effectivement prises en charge dans ces programmes et projets	2019-2030	MAEP, MPME, Ministère des affaires sociales et de la micro-finance, CAN	PTF, Universités nationales, instituts de recherche, ONGs
Axe n°9: Amélioration de la gouvernance et de la coordination à tous les niveaux dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes	9.1. Coordination de toutes les actions concourant à la SAN suivant une démarche participative ; 9.2. Renforcement du leadership du Conseil de l'Alimentation et de la	- Nombre de réunions annuelles du futur cadre de concertation multi-acteurs permanent chargé de l'élaboration des politiques et stratégies	2019-2030	CAN, MAEP, MPD, MS, MDGL	ANCB/Mairies, Chambre Nationale d'Agriculture, Société civile, ONGs, etc.

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	Nutrition (CAN)				
	9.3. Implication / mobilisation des communautés locales (Mairies) dans la mise en œuvre de l'ODD2 ;	- Nombre d'études diagnostiques pour identifier les besoins réels des populations et des acteurs - Nombre de politiques/ stratégies et de programmes élaborés sur la base des besoins prioritaires à la base	2019-2020	MDGL	MESRS, Universités nationales, instituts de recherche, ONGs, Mairies, communautés locales
	9.4. Renforcement de la gestion décentralisée des interventions en matière de SAN.				
	9.5. Plaidoyer auprès des décideurs politiques, de la société civile, des élus locaux, des PTF, etc. pour la prise en compte de la SAN	- Nombre de documents réglementaires et programmatiques spécifiques amendés prenant en compte la SAN - Nombre moyen annuel de tribunes, de lettres ouvertes, d'interviews et de communiqués de presse publiés annuellement dans les médias sur la prise en compte de la SAN à différents niveaux	2019-2030	Universités nationales, instituts de recherche, Société Civile	PTF

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période			Acteurs à impliquer	
			2019-2030	2019-2030	2019-2030	Responsables	Autres acteurs
Axe n°10 : Renforcement de la communication et du plaidoyer pour une bonne alimentation et nutrition	9.6. Mise à disposition du cadre commun de résultats en cours d'élaboration	- Existence d'un cadre commun pour l'organisation et l'exploitation des résultats d'évaluation des programmes et projets relatifs à la SAN	2019-2030	CAN, MAEP, MS	Tous acteurs prévus dans le document de stratégie		
	9.7. Instauration d'un mécanisme de veille citoyenne / Organisation de redditions de compte	- Existence d'une Cellule de Participation ou de Veille Citoyenne - Nombre de rencontres de restitution du mécanisme et de reddition de compte organisées annuellement	2019-2030	CAN, Société Civile	Tous acteurs prévus dans le document de stratégie		
	10.1. Communication en direction du grand public sur les bonnes pratiques nutritionnelles (diversification alimentaire, eau, hygiène, assainissement, nutrition) à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Communication pour le	Indicateurs de suivi et évaluation de la CSCS	2019-2021 (CSCS) 2022-2030	CAN	PTF, Ministère en charge de la Communication, tous acteurs prévus dans le document de stratégie		

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	Changement Social et Comportemental (CSCS) et son extension				
	10.2. Renforcement de capacités des agents de santé, agents du secteur agricole, assistants sociaux et instituteurs en nutrition	% d'agents des secteurs ciblés ayant bénéficié d'au moins une session de formation courte sur la nutrition	2019-2030	MS, MAEP, CAN	PTF, ONGs, ANCB / Mairies
	10.3. Plaidoyer pour le financement des interventions sensibles et spécifiques à la nutrition à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Communication pour le Changement Social et Comportemental (CSCS) et son extension	Indicateurs de suivi et évaluation de la CSCS	2019-2021 (CSCS) 2022-2030	CAN	PTF, Ministère en charge de la Communication, tous acteurs prévus dans le document de stratégie
Axe n°11 : Encadrement législatif	11.1. Vulgarisation et mise en application effective des lois	Mesures effectivement prises pour vulgariser et faire appliquer les lois relatives aux	2019-2030	MAEP	Parlement, MJL, ANCB/Collectivités locales, Chambre

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période			Acteurs à impliquer	
			Responsables	Autres acteurs			
pour l'atteinte et le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin	<p>existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Exemples</u> : Code foncier et domanial dans sa partie valorisation des terres non exploitées - Code agro-pastoral (loi sur la transhumance votée le 03 juillet 2018) qui veut que la production animale soit encouragée et la production végétale sécurisée 	codes foncier et agro pastoral			Nationale d'Agriculture, Société civile, ONGs, etc.		
	<p>11.2. Modification des lois déjà existantes</p> <p><u>Exemple</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Loi portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin, votée le 11 novembre 	Disponibilité des projets ou propositions de loi incluant les modifications nécessaires et vote des lois modificatives	2019-2020	MAEP, MS, MEMP, MJL	Parlement, ANCB/Collectivités locales, Associations des Parents d'élèves, Société civile, ONGs, etc.		

Axes stratégiques	Actions prioritaires	Indicateurs	Période	Acteurs à impliquer	
				Responsables	Autres acteurs
	<p>2003 en y intégrant l'alimentation scolaire comme une obligation de l'État Code d'hygiène publique votée le 21 septembre 1987 en y indiquant la nécessité de mettre en place une police sanitaire forte et en renforçant ses attributions</p>				
	<p>11.3. Adoption de nouvelles lois, notamment la LOASAN (Loi d'Orientation sur l'Agriculture et la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle)</p>	<p>Transmission du texte de la LOASAN au Parlement dans un délai d'un an sous forme de projet ou proposition de loi et vote de loi</p>	<p>2019-2020</p>	<p>MAEP, MJIL</p>	<p>Parlement, Chambre Nationale d'Agriculture, OPA, ANCB/Collectivités locales, Société civile, ONGs, etc.</p>

La mise en œuvre des conclusions de la feuille de route incombe à tous les acteurs de la chaîne de la sécurité alimentaire et nutritionnelle notamment : le gouvernement béninois et ses démembrements ministériels, les Mairies, les Agences du Système des Nations Unies y compris le PAM, les autres PTF, les OPA, les ONG et autres acteurs de la Société Civile. Les annexes 1 et 2 présentent un récapitulatif des actions contenues dans les axes stratégiques par domaine et par groupe d'acteurs.

Chapitre 7 : Conclusion générale et recommandations

L'objectif de l'Examen stratégique national Faim zéro est de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2, pour l'élimination de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Bénin. Ainsi, les lacunes au niveau des interventions, des ressources investies et des capacités institutionnelles ont été recensées, les défis majeurs que doit surmonter le Bénin pour réduire la faim à zéro ont été identifiés, et des domaines d'actions prioritaires pour toutes les parties prenantes en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été proposés.

Malgré l'augmentation croissante de la disponibilité alimentaire dans le temps sur le plan national, 9,6 % de ménages sont en situation d'insécurité alimentaire globale et 42,2 % en sécurité alimentaire limitée en 2017. La situation est particulièrement critique dans les départements de l'Atacora, du Couffo, des Collines et du Zou.

Sur le plan nutritionnel, la revue a relevé que la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de cinq ans est en diminution au niveau national, passant de 8,4% en 2006 à 4,5 % en 2014. Cependant, les départements de l'Alibori, l'Atacora, Borgou et Mono présentent une situation préoccupante avec une prévalence entre 5 et 10 %. Par ailleurs, 34,0 % des enfants de moins de cinq ans au niveau national souffrent de retard de croissance en 2014. Le Borgou et l'Alibori sont les plus affectés avec plus de 40 % touchés. En 2014, la prévalence de l'insuffisance pondérale est de 18,0 % chez les enfants de moins de cinq ans. Au niveau régional, les départements de l'Alibori (30 %), de l'Atacora (24%) et du Borgou (23%) sont les plus touchés.

Le Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN) constitue une structure interministérielle de coordination des actions spécifiques et sensibles à la nutrition au Bénin. A ce titre, il a pour vision de rallier le Bénin au défi « faim zéro ».

En matière de politiques et stratégies en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA 2017-2025) et le Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN 2017-2021) ont été adoptés. Le processus d'élaboration de ces plans a été basé sur la politique agricole régionale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui met l'accent entre autres sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En outre, plusieurs politiques en lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été également adoptées dans les secteurs de la santé et des affaires sociales. Une Politique multisectorielle de Nutrition est en cours d'élaboration.

Plusieurs interventions contribuant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle sont menées au Bénin à travers de nombreux programmes et projets. Le financement des programmes de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin est assuré par les fonds publics (budget national et les ressources extérieures) et les fonds privés (investissements faits directement par ou à travers les acteurs non étatiques).

Plusieurs défis sont à relever en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin :

(i) les défis identifiés au niveau du cadre socio-économique et culturel concernent entre autres les difficultés d'accès au foncier pour les exploitants agricoles, les difficultés d'accès au marché pour les petits producteurs, les difficultés d'accès au financement dans le secteur agricole, l'accès insuffisant aux services de santé, le faible niveau d'éducation des chefs de ménages, et les problèmes liés à l'autonomisation de la femme et à l'emploi des jeunes ;

(ii) en matière de gestion des ressources naturelles, les changements climatiques, la faible capacité de résilience des populations vulnérables face aux impacts des changements climatiques, la destruction de la biodiversité, la dégradation des sols et du couvert végétal, et la pollution des systèmes écologiques constituent des défis pour la souveraineté alimentaire au Bénin ;

(iii) sur le plan des productions agricoles, les défis identifiés concernent la petite taille des exploitations agricoles, la faible adoption des technologies disponibles, la faible productivité agricole, la forte dépendance aux importations de denrées alimentaires ;

(iv) au niveau de la gestion de la production agricole et des activités post-récolte, le niveau trop élevé des pertes post-récolte, les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en intrants agricoles de qualité répondant aux normes et les besoins en formation et en technologies performantes pour le marché sont entre autres les défis identifiés ;

(v) en matière de la nutrition et de la santé des populations, les défis sont relatifs aux régimes alimentaires inadéquats et pratiques inappropriées, les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, et à l'accès insuffisant à l'eau et aux services de santé.

Au terme de l'analyse, les recommandations susceptibles de contribuer à l'atteinte de l'objectif stratégique faim zéro à l'horizon 2030 au Bénin ont été formulées. Ainsi, sur les aspects socio-économiques et culturels, l'application effective du nouveau code foncier et la mise en œuvre des réformes dans le foncier permettra d'améliorer l'accès des producteurs à la terre. Par ailleurs, pour améliorer l'accès aux services de santé, il importe que l'Etat applique effectivement la Politique Nationale de la Médecine Traditionnelle, pour encadrer le travail de ces praticiens qui apportent une contribution significative aux soins de santé des populations.

Sur le plan de la gestion des ressources naturelles, le Bénin devra renforcer son arsenal de moyens préventifs contre les changements climatiques, y compris les mécanismes d'alertes précoces, afin de minimiser les risques liés aux aléas climatiques. Une bonne approche serait d'institutionnaliser un fonds d'assurance mutuelle contre les catastrophes naturelles. Ce fonds devra servir à compenser les pertes de récoltes mais également à protéger les petits producteurs et les couches vulnérables des fluctuations sévères du climat et des catastrophes naturelles. En outre, le Bénin doit se doter d'une banque de gènes performante pour la conservation de l'agro-biodiversité, notamment les semences des cultures traditionnelles et des parents sauvages des espèces cultivées.

Il est indispensable de soutenir les programmes les plus pertinents pour la gestion durable des ressources naturelles par des textes aussi bien législatifs que réglementaires. Cela permettra de pallier l'instabilité institutionnelle qui caractérise la gestion des ressources naturelles au Bénin. A cet effet, une *table ronde de développement* doit être organisée à moyen terme, afin de sélectionner et valider les programmes les plus pertinents pour le pays.

Il est indispensable de mettre en place un département chargé des statistiques sur les ressources naturelles. Le rôle d'un tel département serait de fournir de façon continue des statistiques actualisées relatives à la dégradation des sols, les inondations, la salinisation des terres, l'évolution du couvert végétal, les changements dans l'occupation des sols, etc. Ces statistiques permettront d'apprécier l'évolution des ressources naturelles et écosystèmes associés dans le temps, afin de juger des impacts positifs ou négatifs des différentes interventions.

Pour améliorer la sécurité sanitaire des denrées alimentaires, une politique pour réduire l'utilisation massive des pesticides agricoles et pour développer et promouvoir les bio-pesticides doit être mise en place pour lutter contre la pollution des systèmes écologiques. Cela pourra se faire à travers, entre autres, la sensibilisation des agriculteurs et leur accompagnement technique, le développement de solutions locales de lutte contre les pestes des cultures, qui soient respectueuses de l'environnement, et la mise sur pied d'une politique nationale de gestion durable des terres.

Par ailleurs, 11 axes stratégiques ont été retenus pour la réalisation du déficit faim zéro à l'horizon 2030 au Bénin. Les axes stratégiques se présentent comme suit :

- accroissement de la production et de la productivité agricole ;
- renforcement de la résilience des populations face aux risques /chocs les rendant vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- alimentation scolaire intégrée et promotion du développement local ;
- développement des stratégies de réduction des pertes post-récoltes ;
- renforcement du dispositif de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments ;
- renforcement des interventions spécifiques à la nutrition ;
- promotion des interventions sensibles à la nutrition ;
- protection sociale et prise en compte du genre ;
- renforcement / promotion de la communication et du plaidoyer pour une bonne alimentation et nutrition ;
- amélioration de la gouvernance et de la coordination à tous les niveaux dans la mise en œuvre de tous les projets et programmes et ;
- encadrement législatif pour l'atteinte et le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin.

Sur chacun de ces axes, des lignes d'actions prioritaires, des indicateurs de résultats de même que les acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre de ces actions ont été définis.

Au total, l'Examen Stratégique « Faim Zéro » a permis de dresser l'état des lieux, de mettre en évidence les contraintes à lever et de proposer des solutions pour relever le défi à l'horizon 2030.

Les enjeux revêtent la plus haute importance et, à l'instar d'autres pays dans le monde avant lui, le Bénin peut et doit vaincre la faim et améliorer la nutrition, à condition de s'attaquer résolument à leurs racines.

La problématique de la faim et de la malnutrition n'est pas seulement une question d'ordre social mais revêt un caractère éminemment économique, sécuritaire et environnemental, et constitue un déterminant incontournable pour que le Bénin gagne le pari du développement humain.

Selon le PNIASAN 2017-2021, chaque franc investi dans la production végétale, animale et halieutique génère près de cinq francs (MAEP, 2017).

D'après une étude conduite par Mastercard et le PAM en 2018, la valeur ajoutée pour chaque franc investi dans les cantines scolaires est de 5,2 francs au Bénin.

Par ailleurs, il est aujourd'hui mondialement admis que chaque franc investi dans la lutte contre la malnutrition permet un gain de productivité de 16 francs (SUN/ONU, 2012).

Il apparaît évident qu'un homme affamé ne saurait travailler pour contribuer au développement économique de son pays. A contrario, il représente potentiellement un danger pour la sécurité de son voisin et aussi une menace pour la préservation des ressources naturelles.

Cette vérité cardinale devrait peser lourd dans la prise de décision en faveur de l'engagement humain, matériel et financier qui devrait être massif et pérenne en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Régler durablement la question de la sécurité alimentaire et de la nutrition n'est donc pas facultatif mais impératif.

Au regard des enjeux, il importe que le Bénin réponde présent au rendez-vous de l'ODD 2 « Faim Zéro » à l'horizon 2030... déjà tout proche !

Références bibliographiques

- Acclassato, D., 2013. Ten Yen After the Maputo Declaration on and Agriculture and Food Security: an Assessment of Progress in West Africa Structure and content of country studies.
- Adégbola, P. Y., Adékambi, S. A. et Tidjani Serpos, A. A., 2009. Microfinance et production agricoles : cas de l'anacarde au Bénin. Rapport d'étude, INRAB, Bénin.
- Agossou, D. S. M., Tossou, C. R., Vissoh, V. P. et Agbossou, K. E., 2012. "Perception des perturbations climatiques, savoirs locaux et Stratégies d'adaptation des producteurs agricoles béninois", *African Crop Science Journal*, 20, 565-588.
- Ahouangan, M. B. D., Djaby, B., Ozer, P., Hountondji, Y. C., Thiry, A. et De Longueville, F., 2014. Adaptation et résilience des populations rurales face aux catastrophes naturelles en Afrique subsaharienne. Cas des inondations de 2010 dans la commune de Zagnanado, Bénin. *Eau, milieux et aménagement. Une recherche au service des territoires*, 265-278.
- Allogni, W. N., Coulibaly, O. et Honlonkou, A. N., 2008. Impact des nouvelles technologies de la culture de niébé sur le revenu et les dépenses des ménages agricoles au Bénin. *Annales des Sci. Agron. du Bénin*, 10(2), 179-192.
- Baco, M. N., Biaou, G., Pinton, F. et Lescure, J. P., 2007. Les savoirs paysans traditionnels conservent-ils encore l'agrobiodiversité au Bénin? *Biotechnologie, Agronomie, Société et Environnement*, 11(3), 201-210.
- BAD/OCDE/PNUD, 2017. Perspectives économiques en Afrique (PEA) 2017.
- Banque Mondiale, 2005. Bénin : Une évaluation du climat des investissements.
- Banque Mondiale, 2011. Agriculture and Development A Brief Review of the Literature. Policy Research Working Paper 5553, 58p.
- Berti, F. et Lebailly, P., 2009. L'agriculture familiale africaine au cœur des Objectifs du Millénaire pour le Développement.
- Brilleau, A., Roubaud, R., et Torelli, C., 2004. L'Emploi, le Chômage et les Conditions d'Activité dans les Principales Agglomérations de Sept Etats Membres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. RÉSUMÉ.
- Broutin, C. et Bricas, N., 2006. Agroalimentaire et lutte contre la pauvreté en Afrique subsaharienne : Le rôle des micro et petites entreprises. Edition du Gret, Collection Etudes et Travaux, 127p.
- Calzadilla, A., Zhu, T., Rehdanz, K., Tol, R. S. J. et Ringler, C., 2009. Economywide Impacts of Climate Change on Agriculture in Sub-Saharan Africa. IFPRI Research Brief 15-15.
- CAN, 2014. Synthèse Projet Multisectoriel de l'Alimentation, de la Santé et de la Nutrition (PMASN).

- CAPOD, 2010. Politiques macro-économiques au Bénin : Progrès, limites et perspectives. Document de Travail n°010/2010, 100 p.
- Caquet, T., 2014. Des systèmes innovants face au changement climatique. INRA Dept EFPA/MP ACCAF, Science & Impact, APCA-ADEME, Paris, France, 16 p..
- Chaléard, J. L., 2010. Les réponses de l'agriculture aux défis démo-économiques (The responses of agriculture to demo-economic challenges). *Bulletin de l'Association de géographes français*, 87(1), 40-55.
- Chanzy, A., Martin, G., Colbach, N., Gosme, M., Launay, M., Loyce, C., Métay, A. et Novak, S., 2015. Adaptation des cultures et des systèmes de culture au changement climatique et aux nouveaux usages. Institut National de la Recherche Agronomique, Centre de Recherche Val de Loir, Orléans, France, 5p.
- Cosinus-Conseil (2017). Etat des lieux sommaire des pertes post récolte au niveau des filières tomate, ananas et pisciculture au Bénin. Résumé exécutif; 15 Pages
- CountrySTAT Bénin, 2017. CountrySTAT Bénin. <https://countrystat.org/home.aspx?c=BEN>.
- CTA, 2008. Evaluation des Besoins en information agricole dans les Etats du groupe Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) : Etude sur le Bénin. 214p.
- DANA, INSAE et UNICEF, 2011. Etude épidémiologique de la lutte contre les troubles dus à la carence en iode au Bénin. Cotonou, UNICEF.
- Delille, H., 2011. "Perceptions et stratégies d'adaptation paysannes face aux changements climatiques à Madagascar : Cas des régions Sud-ouest, Sud-est et des zones périurbaines des grandes agglomérations". 108p.
- DGCS-ODD, 2017. Chemin parcouru dans la mise en œuvre des ODD.
- DGFRN, 2014a. Cinquième rapport national sur la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique au Bénin. Direction Général des Forêts et des Ressources Naturelles, Cotonou, Bénin, p. 109.
- DGFRN, 2014b. Stratégie Nationale et plan d'actions de valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) prioritaires du Bénin : cas des fruitiers sauvages. Direction Générale des Forêts et des Ressources Naturelles, Cotonou, Bénin.
- Dugué, M. J., 2012. Caractérisation des stratégies d'adaptation au changement climatique en agriculture paysanne. Etude de capitalisation réalisée sur les terrains de coopération d'AVSF, 50.
- Eteka, E., Kpangon, H., Tohinlo, P., Douna, M. et Mongbo, R., 2004. La terre comme fonds de commerce en milieu urbain, résultats d'une enquête collective et rapide sur les enjeux, les conflits et les groupes stratégiques (ECRIS) à Abomey et Bohicon.
- European Commission, 2017. Benin, Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (SAN) : Appui au MAEP pour l'intégration des problématiques SAN dans le cadre de la réforme du secteur agricole. Rapport de mission, 34p.

- Fanou, U., 2006. Revue du secteur avicole. Document développé sur la base du rapport suivant: Première évaluation de la structure et de l'importance du secteur avicole commercial et familial en Afrique de l'Ouest: Cas du Bénin.
- FAO, 1996. Rapport du sommet Mondial de l'Alimentation.
- FAO, 2012. Cadre de programmation pays (2012-2015).
- FAO, 2014. La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture : Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation. FAO, Rome, 183p.
- FAO, 2015. L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015. Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim: des progrès inégaux. Rome, FAO.
- FAOSTAT, 2017. FAOSTAT. <http://www.fao.org/faostat/fr/#data/FBS>.
- Forum Global sur la Sécurité Alimentaire et la Nutrition, 2012. De la croissance économique à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition Synthèse de la discussion n° 84 Du 30 octobre au 13 novembre 2012. http://www.fao.org/fsnforum/sites/default/files/files/84_Growth_to_FSN/summary_84_FR_economic-growth-to-fsn.pdf (téléchargé le 25/12/2017).
- Foster, A. D. et Rosenzweig, M. R., 2011. Are Indian Farms Too Small? Mechanization, Agency Costs, and Farm Efficiency. 40p.
- Gebremedhin, B., Jaleta, M. et Hoekstra, D., 2009. Smallholders, Institutional Services and Commercial Transformation in Ethiopia. *Agricultural Economics*, 40, 773-787.
- GIZ/ZFD-Bénin, 2011. Rapport de Diagnostic sur la transhumance au Nord-Bénin.
- Gnanglé, C. P., Glèlè-Kakaï, R., Assogbadjo, A. E., Vodounnon, S., Yabi, J. A. et Sokpon, N., 2011. Tendances climatiques passées, modélisation, perceptions et adaptations locales au Bénin. *Climatologie*, 8, 27-40.
- Guezodje, L., 2009. Contraintes et défis de l'aviculture en Afrique de l'Ouest : Cas du Bénin. *Grain de sel*, 46-47, 24-24
- Guillou, M. et Matheron, G., 2011. 9 milliards d'hommes à nourrir.
- Helfand, S. M. et Levine, E. S., 2004. Farm size and the determinants of productive efficiency in the Brazilian Center-West. *Agricultural Economics*, 31 (2-3), 241-249.
- Hervé, N., 2011. Les limites des techniques de transformation artisanale: cas du maïs.
- Hibon, A., Adegbola, P. Y., Hell, K. et Thiele, G., 2011. Contraintes et opportunités pour l'introduction de nouveaux produits sur les marchés locaux des racines et tubercules au Bénin.
- Honfoga, B. G., 2007. Vers des systèmes privés efficaces d'approvisionnement et de distribution d'engrais pour une intensification agricole durable au Bénin. Thèse de PhD. CDS, Université de Groningen (RuG), Pays-Bas.

- Honfoga, B. G., 2012. Segmentation du marché d'engrais minéraux pour répondre aux besoins des cotonculteurs au Bénin. *Bulletin de la Recherche Agronomique du Bénin (BRAB)*, Numéro spécial Coton, 12-25.
- Honfoga, B. G., Ntandou-Bonzitou, G., Vodouhè, R. S., 2013. Politiques de sécurité alimentaire au Bénin 1990-2010: Effets sur l'alimentation et la nutrition des pauvres. Communication présentée au Séminaire National Universitaire en matière de Sécurité Alimentaire, Université d'Abomey-Calavi, Bénin.
- Houeninvo, G. H., 2015. Dépenses en santé et appauvrissement des ménages au Bénin.
- Houngbo, E., 2013. 1 Stratégie des « boutiques témoins » contre l'insécurité alimentaire au Bénin : Efficacité et perspectives pour l'Afrique.
- Houngbo, N. E., Sinsin, B. et Floquet, A., 2008. Pauvreté chronique et pauvreté transitoire sur le plateau Adja au Bénin: caractéristiques et influence sur la mise en œuvre des pratiques agricoles de conservation des terres. *Tropicultura*, 26 (3), 186-189.
- Houngbo, J. B., Kédomè N. C., Adèchina, R. and Lawani, R. N.. 2017. Assessment of heavy metals contamination in sediments at the lake of Ahémé in southern of Benin (West Africa). *Journal of Materials and Environmental Sciences* 8:4369-4377.
- IASS, 2016. Expériences en Gestion Durable des Terres au Bénin : quelles leçons tirer pour les orientations futures ? IASS Working paper, 48p.
- IFPRI, 2016. Global hunger index: Getting to zero hunger.
- Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE) et ICF. 2018. Enquête Démographique et de Santé au Bénin, 2017-2018 : Indicateurs Clés. Cotonou, Bénin et Rockville, Maryland, USA : INSAE et ICF
- INSAE, 2017. Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique (INSAE). <http://www.insae-bj.org/Inflation.html>.
- INSAE, 2016. Principaux Indicateurs RGPH 2013 – Benin. <http://benin.opendataforafrica.org/ohikebf/principaux-indicateurs-rgph-2013-benin?region=1000000-benin&indicateur=1001030-population-active-de-15-64-ans>.
- INSAE et Macro International Inc, 2007. Enquête démographique et de santé (EDSB-III) Bénin 2006. Calverton, Maryland, USA : Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique et Macro International Inc.
- INSAE, 2015a. Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS), 2014, Résultats clés. Cotonou, Bénin, Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
- INSAE, 2015b. RGPH4 : Que retenir des effectifs de population en 2013 ?
- INSAE, 2015c. Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages 2ème édition (EMICoV-Suivi 2015) : Note sur la pauvreté au Bénin en 2015.
- INSAE, 2014. Fiche de données sur la population.

- INSAE, 2010. Annuaire statistique 2010. Cotonou, Bénin.
- Konnon, D. D., Sotondji, S. C et Adidehou, Y. A., 2014. Rapport de l'étude de l'état des lieux de la filière riz au Bénin. 97 p.
- Koppmair, S., Kassie, M. et Qaim, M., 2016. Farm production, market access and dietary diversity in Malawi. *Public Health Nutrition*, 20 (2), 325-335.
- MAE (Ministère des Affaires Etrangères-DANIDA), 2003. Programme d'Appui au Développement du Secteur Agricole (PADSA) - Phase II. Rapport d'évaluation. Scanagri. Ref. No. 104. Bénin. 805-3, 84 pages
- MAEP et MEF, 2010. Plan d'Investissement Agricole 2010 – 2015.
- MAEP et MEF, 2013. Requête du Gouvernement du Bénin pour le financement du Projet d'appui à la production vivrière dans les Départements d'Alibori, du Borgou et des Collines (PAPVI-ABC).
- MAEP, 2002a. Appui à la formulation d'un plan d'action sur la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Volume II : Matrices des actions proposées. Développement associates a/S Norregade 53, first floor DK-1165 Copenhague K Danemark; 74 pages
- MAEP, 2002b. Appui à la formulation d'un plan d'action sur la conservation, la transformation et la commercialisation des produits agricoles. Volume I. Matrices des actions proposées. Développement associates a/S Norregade 53, first floor DK-1165 Copenhague K Danemark. 88 Pages.
- MAEP, 2008. Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA); 116 pages.
- MAEP, 2010. Rapport analyse de l'insécurité alimentaire et des inégalités d'accès à l'alimentation au Bénin, Cotonou, 27p.
- MAEP, 2011. Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA).
- MAEP, 2015. Budget Programme Gestion 2016-2018.
- MAEP, 2017a. Rapport de la campagne agricole 2016-2017.
- MAEP, 2017b. Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole (PSDSA) 2025 et Plan National d'Investissements Agricoles et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle PNIASAN 2017-2021.
- Markelova, H., Meinzen-Dick, R., Hellin, J. et Dohn, S., 2009. Collective action for smallholder market access. *Food Policy*, 34, 1-7.
- MCA-Bénin, 2008. Projet Accès au Foncier-Etude sur la Politique et les Réformes Foncières. Etude 4 : Elaboration de stratégies pour accroître l'accès des femmes à la terre. Analyses et recommandations, MCA-Bénin, Bénin, 100p.
- MCA-Bénin, 2010. Livre Blanc de Politique Foncière du Bénin (PROJET). 113p.

- MDEF, 2006. Bilan et perspectives à court et a moyen termes de l'économie nationale : Stratégie de réduction de la pauvreté : allocation et efficacité des dépenses publiques au Bénin.
- MEFPD, 2016. Rapport sur la situation économique et financière du Bénin au quatrième trimestre 2015. Rapport final, 28 p.
- Megnanglo, M. K., 2010. Analyse des options d'une mécanisation agricole durable au Bénin. Etude Banque Mondiale. 39p.
- MEHU. 2003. Aptitudes des sols et leur répartition au Bénin: Etat des lieux et perspectives d'aménagement à l'horizon 2025. Cotonou.
- Ministère de la Santé. 2017. Annuaire des statistiques sanitaires 2016. Cotonou, Ministère de la Santé, République du Bénin.
- MS, 2015. Document de programmation pluriannuelle des dépenses 2016-2018 : Secteur Santé.
- Nations Unies, 2016. Rapport sur les objectifs de développement durable 2016.
- Nellemann, C., Henriksen, R., Kreilhuber, A., Stewart, D., Kotsovou, M., Raxter, P., Mrema, E. et Barrat, S., 2016. The rise of environmental crime: a growing threat to natural resources, peace, development and security. United Nations Environment Programme (UNEP).
- Nellemann, C., Henriksen, R., Kreilhuber, A., Stewart, D., Kotsovou, M., Raxter, P., Mrema, E. and Barrat, S. 2016. The rise of environmental crime: a growing threat to natural resources, peace, development and security. United Nations Environment Programme (UNEP).
- Ouedraogo, D., Kaboré, M. et Kienou, B., 2007. Insécurité alimentaire, vulnérabilité et pauvreté en milieu rural au Burkina : une approche en termes de consommation d'énergie. *Monde en développement*, 4 (140), 65-84.
- Ozer, P. et Perrin, D., 2014. Eau et changement climatique. Tendances et perceptions en Afrique de l'Ouest. Eau, milieux et aménagement. Une recherche au service des territoires, 227-245.
- Padonou, E. A., Lykke, A. M., Bachmann, Y. and Sinsin, B. 2015. Bowalization: its impact on soil, biodiversity, and human livelihoods in West Africa. *Adv. Environ. Res* 40:187-198.
- PAM, 2009. Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN) : République du Bénin.
- PAM, 2014a. Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) : République du Bénin.
- PAM, 2014b. Approche consolidée du PAM pour le compte-rendu des indicateurs de la sécurité alimentaire (CARI).

- PAM, 2017. Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la Sécurité Alimentaire (AGVSA) : République du Bénin.
- PNUD, 1990. Rapport mondial sur le développement humain 1990.
- PNUD, 2012. Rapport sur le développement humain en Afrique.
- PNUD, 2015. Rapport national sur le développement humain 2015 : Agriculture, sécurité alimentaire et développement humain au Bénin, 144 p.
- PSDCC, 2017. Répertoire des initiatives de pérennisation des acquis du programme pilote de filets sociaux. Document de capitalisation 43p.
- ReSAKSS/IFPRI, 2010. Diagnostic du secteur agricole de pays: Dépenses Publiques.
- Robbins, P., 2011. Review of the role of commodity exchanges in supporting smallholder farmer market linkages and income benefits. *International Institute for Environment and Development (IIED) Paper*.
- Röhrig, J. 2008. Evaluation of agricultural land resources in Benin by regionalisation of the marginality index using satellite data. PhD Thesis, University of Bonn.
- Shah, M. K., Khan, H. et Khan, Z., 2008. Impact of agricultural credit on farm productivity and income of farmers in mountainous agriculture in northern Pakistan: A case study of selected villages in District Chitral. *Sarhad J. Agric*, 24(4), 713-718.
- Soulé, B. G., Bello, R., Orou, B. M. A. et Gibigaye, M., 2004. Artisanat alimentaire, sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté en Afrique : le cas du Bénin.
- Soulé, B.G., 2003. Politique agricole de la CEDEAO : la monographie du Bénin. <http://www.slire.net/download/1530/polacedeao.pdf>.
- SP-CAN. 2016. Cartographie des interventions en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin. Cotonou.
- Svensson, J. et Yanagizawa, D., 2009. Getting prices right: the impact of the market information service in Uganda. *J Eur Econ Assoc*, 7, 2-3.
- Tarchiani, V., Rossi, F., Camacho, J., Stefanski, R., Mian, K. A., Pokperlaar, D. S., Coulibaly, H. et Adamou, A. S., 2017. Smallholder Farmers Facing Climate Change in West Africa: Decision-Making between Innovation and Tradition. *Journal of Innovation Economics & Management*, 0, 1-24.
- Tollens, E., 2006. Market Information Systems in Sub-Sahara Africa Challenges and Opportunities. Gold Coast Australia.
- Torero, M., 2014. Food security brings economic growth — not the other way around. <http://www.ifpri.org/blog/food-security-brings-economic-growth-not-other-way-around?print>.

- Touzard, J. M. et Fournier, S., 2014. La complexité des systèmes alimentaires: un atout pour la sécurité alimentaire? [VertigO] *La revue électronique en sciences de l'environnement*, 14(1).
- Vodounou, J. B. K. et Onibon Doubogan, Y., 2016. Agriculture paysanne et stratégies d'adaptation au changement climatique au Nord-Bénin. *Cybergeog: European Journal of Geography*.
- Yabi, A. J., Paraiso, A., Ayena, R. L. et Yegbemey, R., 2012. Rentabilité économique de production agricole sous pratiques culturales de gestion de la fertilité des sols dans la commune de Ouaké au nord-ouest du Bénin. *Annales des Sciences Agronomiques*, 16(2), 229-242.
- Yasmin, S. and D'Souza, D. 2010. Effects of pesticides on the growth and reproduction of earthworm: a review. *Applied and Environmental Soil Science* 2010.
- Zinzindohoue, J., 2012. Etat des lieux de la sécurité alimentaire dans le département de l'Atacora (au Nord-Ouest du Bénin) et analyse des politiques publiques. Mémoire de Master. Centre d'Enseignement et de Recherche en Action Humanitaire (CERAH), Université de Genève.

Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif des actions par secteur

Secteurs	Actions	Indicateurs	Période
- Résilience / Prévention et gestion des crises - Protection sociale	Diversification des activités génératrices de revenus et accroissement des revenus des ménages en particulier des femmes, jeunes et petits exploitants	Revenu moyen des petits producteurs agroalimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	2019-2030
	Promotion des mesures d'adaptation aux changements climatiques, par exemple, les variétés à cycle court ou adaptées à la sécheresse	Taux d'adoption des innovations d'adaptation aux changements climatiques (variétés, gestion de l'eau, etc.).....	2019-2025
	Mise en place d'une politique de protection sociale pour les personnes vulnérables et /ou en situation d'urgence y compris les PVVIH (aides alimentaires, transfert monétaire)	Nombre de politiques/ stratégies et de programmes élaborés pour la prise en charge des personnes vulnérables et /ou en situation d'urgence y compris les PVVIH	2019-2030
Agriculture	Subvention des semences et autres intrants agricoles	-Quantité et qualité des semences améliorées mises en place par campagne agricole et effectif des bénéficiaires -Quantité et qualité des autres intrants mis en place par campagne agricole et effectif des bénéficiaires -Montant des subventions accordées par an sur les semences et sur les autres intrants agricoles	2019-2030
	Financement du secteur agricole par des crédits adaptés à faible taux d'intérêt (à un chiffre)	-Effectif annuel des bénéficiaires du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ou d'autres institutions de financement du secteur agricole -Montant annuel des	2019-2020

		crédits mis en place à faible taux d'intérêt	
	Développement des filières / chaînes de valeur au sein des pôles de développement agricole (PDA)	-Nombre de filières/CVA promues par PDA -Volumes de productions et revenus obtenus	2019-2030
	Promotion de l'accès aux marchés locaux (incitations de la population à la consommation des produits locaux), régionaux, nationaux et internationaux	- Nombre de mesures prises en faveur de l'accès aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux (mesures légales, règlements, libre circulation des biens et services, etc.) - Subventions à l'exportation dans le secteur agricole - Volume des financements pour le Système d'Information sur les Marchés	2019-2030
	Renouvellement de la main-d'œuvre agricole en intéressant les jeunes aux activités du secteur agricole par des formations adaptées et des mesures attractives et incitatives	-Effectif annuel de jeunes formés -Effectif de jeunes formés ayant choisi de s'investir dans le secteur agricole -Effectif de jeunes ayant bénéficié de mesures incitatives -Montant annuel des mesures attractives, incitatives et financières en faveur des jeunes entrepreneurs agricoles	2019-2030
	Développement de la mécanisation agricole et du secteur secondaire en accompagnement à la production agricole (secteur primaire)	-Nombre d'initiatives sur la mécanisation agricole -Nombre d'unités et d'usines de transformation installées par an - Nombre d'emplois créés par an dans le secteur secondaire	2019-2030
	Développement des infrastructures de transport en milieu rural (routes, voie ferrée,	-Kilométrage de routes et de pistes aménagées ou construites par an pour	2019-2030

	cours d'eau)	désenclaver et desservir les zones rurales -% de transport par voie ferroviaire ou fluvial	
	Restauration / gestion intégrée et rationnelle de la fertilité des sols	-Superficies de terres restaurées ou ayant bénéficié de mesures de gestion intégrée	2019-2030
	Production et valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) dans l'alimentation des populations	-Nombre de textes légaux et réglementaires sur la valorisation des PFNL - Nombre de mesures institutionnelles et de programmes de suivi et de développement des PFNL prioritaires -Nombre de PFNL cartographiés selon les zones	2019-2020
	Valorisation des technologies traditionnelles de stockage / conservation et/ou de transformation des produits alimentaires	-Nombre de projets et programmes de recherche-développement mis en œuvre dans ce cadre - Nombre de technologies traditionnelles valorisées et opérationnelles - Taux de réduction des pertes post-récoltes désagrégé selon les étapes du processus - Qualité des produits en fin de processus de conservation ou de transformation	2019-2030
	Développement et/ou promotion de technologies de stockage/conservation et/ou de transformation des produits alimentaires performantes	- Nombre de technologies de stockage / conservation et de transformation de produits alimentaires, performantes mises au point / adaptées et opérationnelles - Taux de réduction des pertes post-récoltes (global ou suivant les	2019-2030

		étapes du processus) - Qualité des produits en fin de processus de conservation ou de transformation	
	Diffusion / Vulgarisation des technologies de stockage / conservation et ou de transformation des produits alimentaires performantes et adaptées aux niveaux individuel / ménages et collectif/ unités de production	-Nombre de technologies performantes vulgarisées / diffusées -Taux d'adoption des technologies vulgarisées aux niveaux individuel / ménages et collectif/ unités de	2019-2030
	Mise en œuvre de mesures et conditions favorables à la création et au développement des unités artisanales et industrielles locales de transformation agro-alimentaire	- Nombre de textes relatifs aux mesures et programmes de facilitation ou d'appui - Nombre de textes ou programmes offrant des conditions favorables (fiscalité,...) à la création et au développement d'entreprises - Nombre d'entreprises agro-alimentaires créées - Disponibilité d'équipements, d'emballages et autres matériels appropriés suffisants et à moindre coût	2019-2020
	Mise en œuvre de mesures et conditions favorables à l'installation et au développement des entreprises locales de production et de distribution d'équipements, d'emballages et aux autres matériels appropriés pour le stockage / conservation et / ou la transformation des produits alimentaires	- Nombre d'entreprises de production et de fourniture d'équipements, d'emballages et autres matériels appropriés pour la conservation et la transformation agro-alimentaire. - Disponibilité d'équipements, d'emballages et autres matériels appropriés suffisants et à moindre coût	2019-2020
Santé	Renforcement des capacités des	- Equipements et nombre	2019-

	structures de contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des aliments et de répression des fraudes	d'agents formés dans les dites structures au cours de l'année - Nombre d'ateliers / cours de formation organisés au cours de l'année	2020
	Définition et clarification des missions des structures publiques de normalisation, de certification et de contrôle de qualité des aliments locaux et importés ⁹ pour une meilleure efficacité des actions et contrôle de l'alimentation de rue	--Nombre d'agents formés dans les laboratoires assurant le contrôle de la qualité et de la sécurité sanitaire des produits agricoles et des denrées alimentaires -Nombre d'équipements acquis par les laboratoires - Nombre de textes définissant les rôles et les missions des structures concernées -Nombre d'actions de contrôle sur le terrain	2019-2020
Éducation	Offre d'un repas journalier sain et nutritif à tous les écoliers tenant compte des habitudes alimentaires dans les localités bénéficiaires	-% d'écoliers couverts -Nombre moyen de repas différents offerts par semaine -Taux de couverture des besoins nutritionnels d'origine animale / végétale -Diversité des repas (proportion de repas servis par mois ayant au moins 4 groupes d'aliments)	2019-2030

⁹ Ce sont : l'Agence Béninoise de Normalisation, de Métrologie et de Contrôle de Qualité, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments, le Laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments, la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée, et la Direction de la Promotion du contrôle de Qualité et du Conditionnement.

	<p>Réalisation des infrastructures d'eau, hygiène et assainissement dans les écoles (approvisionnement des écoles en eau potable, mise en place de dispositifs adéquats de lavage des mains à l'eau et au savon, construction de cuisine, de réfectoire, de latrines, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - % d'écoles ayant accès à l'eau potable -% d'écoles ayant des latrines fonctionnelles -% d'écoles ayant pour chaque classe un dispositif de lavage des mains à l'eau et au savon -% d'écoles bénéficiaires où une cuisine en matériaux définitifs a été construite ou réfectionnée -% d'écoles bénéficiaires où un réfectoire en matériaux définitifs a été construit ou réfectionné 	2019-2030
	<p>Renforcement de capacités (nutrition et hygiène) des femmes impliquées dans le fonctionnement des cantines scolaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Proportion d'écoles où les femmes impliquées ont bénéficié d'au moins une formation sur l'hygiène à la cuisine et la nutrition au cours de l'année scolaire -Nombre de femmes participant aux ateliers -% de bénéficiaires mettant en pratique les enseignements reçus 	2019-2030
	<p>Réalisation des activités promotionnelles de santé dans les écoles (déparasitage systématique et périodique des élèves, distribution de moustiquaires, etc.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -% d'écoles où les élèves ont été déparasités 3 fois au cours de l'année scolaire -Quantité de comprimés utilisés -Nombre moyen de différentes activités promotionnelles de santé réalisées dans les écoles bénéficiaires 	2019-2030
	<p>Éducation nutritionnelle et hygiénique aux élèves en vue de faire d'eux des « Ambassadeurs » auprès des ménages et des communautés</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Proportion d'écoles où les élèves ont bénéficié d'au moins une séance de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène au cours de l'année scolaire 	2019-2030

		-Nombre d'élèves participants -Nombre d'élèves-formateurs	
	Responsabilisation / implication des communautés locales dans la mise en œuvre et la gestion des cantines scolaires	-Nombre moyen de rencontres par année scolaire des comités de gestion des cantines -Proportion de cantines scolaires ayant un comité de gestion comprenant des membres de la communauté	2019-2030
	Développement des jardins scolaires et petits élevages scolaires sur la base d'un modèle préservant les performances académiques des écoliers	-Temps hebdomadaire consacré aux activités de production maraîchère et d'élevage dans les curricula des écoliers -Proportion et valeurs financières des vivres issus de la production des jardins et élevages scolaires utilisés dans les cantines	2019-2030
	Approvisionnement des cantines scolaires avec la production locale	-Proportion et valeurs financières des vivres issus de la production locale utilisés dans les cantines scolaires	2019-2030
Thèmes transversaux			
Nutrition	Promotion de la consommation des aliments fortifiés (farine de blé, maïs, riz, sorgho, mil, huile, sel)	-% de farine de blé maïs, riz, sorgho, mil,... fortifiés produits et vendus au Bénin -% d'huile enrichie en vitamine A produite et vendue au Bénin -% de ménages béninois disposant de sel adéquatement iodé (contenant au moins 15ppm d'iode)	2019-2030
	Mise en œuvre sur l'ensemble du territoire d'un programme pérenne de prévention et de prise en charge de la	-Nombre de communes couvertes par ce programme -Prévalence de la	2020-2030

	malnutrition à tous les niveaux de la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours de vie	malnutrition aiguë et prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de deux ans, désagrégée par commune -% bébés ayant un faible poids à la naissance (<2,5 Kg) -Taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois -% de femmes en âge de procréer souffrant d'anémie -% de femmes en âge de procréer ayant un déficit énergétique chronique	
	Redynamisation du suivi et de la promotion de la croissance des enfants de moins de cinq ans dans tous les hôpitaux et centres communaux de santé	-% d'hôpitaux et centres communaux de santé faisant des activités de suivi et promotion de la croissance intégrées aux séances de vaccination -% d'hôpitaux et centres communaux de santé ayant au moins un nutritionniste (ou agent de santé formé en nutrition) assurant le conseil nutritionnel et la prise en charge, le transfert des malnutris - Prévalence de la malnutrition aiguë et prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans dans chaque commune du Bénin	2019-2030
	Promotion d'une bonne gestion de l'eau (y compris l'eau de boisson), hygiène et assainissement	Nombre de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins une activité de gestion durable d'eau, d'hygiène	2019-2030

		et d'assainissement	
	Multiplication / création et équipement (ressources matérielles et humaines de qualité) des CNA et CNT à travers tout le pays	<p>-% d'hôpitaux (de zone, départementaux et universitaires) disposant d'au moins un CNT</p> <p>-% de centres de santé disposant d'au moins un CNA</p> <p>-% d'hôpitaux et de centres communaux de santé disposant de matériels anthropométriques fonctionnels et d'aliments thérapeutiques (industriels ou à base de produits locaux)</p> <p>-% d'hôpitaux et centres communaux de santé ayant au moins un nutritionniste (ou un agent de santé formé en nutrition) assurant le conseil nutritionnel et la prise en charge des enfants malnutris</p>	2019-2030
	Promotion d'une agriculture sensible à la nutrition (cultures vivrières riches en micronutriments, jardins de case, petit élevage de case, diversification alimentaire)	- Nombre de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins un objectif nutritionnel et une activité de nutrition (sensibilisation, dépistage ou prise en charge de la malnutrition, etc.) et ciblant aussi les femmes	2019-2030
	Communication en direction du grand public sur les bonnes pratiques nutritionnelles (diversification alimentaire, eau, hygiène assainissement, nutrition) à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Communication pour le	Indicateurs de suivi et évaluation de la CSCS	2019-2021 (CSCS) 2022-2030

	Changement Social et Comportemental (CSCS) et son extension		
	Renforcement des capacités des agents de santé, agents du secteur agricole, assistants sociaux et instituteurs en nutrition	% d'agents des secteurs ciblés ayant bénéficié d'au moins une session de formation courte sur la nutrition	2019-2030
	Plaidoyer pour le financement des interventions sensibles et spécifiques à la nutrition à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de CSCS et son extension	Indicateurs de suivi et évaluation de la CSCS	2019-2021 (CSCS) 2022-2030
Genre	Elaboration des programmes genre sensibles et genre transformateurs	% de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins un objectif de la SAN et ciblant les femmes, les enfants et les jeunes	2019-2030
Climat	Limitation du déboisement par la promotion / subvention du gaz domestique, des foyers améliorés et du biogaz	- Baisse du taux annuel de réduction de la déforestation dans les massifs forestiers et zones tampon -taux annuel d'augmentation de l'espace reboisé -taux annuel de réduction de l'utilisation du bois-énergie	2019-2025
Foncier	Promotion de l'accès équitable au foncier en prenant en compte les petits exploitants, les femmes et les jeunes	-Proportion de femmes ayant accès à la propriété foncière productive et en assurant le contrôle -Effectif des bénéficiaires des mesures d'accès au foncier prévues par la Loi	2019-2030
	Vulgarisation et mise en œuvre des mesures de sécurisation du foncier agricole prévues par la Loi sur le foncier rural	Taux d'accroissement annuel des terres sécurisées conformément à la Loi	2019-2030

Gouvernance et législation	Coordination de toutes les actions concourant à la SAN suivant une démarche participative ; Renforcement du leadership du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN)	-Nombre de réunions annuelles du futur cadre de concertation multi-acteurs permanent chargé de l'élaboration des politiques et stratégies	2019-2030
	Implication / mobilisation des communautés locales (Mairies) dans la mise en œuvre de l'ODD2 ; Renforcement de la gestion décentralisée des interventions en matière de SAN.	-Nombre d'études diagnostiques pour identifier les besoins réels des populations et des acteurs -Nombre de politiques/stratégies et de programmes élaborés sur la base des besoins prioritaires à la base	2019-2020
	Plaidoyer auprès des décideurs politiques, de la société civile, des élus locaux, des PTF, etc. pour la prise en compte de la SAN	-Nombre de documents réglementaires et programmatiques spécifiques amendés prenant en compte la SAN -Nombre moyen annuel de tribunes, de lettres ouvertes d'interviews et de communiqués de presse publiés annuellement dans les médias sur la prise en compte de la SAN à différents niveaux -Existence d'une Cellule de Participation ou de Veille Citoyenne	2019-2030
	Mise à disposition du cadre commun de résultats en cours d'élaboration	Existence d'un cadre commun pour l'organisation et l'exploitation des résultats d'évaluation des programmes et projets relatifs à la SAN	2019-2030
	Vulgarisation et mise en application effective des lois existantes <u>Exemples :</u>	Mesures effectivement prises pour vulgariser et faire appliquer les lois relatives aux codes	2019-2030

	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Code foncier et domanial dans sa partie valorisation des terres non exploitées</i> - <i>Code agro-pastoral (loi sur la transhumance votée le 03 juillet 2018) qui veut que la production animale soit encouragée et la production végétale sécurisée</i> 	fonciers et agro pastoral	
	<p>Modification des lois déjà existantes</p> <p><u>Exemples :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Loi d'orientation de l'éducation nationale en République du Bénin, votée le 11 novembre 2003 en y intégrant l'alimentation scolaire comme une obligation de l'État</i> - <i>Code d'hygiène publique votée le 21 septembre 1987 en indiquant la nécessité de mettre en place une police sanitaire forte et en renforçant ses attributions</i> 	Disponibilité des projets ou propositions de loi incluant les modifications nécessaires et vote des lois modificatives	2019
	Adoption de nouvelles lois, notamment la LOASAN	Transmission du texte de la LOASAN au Parlement dans un délai d'un an sous forme de projet ou de proposition de loi et vote de la loi	2019

Annexe 2 : Récapitulatif des actions par groupes d'acteurs

Acteurs	Actions	Indicateurs	Période
Gouvernement Central	Développement des filières / chaînes de valeur au sein des pôles de développement agricole (PDA)	-Nombre de filières/CVA promues par PDA -Volumes de productions et revenus obtenus	2019-2030
	Promotion de l'accès aux marchés locaux (incitations de la population à la consommation des produits locaux), régionaux, nationaux et internationaux	-Nombre de mesures prises en faveur de l'accès aux marchés locaux, régionaux, nationaux et internationaux (règlements, libre circulation des biens et services, etc.) -Subventions à l'exportation dans le secteur agricole Volume des financements pour le Système d'Information sur les Marchés	2019-2030
	Renouvellement de la main-d'œuvre agricole en intéressant les jeunes aux activités du secteur agricole par des formations adaptées et des mesures attractives et incitatives	-Effectif annuel de jeunes formés -Effectif de jeunes formés ayant choisi de s'investir dans le secteur agricole -Effectif de jeunes ayant bénéficié de mesures incitatives -Montant annuel des mesures attractives et incitatives en faveur des jeunes entrepreneurs agricoles	2019-2030
	Développement de la mécanisation agricole et du secteur secondaire en accompagnement à la production (secteur primaire)	-Nombre d'initiatives sur la mécanisation agricole -Nombre d'unités et d'usines de transformation installées par an	2019-2030
Restauration / gestion intégrée et rationnelle de	-Superficies de terres restaurées ou ayant	2019-2030	

	la fertilité des sols	bénéficié de mesures de gestion intégrée	
	Limitation du déboisement par la promotion / subvention du gaz domestique, des foyers améliorés et du biogaz	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse du taux de déforestation dans les massifs forestiers et zones tampon -Augmentation annuelle de l'espace reboisé -Taux de réduction de l'utilisation du bois-énergie au bout de 5 ans 	2019-2025
	Production et valorisation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) dans l'alimentation des populations	<ul style="list-style-type: none"> -Nombre de textes réglementaires sur la valorisation des PFNL - Nombre de mesures institutionnelles et de programmes de suivi et de développement des PFNL prioritaires -Nombre de PFNL cartographiés selon les zones 	2019-2020
	Offre d'un repas journalier sain et nutritif à tous les écoliers en tenant compte des habitudes alimentaires dans les localités bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> -% d'écoliers couverts -Nombre moyen de repas différents offerts par semaine -Taux de couverture des besoins nutritionnels d'origine animale / végétale -Diversité des repas (proportion de repas servis par mois ayant au moins 4 groupes d'aliments) 	2019-2030
	Réalisation des infrastructures d'eau, hygiène et assainissement dans les écoles (approvisionnement des écoles en eau potable, mise en place de dispositifs adéquats de lavage des mains à l'eau et	<ul style="list-style-type: none"> - % d'écoles ayant accès à l'eau potable -% d'écoles ayant des latrines fonctionnelles -% d'écoles ayant pour chaque classe un dispositif de lavage des mains avec du savon 	2019-2030

	au savon, constructions de cuisine, de réfectoire, de latrines, etc.)	-% d'écoles bénéficiaires où une cuisine / réfectoire en matériaux définitifs a été construit ou réfectionné	
	Renforcement de capacités (nutrition et hygiène) des femmes impliquées dans le fonctionnement des cantines scolaires	-Proportion d'écoles où les femmes impliquées ont bénéficié d'au moins une formation sur l'hygiène à la cuisine et la nutrition au cours de l'année scolaire -Nombre de femmes participant aux ateliers -% de bénéficiaires mettant en pratique les enseignements reçus	2019-2030
	Réalisation des activités promotionnelles de santé dans les écoles (déparasitage systématique et périodique des élèves, distribution de moustiquaires, etc.)	-% d'écoles où les élèves ont été déparasités 3 fois au cours de l'année scolaire -Quantité de comprimés utilisés -Nombre moyen de différentes activités promotionnelles de santé réalisées dans les écoles bénéficiaires	2019-2030
	Éducation nutritionnelle et hygiénique aux élèves en vue de faire d'eux des « Ambassadeurs » auprès des ménages, des communautés	-Proportion d'écoles où les élèves ont bénéficié d'au moins une séance de sensibilisation sur la nutrition et l'hygiène au cours de l'année scolaire -Nombre d'élèves participants -Nombre d'élèves-formateurs	2019-2030
	Responsabilisation / implication des communautés locales dans la mise en œuvre et la gestion des cantines scolaires	-Nombre moyen de rencontres par année scolaire des comités de gestion des cantines -Proportion de cantines scolaires ayant un comité	2019-2030

		de gestion comprenant des membres de la communauté	
	Développement des jardins scolaires et petits élevages scolaires sur la base d'un modèle préservant les performances académiques des écoliers	-Temps hebdomadaire consacré aux activités de production maraîchère et d'élevage dans les curricula des écoliers -Proportion des vivres issus de la production des jardins et élevages scolaires utilisés dans les cantines	2019-2030
	Approvisionnement des cantines scolaires avec la production locale	-Proportion des vivres issus de la production locale utilisés dans les cantines scolaires	2019-2030
	Valorisation des technologies traditionnelles performantes de stockage et/ou de transformation améliorées	-Nombre de technologies traditionnelles valorisées	2019-2030
	Développement de technologies performantes et construction d'infrastructures de stockage des produits agricoles et/ou produits finis au niveau individuel ou collectif adaptées au besoin des bénéficiaires	-Nombre de technologies de stockage développées au niveau ménage -Nombre d'infrastructures communautaires construites -% de réduction des pertes post-récoltes désagrégé selon les niveaux	2019-2030
	Diffusion / Vulgarisation des technologies de transformation et/ou de stockage performantes développées	-Nombre de technologies vulgarisées -Taux d'adoption des technologies vulgarisées	2019-2030
	Prise de mesures de facilitations d'installations d'entreprises de fournitures/fabrication	-Nombre de textes relatifs aux mesures de facilitation -Satisfaction des	2019-2020

	d'équipements, d'intrants spécifiques et d'emballages appropriés pour le stockage et la transformation des produits agricoles, adaptés au contexte local et à moindre coût	équipementiers, artisans et transformateurs	
	Création des conditions favorables au développement des PME et PMI locales de transformation agroalimentaire	-Nombre de textes offrant des conditions favorables à la création et à la fiscalité des entreprises -Nombre de nouvelles PME et de PMI agroalimentaires créées	2019-2020
	Renforcement des capacités des structures publiques de répression des fraudes au plan national par rapport à l'utilisation abusives (hors-normes) des pesticides et engrais chimiques (produits phytosanitaires) par les producteurs	Nombre d'agents formés dans les structures publiques de répression des fraudes au plan national par rapport à l'utilisation abusives (hors-normes) des pesticides et engrais chimiques (produits phytosanitaires) par les producteurs	2019-2020
	Equipement et Renforcement des capacités scientifiques et techniques des structures assurant le contrôle de la qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires, au plan national	-Nombre d'Agents formés dans les laboratoires assurant le contrôle de la qualité des produits agricoles et des denrées alimentaires, au plan national -Nombre d'équipements acquis par les laboratoires	2019-2020
	Définition et clarification des missions des structures publiques de normalisation, de certification et de contrôle	-Nombre de textes définissant les rôles et les missions des structures concernées -Nombre d'actions de	2019-2020

	de qualité des aliments locaux et importés ¹⁰ pour une meilleure efficacité des actions et contrôle de l'alimentation de rue	contrôles sur le terrain	
	Promotion de la consommation des aliments fortifiés (farine de blé, huile, sel)	-% de farine de blé, de maïs, ris, sorgho, mil, soja,... fortifiée produite au Bénin vendue localement -% d'huile enrichie en vitamine A produite et vendue au Bénin -% de ménages béninois disposant de sel adéquatement iodé (contenant au moins 15ppm d'iode)	2019-2030
	Promotion d'une agriculture sensible à la nutrition (cultures vivrières riches en micronutriments, jardins de case, petit élevage de case, diversification alimentaire)	- Nombre de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins un objectif nutritionnel et une activité de nutrition (sensibilisation, dépistage ou prise en charge de la malnutrition, etc.) et ciblant aussi les femmes	2019-2030
	Elaboration des programmes genre sensibles et genre transformateurs	% de programmes et projets mis en œuvre incluant au moins un objectif de la SAN et ciblant les femmes, les enfants et les jeunes	2019-2030
	Communication en direction du grand public sur les bonnes pratiques nutritionnelles (diversification alimentaire, eau hygiène assainissement, nutrition) à travers la mise en œuvre	Indicateurs de suivi et évaluation de la CSCS	2019-2021 (CSCS) 2022-2030

¹⁰ Ce sont : l'Agence Béninoise de Normalisation, de Métrologie et de Contrôle de Qualité, l'Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments, le Laboratoire Central de Sécurité Sanitaire des Aliments, la Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée, et la Direction de la Promotion du contrôle de Qualité et du Conditionnement.

	de la Stratégie Nationale de Communication pour le Changement Social et Comportemental (CSCS) et son extension		
	Renforcement de capacités des agents de santé, agents du secteur agricole, assistants sociaux et instituteurs sur la nutrition	% d'agents des secteurs ciblés ayant bénéficié d'au moins une session de formation courte sur la nutrition	2019-2030
	Coordination de toutes les actions concourant à la SAN suivant une démarche participative ; Renforcement du leadership du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (CAN)	-Nombre de réunions annuelles du futur cadre de concertation multi-acteurs permanent chargé de l'élaboration des politiques et stratégies	2019-2030
	Implication / mobilisation des communautés locales (Mairies) dans l'atteinte de l'ODD2 ; Renforcement de la gestion décentralisée des interventions en matière de SAN.	-Nombre d'études diagnostiques pour identifier les besoins réels des populations et des acteurs -Nombre de politiques/stratégies et de programmes élaborés sur la base des besoins prioritaires	2019-2020
	Mise à disposition du cadre commun de résultats en cours d'élaboration	Existence d'un cadre commun pour l'organisation et l'exploitation des résultats d'évaluation des programmes et projets relatifs à la SAN	2019-2030
	Vulgarisation et mise en application effective de lois existantes <u>Exemples :</u> <i>Code foncier dans sa partie valorisation des terres non exploitées</i> <i>Code agro-pastoral (loi sur</i>	Mesures effectivement prises pour vulgariser et faire appliquer les lois relatives aux codes fonciers et agro pastoral	2019-2030

	<i>la transhumance votée le 03 juillet 2018) qui veut que la production animale soit encouragée et la production végétale sécurisée</i>		
	<p>Modification des lois déjà existantes</p> <p><u>Exemple :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Loi portant orientation de l'éducation nationale en République du Bénin votée le 11 novembre 2003 en y intégrant l'alimentation scolaire comme une obligation de l'État</i> - <i>Code d'hygiène publique votée le 21 septembre 1987 en intégrant la nécessité de mettre en place une police sanitaire forte et en renforçant ses attributions</i> 	Disponibilité des projets ou propositions de loi incluant les modifications nécessaires et vote des lois modificatives	2019-2019
	Adoption de nouvelles lois, notamment la LOASAN	Transmission du texte de la LOASAN au Parlement dans un délai d'un an sous forme de proposition de loi	2019-2019
Gouvernement Central, Collectivités Locales/ Communautés	Développement des infrastructures de transport en milieu rural (routes, voie ferrée, cours d'eau)	-Kilométrage de routes et de pistes aménagées ou construites par an pour désenclaver et desservir les zones rurales -% de transport par voie ferroviaire ou fluvial	2019-2030
	Promotion de l'accès équitable au foncier en prenant en compte les petits exploitants, les femmes et les jeunes	-Proportion de femmes ayant accès à la propriété foncière productive et en assurant le contrôle -Effectif des bénéficiaires des mesures d'accès au foncier prévues par la Loi	2019-2030

	Vulgarisation et mise en œuvre des mesures de sécurisation du foncier agricole prévues par la Loi sur le foncier rural	Taux d'accroissement annuel des terres sécurisées conformément à la Loi	2019-2030
Gouvernement Central, Secteur privé	Promotion de la consommation des aliments fortifiés (farine de blé, huile, sel)	-% de farine de blé, maïs, riz, sorgho, mil, soja,... fortifiés produit et vendu localement -% d'huile enrichie en vitamine A produite et vendue au Bénin localement -% de ménages béninois disposant de sel adéquatement iodé (contenant au moins 15ppm d'iode)	2019-2030
Société civile	Plaidoyer pour le financement des interventions sensibles et spécifiques à la nutrition à travers la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de CSCS et son extension	Indicateurs de suivi et évaluation de la CSCS	2019-2021 (CSCS) 2022-2030
	Plaidoyer auprès des décideurs politiques, la société civile, élus locaux, les PTF, etc. pour la prise en compte de la SAN	-Nombre de textes réglementaires spécifiques amendés prenant en compte la SAN -Nombre moyen annuel de tribunes, de lettres ouvertes d'interviews et de communiqués de presse publiés annuellement dans les médias sur la prise en compte de la SAN à différents niveaux -Existence d'une Cellule de Participation ou de Veille Citoyenne	2019-2030
Gouvernement Central, Partenaires	Subvention des semences et d'autres intrants	-Quantité et qualité des semences améliorées mises en place par	2019-2030

	agricoles	campagne agricole et effectif des bénéficiaires -Quantité et qualité des autres intrants mis en place par campagne agricole et effectif des bénéficiaires -Montant des subventions accordées par an sur les semences et sur les autres intrants agricoles	
	Financement du secteur agricole par des crédits adaptés à faible taux d'intérêt (à un chiffre)	-Effectif annuel des bénéficiaires du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) ou d'autres institutions de financement du secteur agricole -Montant annuel des crédits mis en place à faible taux d'intérêt	2019-2020
	Diversification des activités génératrices de revenus et accroissement du revenu des ménages en particulier des femmes, jeunes et petits exploitants	Revenu moyen des petits producteurs des produits agroalimentaires, selon le sexe et le statut d'autochtone	2019-2030
	Promotion des mesures d'adaptation aux changements climatiques, par exemple, les variétés à cycle court ou adaptées à la sécheresse	Taux d'adoption des innovations d'adaptation aux changements climatiques (variétés, gestion de l'eau, etc.)	2019-2025
	Mise en œuvre sur l'ensemble du territoire d'un programme pérenne de prévention et de prise en charge de la malnutrition à tous les niveaux de la fenêtre d'opportunité des 1000 premiers jours de la vie	-Nombre de communes couvertes par ce programme -Prévalence de la malnutrition aiguë et prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de deux ans, désagrégée par commune	2020-2030

		<p>-% bébés ayant un faible poids à la naissance (<2,5 Kg)</p> <p>-Taux d'allaitement maternel exclusif jusqu'à 6 mois</p> <p>-% de femmes en âge de procréer souffrant d'anémie</p> <p>-% de femmes en âge de procréer ayant un déficit énergétique chronique</p>	
	Redynamisation du suivi et de la promotion de la croissance des enfants de moins de cinq ans dans tous les hôpitaux et centres communaux de santé	<p>-% d'hôpitaux et centres communaux de santé faisant des activités de suivi et promotion de la croissance intégrées aux séances de vaccination</p> <p>-% d'hôpitaux et centres communaux de santé ayant au moins un nutritionniste (ou infirmier formé en nutrition) assurant le conseil nutritionnel et la prise en charge, le transfert des malnutris</p> <p>- Prévalence de la malnutrition aiguë et prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de moins de cinq ans dans chaque commune du Bénin</p>	2019-2030
	Création / Multiplication et équipement (ressources matérielles et humaines de qualité) des CNA et CNT à travers tout le pays	<p>-% d'hôpitaux (de zone, départementaux et universitaires) disposant d'au moins un CNT</p> <p>-% de centres de santé disposant d'au moins un CNA</p> <p>-% d'hôpitaux et de centres communaux de santé disposant de matériels</p>	2019-2030

		<p>anthropométriques fonctionnels et d'aliments thérapeutiques (industriels ou à base de produits locaux)</p> <p>-% d'hôpitaux et centres communaux de santé ayant au moins un nutritionniste (ou agent de santé) formé en nutrition) assurant le conseil nutritionnel et la prise en charge des enfants malnutris</p>	
	<p>Mise en place d'une politique de protection sociale pour les personnes vulnérables et /ou en situation d'urgence y compris les PVVIH (aides alimentaires, transfert monétaire)</p>	<p>Nombre de politiques/ stratégies et de programmes élaborés pour la prise en charge des personnes vulnérables et /ou en situation d'urgence y compris les PVVIH</p>	<p>2019- 2030</p>

Annexe 3 : Liste des personnes rencontrées dans le cadre de l'examen stratégique national faim zéro au Bénin

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Poste/ Responsabilité	Institution / Service
01	AKPONA Hugues	Officier des Eaux et Forêts	MCVDD / DGEFC
02	AGOSSOU Euloge	Chef Service Suivi Evaluation des Projets / Programmes	MCVDD / DGEFC
03	LIMA Euloge	Point Focal de la Convention – Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	MCVDD
04	WABI Moudjahid Akorédé	Point Focal Supplément de la Convention – Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques	MCVDD / DGEFC
05	MISSIHOUN Judicaël	Chef Service Suivi Evaluation des Projets / Programmes	MCVDD / DPP / CSEPP
06	AGUEMON Dossa	Directeur de la Programmation et de la Prospective	MAEP/ DPP
07	AÏNA SODJINOU Marius	Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective	MAEP/ DPP
08	GOUNOU Evariste	Chef Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire	MAEP/ CT-SAGSA
09	AJAVON Yves Césaire	Directeur des Statistiques Agricoles	MAEP
10	TOGBENOU Médard	Collaborateur du Chef Service des Etudes et de la Prospective (C/CSEP)	MAEP/ DPP/ C-CSEP
11	AGUEH Damien		MAEP / Direction de la Qualité, des Innovations, de la Formation Entrepreneuriale
12	DEGBEY Joseph Gabin	Directeur de la Normalisation	Agence Béninoise de Normalisation, de la Métrologie et du

				Contrôle de Qualité (ANM)
13	MAMA SIKA Yessouf		Chef Service de la Certification des Produits	ANM
14	AGOSSOU Jean		Chef Service Suivi Evaluation des Projets / Programmes	Ministère de la Santé / DPP /CSE
15	SONON Félix		Chef Service Nutrition/ Direction de la Santé de la Mère et de l'Enfant	Ministère de la Santé / DSME
16	ALINSATO Alastair Sèna		Directeur Général de la coordination et du suivi des ODD (OCS-ODD)	Ministère du Plan et du Développement (MPD)
17	DAGBENONBAKIN Erick Damase		Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD	Ministère du Plan et du Développement (MPD)
18	AHOVEY Elise		Directrice des Statistiques Sociales	INSAE/ MPD
19	ADECHIAN Djabar		Directeur des Etudes Démographiques	INSAE/ MPD
20	Do REGO Judicaël		Chef Division de la Production des Statistiques	Ministère du Plan et du Développement (MPD)
21	SEVOH Anicet Camille		Directeur du Plan et de l'Investissement Public	Ministère du Plan et du Développement (MPD)/ DP/ P
22	IDRISSOU Yaya		DG / OGP – PAM / MPD	Ministère du Plan et du Développement (MPD)
23	ZINE Hermane		Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective	Ministère du Travail, de la Fonction

			Publique et des Affaires Sociales / DPP
24	GOUNOU Zimé Kora	Assistant du Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers	Ministère de l'Economie et des Finances
25	SOURANG Cheikh	Consultant Senior / Advisor	PAM - Rome
26	SENDE Miranda	O-HOP	Bureau Régional PAM, Sénégal
27	ADOUA Guy	Représentant Résident	PAM
28	BERE Francis	Chef de Programme	PAM
29	ADANGUIDI Jean	Chargé de Programme	FAO
30	BIO YERIMA Mouhaman Sanni	Adjoint au Chargé de Programme	FAO
31	SAGBADJA A. Félicien	Nutritionniste au Programme Survie et Développement de l'Enfant	UNICEF
32	ALOFA Janvier	Economiste National, Responsable Département Politiques et Stratégies	PNUD
33	AGBOTA Ambroise	Consultant National Nutrition	Banque Mondiale
34	ZIME YERIMA B. Julienne	Ex. Directrice de l'Alimentation Scolaire (retraite)	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)
35	OUSSOU Elisée	Directeur de l'Alimentation Scolaire (Interim)	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)

	GBEHINTO Bruno	Directeur de la famille	Ministère des Affaires Sociales et de la Micro Finance (MASMF)
36			
37	SOGADJI Alphonse	AM	Ministère des Affaires Sociales et de la Micro Finance (MASMF)
38	MONGBO L. Roch	Secrétaire Permanent / CAN	SP/CAN
39	HOUINDOTE AHOYO Andréa	Chef Service Suivi-Evaluation du SP/CAN	SP/CAN
40	OGOUEDEJI Georges	Statisticien / Service Suivi-Evaluation du SP/CAN (Suppléant)	SP/CAN
41	ELEGBE Rodrigue	Coordonnateur Atacora-Donga	SP/CAN
42	GANDONOU Mickaël	Coordonnateur Borgou-Alibori	SP/CAN
43	HOUENSOU IDRISSOU Mireille	Coordonnatrice Zou/Collines	SP/CAN
44	ADJILE Alida	Coordonnatrice Atlantique / Littoral (et interim Ouémè/Plateau)	SP/CAN
45	AGUEMON Fabrice	Coordonnateur Mono/Couffo	SP/CAN
46	LOROT Bachtiar	Chargé de Programme Agriculture et Environnement	Union Européenne
47	NOUHOUJAYI Nestor	Chargé de programme	Union Européenne
48	DONHOUEDE SETONDJI Pauline	Conseillère en Sécurité Economique des Ménages	Plan International Bénin
49	SOSSOUHOUNTO SEKPE Hugnette	Responsable du projet Nutrition at the Center, Team Leader Programme SAN et Adaptation au CC	CARE International Bénin/Togo

50	AGLIGAN Vincent			Catholic Relief Service
51	KAKAI Alphonse			ONG SNV Agrobusiness Center
52	ADJOVI LOKOSSOU Estelle	Conseillère Technique Sécurité Alimentaire		GIZ
53	CHABBERT Jacques	Coordonnateur Projet AMSANA		ENABEL (ex-CTB)
54	CHANTRI Déborah	Chargée Recherche Action de Sécurité alimentaire et nutritionnelle/ AMSANA		
55	DOSSOU HOUËSSOU Abelle	Point focal		FIDA
56	HOUNHOUIGAN D. Joseph	Doyen		FSA/UAC
57	CODJIA Jean T. Claude	Enseignant - Chercheur		Université Nationale d'Agriculture (UNA)
58	KODJO Siaka			INRAB – CRA – Centre Savè
	HOUSSOU Paul	Technologie Alimentaire, Directeur du PTAA		PTAA / Porto-Novo
59	PADONOU Wilfrid	Enseignant-Chercheur, Technologue Agroalimentaire		Ecole Nationale de Conservation et de Transformation des Produits Agricoles de Sakété, UNA
60	FANOUE FOGNY Nadia	Enseignant-Chercheur / Nutritionniste		Ecole de Nutrition, des Sciences et Technologies Alimentaires (FSA / UAC)

61	MADODE Yann	Enseignant-Chercheur	Ecole de Nutrition, des Sciences et Technologies Alimentaires (FSA / UAC)
62	BABATOUNDE Sévérin	Enseignant-Chercheur	Service du Conseil Scientifique (UAC)
63	AHOUSI Edwige	Enseignant-Chercheur	Département de Génie de Technologie Alimentaire (EPAC)
64	AKOUEHOU Gaston	Directeur	Centre d'Etudes, de Recherches et de Formations Forestières
65	ZANNON Afio	Coordonnateur du Food Security Center	UAC
66	SOVIGUIDI André	Directeur Général FMB / Groupe (Mécanisation Agroalimentaire)	FMB / Groupe
67	AHOUANSE Coffi Augustin	Transformation de l'ananas	Association Nationale des Transformateurs / trices d'ananas du Bénin à Allada ABD / ANATRAB
68	BIAOU Nazaire		Fédération Nationale des Producteurs et

				Transformateurs d'Anacarde du Bénin (FENAPAB), Ouèssè
69	TOHINLO Yécy Peggy		Chargée de Programme	PASCIB (Société civile)
70	VAN DUK Harry		Ambassadeur des Pays-Bas	
71	EDAH Clément		Expert Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle	Ambassade des Pays- Bas
72	ABASSI ASSOUM Abdraman			Ambassade du Brésil
73	TONI Adam		Programme d'Appui Multi Sectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora par l'Appui aux initiatives entrepreneuriales et promotion du fonio (AMSANA), Responsable UGP	LOUVAIN CORPORATION
74	ABIBATA		Programme d'Appui Multi Sectoriel à la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans l'Atacora : composantes Développement du maraichage de contre saison et Amélioration de l'accès à l'eau potable (AMSANA), Responsable Suivi Evaluation	PROTOS -ONG

Annexe 4 : Composition des Groupes Thématiques de Travail

Groupe Thématique de Travail: Cadre socio-économique et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

N° d'ordre	Nom et Prénom	Institution / Responsabilité
01	TOHINLO Yécly Peggy	PASCIB Chargée de Programme
02	ABIONAN Arsène	PASD / PNUD
03	KOUTHON Parfait	CCI-Bénin
04	GOUNOU Zimé Kora	Assistant du Secrétaire Technique de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (Ministère de l'Economie et des Finances)
05	DANSOU Sylvestre	INSAE
06	DAGBENONBAKIN Erick Damase	Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD (MPD)
07	AOUDJI Augustin	Membre de l'Equipe de recherche
08	DANDJINOUS Benoit	Fludor Bénin SA (Bohicon)
09	MOUZOUN Denis	PNUD
10	AHOVEY Elise	Directrice des Statistiques Sociales (INSAE/ MPD)
11	SENOU Marcel	Coordonnateur du Projet Institut de Sécurité Alimentaire (ISA) (FSA / UAC)
12	EDAH Clément	Expert Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (Ambassade des Pays-Bas)

Président : DAGBENONBAKIN Erick Damase

Rapporteur : AOUDJI Augustin

Groupe Thématique de Travail: Gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin

N° d'ordre	Nom et prénom	Institution / Responsabilité
01	MAMA Adi	Enseignant – Chercheur (FSA / UAC)
02	KPOTI Hubert	DSA / MAEP
03	ASSOGBADJO Achille	Membre de l'Equipe de recherche
04	CODJA Jean T. Claude	Université Nationale d'Agriculture (UNA)
05	KAFOUTCHONI K. Médard	FSA / UAC
06	KEGBE A Mauricel	FSA / UAC

Président : CODJA Jean T. Claude

Rapporteur : ASSOGBADJO Achille

Groupe de Travail Thématique : Politiques et programmes de production agricole et sécurité alimentaire

N° d'ordre	Nom et prénom	Institution / Responsabilité
01	AÏNA SODJINOU Marius	Directeur Adjoint de la Programmation et de la Prospective (MAEP/ DPP)
02	LOKONHOUNDE Maxime Paternelle	SGM / MAEP
03	ABASSI ASSOUM Abdraman	Ambassade du Brésil
04	ZIME YERIMA B. Julienne	Directrice de l'Alimentation Scolaire Ministère des Enseignements Maternel et Primaire (DAS /MEMP)
05	SALIFOU Alimi	MAEP
06	GBODOGBE Pascal	Chef Cellule Technique de Suivi et d'Appui à la Gestion de la Sécurité Alimentaire (CT-SAGSA/ MAEP)
07	BOHOUN Ghislain	CT-SAGSA/ MAEP
08	TOSSA Jean Cokou	Membre de l'Equipe de recherche
09	DJOSSOU Eugène	DPP / MAEP
10	DJEZANDE B. MEDARD	Représentant VIDEGLA (FAO)
11	M. BERE Francis	Chef de Programme (PAM)
12	GOUNOU Evariste	MAEP/ CT-SAGSA
13	AGUEMON Dossa	Directeur de la Programmation et de la Prospective (MAEP/ DPP)

Président : AÏNA SODJINOU Marius

Rapporteur : TOSSA Jean Cokou

Groupe Thématique de Travail : Systèmes post-récoltes et sécurité alimentaire et nutritionnelle

N° d'ordre	Nom et prénom	Institution / Responsabilité
01	DABADE D, Sylvain	Ecole de Nutrition, des Sciences et Technologies Alimentaires (ENSTA/ FSA/ UAC)
02	KPELI GLELE Rodolpho	Consultant PNUD
03	DASSI Sylvestre	DPP / MAEP
04	MAMA SIKA Yessouf	ANM
05	KOUNDEAKOSSINOUCaroline	Assistant de Programme / PAM
06	SOGBADJI Gabin	MPMEPE
07	AZOKPOTA Paulin	Membre de l'Equipe de Recherche
08	HOUNHOUIGAN Joseph	Doyen (FSA/UAC)

Président : HOUNHOUIGAN Joseph

Rapporteur: AZOKPOTA Paulin

Groupe Thématique de Travail: Politiques et programmes de nutrition et de santé au Bénin

N° d'ordre	Nom et Prénom	Institution / Responsabilité
01	KOUKOUBOU NAGO Eunice	Membre de l'Equipe de Recherche
02	SONON Félix	Chef Service Nutrition/ Direction de la santé de la Mère et de l'Enfant (Ministère de la Santé)
03	HOUINDOTE Andréa	Chef Service Suivi-Evaluation du SP/CAN
04	AGUEH Yolande	Chargée de Nutrition (PAM)
05	SAGBADJA A. Félicien	Nutritionniste au Programme Survie et Développement de l'Enfant (UNICEF)
06	FANOU FOGNY Nadia	Enseignant - Chercheur (FSA / UAC)
07	AGBOTA Ambroise	Consultant National Nutrition (Banque Mondiale)
08	ADJOVI LOKOSSOU Estelle	Conseillère Technique Sécurité Alimentaire (GIZ)
09	AGLIGAN Vincent	Catholic Relief Service
10	PEDANOU Elom	Care International Bénin / Togo
11	MAMA CHABI Sherifath	Assisatnte Equipe de recherche
12	SOUNOUKE Vincent de Paul	Assistant Equipe de Recherche
13	AHOUANJINOUE Ella	Consultante Nationale au PAM-Bénin. Équipe « Faim Zéro »

Président : AGBOTA Ambroise

Rapporteur : KOUKOUBOU NAGO Eunice

Annexe 5: Liste des participants à l'atelier de validation du rapport final

N° d'ordre	Nom et Prénoms	Titre / Structure de provenance / Poste occupé
01	CHABI ADAM Bintou Épouse TARO	Ministre des Affaires Sociales et de la Micro-Finance (MASMF)
02	KARIMOU Salimane	Ministre des Enseignements Maternel et Primaire (MEMP)
03	MONGBO Roch L.	Secrétaire Permanent du Conseil de l'Alimentation et de la Nutrition (SP/CAN)
04	HOUNHOUGAN D. Joseph	Doyen FSA / UAC
05	SONON B. Félix	Chef Service Nutrition / DSME / Ministère de la Santé
06	GANDJETO Eléonore M. A.	Médecin Santé Publique/ Directrice Adjointe de Cabinet / Ministère de la Santé
07	BIO DJARA Naïmatou	Directrice Générale Adjointe, CS-ODD / MPD
08	SPEELMAM Jaap Jane	Ambassade des Pays-Bas
09	ZOUNDJI Gérard	Ambassade du Japon / Assistant à la Coopération
10	AKPLO Fidélia	DOIMP/ MAEC
11	KOTENON Mounirou	C/SAEF DOIMP / MAEC
12	FANGNON M. Félicien	Point Focal Communication du Ministère des Affaires Sociales et de la Micro-Finance
13	GOUNOU Zimé Kora	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) / As /CSPEF / Point Focal
14	BOHOUN Ghislain	MAEP / CTSAGSA. Resp. UMPFPA
15	HONVO APKOVO Léa Estelle	MASM / DGFAS. Directrice des Affaires Sociales
16	ODJO C. Solange AHLONSOU	MASM / Directrice de la Famille, de l'Enfance et de l'Adolescence
17	SALAMI A. Gafar	DPP / MCVDD
18	AHOUANDJINO MEGBLETO	Secrétaire élue/ Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin
19	NOUHOUAYI Nestor	Délégation UE / Chargé de Programmes
20	DJOSSOU Aristide	Bureau du Coordonnateur Résident du SNU-Bénin

21	ADAMA B. Soko	DRR / PNUD
22	ADANGUIDI Jean	Chargé de Programme / FAO
23	TCHIBOZO Makeba	Assistant à la communication / PAM
24	BERE Francis	Chef de Programme, PAM
25	ADOUA Guy	Représentant PAM
26	NANEMA Ambroise	UNICEF
27	GOVOECHAN Augustin	CRS / Liaison Officer
28	RONGEARD Marie	CRS / Chef du Programme
29	KEDEDJI Rosine A.	CARE Bénin / Togo. Chargée de la Gestion des Connaissances et de la Communication
30	KOUKOUBOU NAGO Eunice	Enseignant – Chercheur à la FSA / UAC Spécialiste Nutrition / équipe de recherche
31	ASSOGBADJO Achille	Enseignant – Chercheur à la FSA / UAC Spécialiste Gestion des Ressources Naturelles / équipe de recherche
32	AOUDJI Augustin	Enseignant – Chercheur à la FSA / UAC Spécialiste Socio-économie / équipe de recherche
33	AZOKPOTA Paulin	Enseignant – Chercheur à la FSA / UAC Spécialiste Systèmes post-récoltes /équipe de recherche
34	TOSSA Jean Cokou	Conseiller Technique à l'Agriculture du Chef de l'État / équipe de recherche
35	AHOUANDJINOUE Ella	Consultante Nationale au PAM-Bénin. Équipe « Faim Zéro »
36	NAGO Coffi Mathurin	Facilitateur Principal / Équipe « Faim Zéro »

Annexe 6 : Quelques photos illustrant le déroulement de l'étude



Atelier de mise en place des Comités Consultatif et Technique, Cotonou



Séminaire national sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin, Cotonou



Atelier régional sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin, Natitingou



Atelier régional sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Bénin, Bohicon



Atelier de pré-validation du rapport final, Cotonou



Atelier de validation du rapport final